

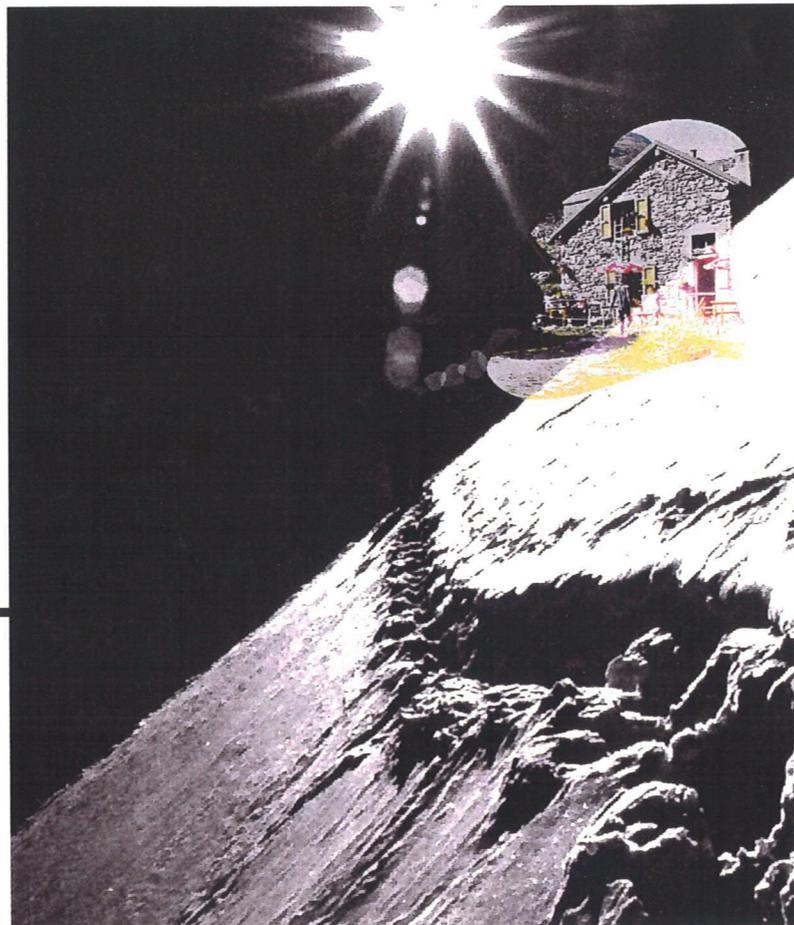


Centre Interdisciplinaire Scientifique  
de la Montagne  
Département de Géographie



**SPÉCIFICITÉS D'UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE  
DE HAUTE-MONTAGNE**

**ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE  
DES REFUGES DU MASSIF DES ECRINS**



**Travail d'étude et de recherche :**  
**Jérôme Gros**

**Directeur de Maîtrise :**  
**Christophe Gauchon**

**septembre 2002**



## □ REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont naturellement aux gardiens de refuges qui m'ont accueillis avec générosité et disponibilité en m'offrant parfois le gîte et le couvert, et particulièrement à M.ARMAND Jean-Claude du refuge de l'Olan pour, ses idées et la documentation qu'il a mise à ma disposition.

Aux Clubs Alpains Français de Grenoble, Briançon et Gap pour la documentation mise à ma disposition

Au maire des communes de Pelvoux, St Christophe-en-Oisans et la Chapelle-en-Valgaudemar qui ont bien voulu m'accorder un peu de leur temps ;

A M. PATIN responsable du service aménagement au parc national des Ecrins

Au département de Géographie de l'Université de Savoie pour l'obtention des données météorologiques et à M. Christophe GAUCHON mon directeur de maîtrise ;

Un grand Merci à M. Jean Claude CLERC pour la correction syntaxique du mémoire,

A Julien, Romain et Sarah pour leur présence irremplaçable sur Chambéry qui m'a permis de finir ce mémoire.

Merci au Chat pour les aménagements de mon temps de travail.

Enfin une pensée à Hanna sans qui cette expérience universitaire enrichissante n'aurais certainement jamais eu lieu.

## **TRAVAIL D'ETUDE ET DE RECHERCHE**

### Spécificités d'un hébergement touristique De haute montagne

#### Etude géographique des refuges du massif des Ecrins

Monsieur Jérôme GROS

**Directeur de recherche :**

Monsieur GAUCHON Christophe

**Membres du jury :**

Monsieur GAUCHON Christophe, Maître de conférence, Université de Savoie

Monsieur BERNIER Xavier, Maître de conférence, Université de Savoie

**Mention :**

Le 23 septembre 2002, Savoie Technolac, Bourget du Lac

□ **Notice analytique**

<b>FILIERE</b>	<b>Maîtrise</b>		<b>DESS</b>		<b>DEA</b>
<b>AUTEUR</b>	<b>NOM</b>		<b>PRENOM</b>		
	GROS		Jérôme		
<b>TITRE</b>	Spécificités d'un hébergement de haute montagne Etude géographique des refuges du massif des Ecrins				
<b>UNIVERSITE DE SAVOIE- CISM GEOGRAPHIE</b>	<b>Directeur de mémoire</b>	<b>Stage sous convention</b>	<b>Maître de stage</b>		
	M. GAUCHON C.				
	<b>Nombre de page</b>	<b>Nombre de volume</b>	<b>Nombre d'annexes</b>	<b>Nombre de réf. bibliographiques</b>	
<b>MOTS-CLES</b>	Ecrins, Parc national, refuge de montagne, fréquentation touristique, données météorologiques,				
<b>TERRAIN D'ETUDE</b>	Le massif des Ecrins			2001/2002	
<b>RESUME</b>	<p>Ce mémoire décrit les spécificités des refuges des Ecrins dans leurs histoires et leurs actualités récentes. Il met en relation les pratiques de la montagne et le développement du système refuge afin d'en apprécier la complexité et d'en tirer un état des lieux. Les logiques d'accès et de consommation d'espace du refuge entraînent un tissu d'acteurs aux synergies parfois peu évidentes. L'évolution constante de notre société et la naissance de nouvelles pratiques sportives a entraîné des modifications dans la perception de la montagne et dans nos habitudes de consommation. L'évolution des refuges de montagne de part leur histoire et leur lieu d'implantation sont resté un système hors norme. Ils sont actuellement en période de transition, de remise en question. La question de leur avenir préoccupe de plus en plus les élus locaux qui désirent exploiter cet outil de développement local.</p>				
<b>SUMMARY</b>	<p>This master's paper describes the specificities of mountain huts located in the natural park of the Ecrins, stating about their own history and their current situation. It shows the relation between mountain practice and the development of a "hut system" and therefore let perceive its complexity and take assess of its present state. The accessibility and the space consumption of a hut involve a network of actors whose synergys are not obvious and therefore have to be highlighted. The continuous evolution of our society and the birth of new sport practices create changes in the perception of what mountain really means and in our consumption habits. Mountain huts, by their history and their location, are a kind of "out of the standards systems". They are currently facing a transitional, calling into question period. The local councillors are more and more concerned about the future of mountain huts as they wish to make the most of this local development tool.</p>				

## □ **PLAN GENERAL**

□ <b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
-----------------------	----------

### **PARTIE I LES REFUGES DU MASSIF DES ECRINS DANS LEUR ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE :** **13**

#### **CHAPITRE : A LES LIMITES GEOGRAPHIQUES DE L'ESPACE ETUDIE** **15**

A.1 LE MASSIF DES ECRINS UNE ENTITE GEOGRAPHIQUE ?	15
A.2 LE PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE) UN ELEMENT FEDERATEUR DU MASSIF ?	18
A.3 REFUGE ET PARC NATIONAL DES ECRINS	19

#### **CHAPITRE : B IMPLANTATION DES REFUGES DU MASSIF DES ECRINS** **20**

B.1 DES REFUGES A L'IMAGE DE L'HISTOIRE ALPINE LOCALE	20
B.2 NAISSANCE D'UN RESEAU DE REFUGE	26
B.3 LE SELE UN EXEMPLE D'IMPLANTATION ET DE REFLEXION POUR UN NOUVEAU REFUGE ET BIS REPETITA.	31
B.4 TYPOLOGIE DES UTILISATEURS	32

#### **CHAPITRE : C LES LOGIQUES D'ACCES, DE LIAISON ET D'ESPACE DESSERVIE PAR LE REFUGE.** **35**

C.1 PARKINGS ET ROUTES D'ACCES : UNE LOGIQUE D'ENCERCLEMENT DU MASSIF.	35
C.2 LES CHEMINS DE TRAVERSE : UN NORD CONSCIENCIEUX ; UN SUD PLUS LAXISTE	37
C.3 A CHAQUE REFUGE SONT « TERRITOIRE »	39
C.4 LE GR 54 UNE INFLUENCE MODEREE SUR LA FREQUENTATION DES REFUGES	43

□ <b>DOSSIER PHOTOS</b>	<b>45</b>
-------------------------	-----------

### **PARTIE II FREQUENTATION, FONCTION, IMAGE ET PERCEPTION DES REFUGES. UNE QUESTION IDENTITAIRE** **53**

#### **CHAPITRE : A ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES REFUGES :** **54**

A.1 ETAT DES LIEUX DE LA CAPACITE DES REFUGES	54
A.2 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES REFUGES DE 1995 A 2001	57
A.3 ANALYSE DE LA FREQUENTATION DES REFUGES DANS LEUR CONTEXTE GEO-TOURISTIQUE LOCALE	63

#### **CHAPITRE : B ESSAI D'EVALUATION DES CONSEQUENCES DES PREVISIONS METEOROLOGIQUES SUR LA FREQUENTATION DES REFUGES.** **68**

B.1 DE LA METHODE ET DE SON OBJECTIVITE	69
B.2 ANALYSE DES GRAPHIQUES	71

#### **CHAPITRE : C LE FONCTIONNEMENT DU REFUGE** **79**

C.1 DESCRIPTION DU SYSTEME REFUGE	80
C.2 SYSTEME SYNTHETIQUE DE LA PROBLEMATIQUE REFUGE AU SEIN DU PARC NATIONAL DES ECRINS	82

□ <b>CONCLUSION</b>	<b>83</b>
---------------------	-----------

## □ Conseil de lecture

Les indications bibliographiques sont entre accolades le nom de l'auteur est suivi par la date de l'ouvrage et son numéro de référence dans la bibliographie

EXEMPLE {BOURDEAU ; 1988, 5} renvoie à la cinquième position de la bibliographie

Les renvois aux annexes sont explicites :

- Pour la revue de presse, est mentionnée en premier le numéro de l'annexe puis le passage sélectionné dans l'article correspondant au sujet traité :  
exemple (annexe1 revue de presse N°1 note n°2 p.94)
- Un dossier photo commenté est inséré au milieu du mémoire regroupant l'ensemble des clichés comportant chacun un numéro référence. Le renvoi est indiqué comme suit : (voir photo n°2)
- Pour les autres renvois seul le numéro de l'annexe correspondant est noté en note de bas de page.

Abréviations utilisées :

PNE : parc national des Ecrins

CAF : Club alpin Français

STD : société des touristes du Dauphiné



## □ INTRODUCTION

« Qu'on se défie de son imagination elle devance et dépasse toujours la réalité » Henri de Tilly

*« Je me souviens, âgé de dix ou douze ans, peut-être, la neige fraîche jusqu'aux genoux, je suivais la trace, sans bien savoir où j'allais arriver. On était en montagne, un monde à part. Après quelques heures d'effort et de doute sur l'arrivée, on arrive enfin au refuge, le Pigeonnier, comme on me l'a rappelé. Il nous a accueillis et j'avais l'impression de l'avoir bien mérité, après tant d'efforts ! Là nuit tout la haut ne laisse jamais indifférent, bien qu'elle puisse être un rêve enfin réalisé ou un véritable cauchemar si le refuge a été pris d'assaut. Le sommet des Rouies trotte dans la tête de mon père, c'est pour demain...»*

Dans le monde entier, les hommes regardent vers les montagnes comme vers des sources, car elles ont une dimension spirituelle et culturelle. Constituée de tous les écosystèmes majeurs du globe, la montagne possède un élément à part qui la rend unique et fragile, la verticalité : la dimension physique. Jusqu'à une époque récente, la montagne était considérée comme invulnérable, aujourd'hui on prend conscience du rôle des montagnes dans le système bio-physique et socio-économique du globe<sup>1</sup>. Sensible au développement économique, ce milieu fragile, malgré sa relative inaccessibilité, évolue en fonction de l'activité qui l'entoure. Passée « d'effroyable horreur » à « source de bien-être », la montagne n'a pas fini de surprendre.

Cet obstacle redoutable, générateur de superstitions et de craintes, était souvent un passage obligé. Des lieux d'accueil et des hospices furent aménagés aux différents cols, hauts lieux de passages traditionnels. Ces bâtiments qui servaient de point de départ et de réconfort subsistent encore aujourd'hui, comme au col du Lautaret. Depuis, l'homme n'a cessé d'explorer les montagnes aussi bien pour des raisons économiques et scientifiques que pour le plaisir de l'effort, la satisfaction personnelle d'avoir gravi l'insurmontable afin de contempler, du toit où l'alpiniste se trouve, ce qui se fait en bas dans la vallée et plus loin encore. Les refuges sont le résultat d'une alchimie produite par un changement de perception des milieux de la montagne, accompagné d'un engouement pour l'aventure et la conquête, liées elles-mêmes à une évolution des techniques qui a permis la construction de bâtiment en milieu considéré hostile.

La première question qui se pose quand on étudie les refuges de montagne, auxquels il nous appartiendra de donner une définition précise, est de savoir pourquoi on va en montagne. Dans l'enquête « Pourquoi allez-vous en montagne ? » menée par le magazine « la Montagne »<sup>2</sup> et dirigée par Gérard Herzog les points principaux sont : **le Muscle** « *l'homme est conçu pour ruer dans toutes les directions* » B Hassen<sup>3</sup>, **l'Aventure** « *la montagne c'est l'affrontement de l'homme et de la nature, ou plutôt c'est le face à face de deux êtres qui s'aiment, le corps à corps de l'amour* » Depraz G.<sup>4</sup>, **le Risque** « *risquer sa vie, c'est s'émanciper socialement, c'est en prendre possession, c'est acquérir sa liberté. En montagne ce qui gonfle les poumons, ce n'est pas l'air pur, c'est le sentiment exaltant de la liberté. L'exercice de cette liberté est le mobile profond de ma vocation d'alpiniste* » Herzog G., **l'Evasion** « *aller en montagne c'est, une grande évasion vers d'autres aspects de notre vie quotidienne* », **le Beau** « *l'amour des montagnes, aussi bien que des difficultés qu'il faut vaincre pour en triompher ne sont que des manifestations de l'amour du beau.* » Pour toutes ses raisons et d'autres encore, la montagne fait l'objet de toutes les convoitises simplement pour le plaisir des sens et de la liberté.

Enjeu de l'aménagement du territoire, les refuges vont répondre, modestement à leur début, à une volonté clairement assumée par tous **les Clubs Alpains** d'une humanisation de la haute montagne, c'est-à-dire au souci d'en faciliter la fréquentation. Aujourd'hui ces bâtiments insignifiants au regard de l'ampleur des montagnes reflètent directement la situation locale, l'évolution des usages et la

---

<sup>1</sup> {MESSERLI ; 1999, 25}

<sup>2</sup> {HERZOG ; 1954, 107}

<sup>3</sup> HASSEN B. ne fait pas partie directement de la bibliographie, il est une des personnes ayant répondu à cette enquête

<sup>4</sup> idem

pratique de la montagne propre à chaque massif. Ils sont à la fois les garants d'une histoire culturelle et sportive qui les a mis en place et un moteur efficace de développement.

Au moment où se mettent en place des contrats de plan Etat/régions ou des directives territoriales d'aménagement, les refuges ont un avenir qui interrogent tous les acteurs : utilisateurs, gardiens gérants ou propriétaires, collectivités territoriales, associations de montagne... On s'intéresse essentiellement aux refuges pour leur image qui contient une part de rêve et d'imaginaire, d'évasion et de liberté. La fréquentation totale des refuges concentre environ 1 % des nuitées totales des Alpes du nord<sup>5</sup>. Pourtant ils peuvent être un enjeu considérable dans le développement local, ils contribuent « **aux temps forts des voyages** »<sup>6</sup> et des séjours en montagnes ; Ils peuvent en ce sens influencer la fréquentation des régions concernées. Pour Xavier Charpe maire de la commune de Saint Christophe-en-Oisans les refuges font parti intégrante du développement touristique et donc du maintien d'un dynamisme économique dans une vallée ou cette activité aurait plutôt tendance à s'essouffler<sup>7</sup>. Les décideurs locaux essayent de soigner l'image des refuges en faisant appliquer les réglementations en vigueur afin que le refuge soit aux normes et donc satisfasse un nombre maximum d'utilisateurs<sup>8</sup>.

Pour le Petit Robert un refuge est un « *lieu où l'on se retire pour échapper à un danger ou à un désagrément, pour se mettre en sûreté* » il est donc par extension un abri protégeant les alpinistes contre les dangers de la montagne ; l'arrêté ministériel du 10 novembre 1954<sup>9</sup> est le seul texte réglementaire proposant une définition du refuge de montagne : « *on appelle refuge un établissement de montagne non accessible aux engins des sapeurs-pompiers pendant au moins une partie de l'année, gardé ou non, pouvant offrir l'hébergement à des personnes de passage dans des conditions différentes de l'hôtellerie classiques* » Pour Dominique Giard auteur d'un rapport sur les refuges de montagne en France<sup>10</sup> cette définition est « *insuffisante pour fonder une politique globale et cohérente concernant les refuges.* » Il en propose donc une autre plus complète :

on appelle refuge tout hébergement situé en montagne, gardé ou non gardé :

- Offrant des prestations à caractère collectif et basique (dortoirs, tables communes repas unique) ;
- A vocation prioritaire d'étape et de sécurité dans le cadre de pratique sportive (randonnées, ascensions) ;
- Pas accessible en voiture.

Sur l'ensemble des massifs français on compte 261 refuges répondant à cette définition. L'espace retenu pour cette étude, le massif des Ecrins (c.f carte p. 14) en possède trente quatre, dont trois non gardés : l'Alpe du Pin qui appartient à l'association des Jarrets d'Acier, le refuge de Cézanne du CAF de Briançon ouvert seulement en hiver et le refuge communale de la Fée. Pour la plupart des

---

<sup>5</sup> {GIARD ; 1997, 52}

<sup>6</sup> {GIARD ; 1997, 52}

<sup>7</sup> {annexe 1 revue de presse N°9 note n°3 p.102}

<sup>8</sup> {annexe 1 revue de presse N°9 note n°1 p.102}

<sup>9</sup> annexe p. 112

<sup>10</sup> {SERRES, GIARD ; 2000, 58}

analyses, ces trois refuges ne seront pas pris en compte étant donné la difficulté d'avoir des informations sur eux.

En cette année internationale de la montagne les refuges ne laissent pas indifférent. Ils font l'objet de nombreuses publications dans des magazines spécialisés qui s'intéressent à des aspects aussi différents que leur histoire, leur environnement, leur état et leur devenir et même les attentes des clientèles actuelles et potentielles<sup>11</sup>. Des mémoires Universitaires traitent de différentes problématiques : fréquentation, évolution<sup>12</sup>. D'un point de vue strictement géographique, la maîtrise d'Audrey Goguillot à l'Université de Savoie<sup>13</sup> apparaît comme une des rares études sur la question, utilisant des notions de réseaux et d'interaction entre les lieux.

Après la présentation du champ d'étude et des caractéristiques qui forment la spécificité des refuges du massif des Ecrins, on s'interrogera sur le rôle de la pratique de l'alpinisme dans l'emplacement et le développement des refuges afin de comprendre comment ce domaine récréatif s'est constitué au sein de l'ancienne province qu'était le Dauphiné. Les changements de mentalité et d'image de la montagne, parcourent l'étude et sont mis en relation avec l'évolution du système refuge. Enjeu de développement local, la fréquentation des refuges est étudiée en y incluant des problématiques comme l'accessibilité et la localisation, la fréquentation des vallées et l'influence du plus grand parc national Français (sans jugement de valeur) : le Parc National des Ecrins (PNE). Une partie est consacrée à l'influence des prévisions météorologiques sur la fréquentation des refuges, afin d'aborder cette question polémique d'un point de vue plus scientifique.

« *Le refuge porte des valeurs liées à l'évolution de notre société, il est une jointure entre le monde organisé, exploité... et la montagne sauvage, préservée et synonyme de liberté* » {GIARD ; 1997, 52} en ce sens il est un parfait sujet d'étude géographique. Il est un lien entre deux mondes, un lieu d'échange dans un espace donné, diffusant une organisation spatiale liée par des relations internes (associations alpines) et externes (collectivité territoriale). On peut voir le refuge comme « *un baromètre de l'emprise de l'homme sur la montagne* » {GIARD ; 1997 52} il est donc extrêmement sensible aux influences extérieures, et quand vient la tourmente de la société d'en bas, les basses pressions obligent le refuge à se remettre en question et à s'adapter aux nouvelles règles, surtout sécuritaires, qu'ils avaient ignorées jusque là au nom d'une certaine marginalisation, définies par une pratique, celle de l'alpinisme.

L'étude de terrain s'est déroulée en plusieurs phases : la première réalisée durant l'été 2001 m'a permis de me mettre au contact d'une réalité, celle des refuges et de leur gardien, qui vivent dans le monde d'en haut pour une période de 90 jours en moyenne. Cette approche intuitive de l'objet d'étude, a révélé les questions essentielles des préoccupations premières des gardiens, de leur mode de vie, de leur relation avec les différents acteurs du monde refuge. Sur le terrain qu'est le massif des Ecrins, on rencontre toutes sortes de gens : les néophytes

---

<sup>11</sup> {STEEN ; 2001, 59}

<sup>12</sup> {RAFFORT ; 2000, 56 et REBOUL;1992, 57}

<sup>13</sup> {GOGUILLOT ;2001, 53}

pour qui la montagne représente un lieu d'évasion, où l'on trouve l'insolite ; le promeneur averti, le randonneur inconscient et vice versa ; l'alpiniste acharné, l'alpiniste débutant. Du côté des professionnels on rencontre les guides de haute montagne, les accompagnateurs en moyenne montagne et toute une foule de gens liés à l'organisation du Parc National des Ecrins : gardes, animateurs, scientifiques. Chacun d'entre eux est susceptible d'intervenir sur le milieu et s'inscrit dans la problématique sur les liens étroits qui unissent le refuge à son environnement.

Après m'être entretenu avec vingt gardiens et une petite partie de leurs clients (entre deux et dix personnes par refuge visité) pour connaître leur motivation et leurs attentes en matières de confort, d'environnement, d'esthétisme aussi, j'ai poursuivi mon enquête sur les sentiers. J'y ai interrogé cette clientèle potentielle qui se promène, sans jamais aller jusqu'à un refuge, soit par ignorance soit par peur de difficultés insurmontables ou tout simplement pour ne pas rencontrer une habitation en milieu « sauvage. » Une quarantaine de personnes non-utilisateurs en plus des gardiens et utilisateurs de refuge a donc été interrogée.

Le résultat de cette enquête se trouve réparti dans ce mémoire et chaque fois que je les utilise je les signale par le sigle **T.D.T.**(Travail de Terrain). Etant donné le nombre de visiteurs du P.N.E. il m'était impossible d'établir un questionnaire au résultat objectif. Je n'avais pas de questionnaire fermé, seulement quelques questions redondantes qui évoluaient avec ceux qui ont bien voulu me répondre et qui m'ont permis d'apprécier certaines tendances. Je ne donnerai donc pas de résultats quantifiés comme des pourcentages tirés de cette population questionnée, mais des résumés, des anecdotes des histoires de la vie quotidienne des gardiens qui permettent de confirmer ou d'infirmer des tendances décrites par des études faites à plus grande échelle.

Cette première phase conduite directement sur le terrain a été suivie d'une recherche bibliographique importante facilitée par la maîtrise d'Audrey Goguillot et largement complétée de revues, magazines spécialisés et travaux de recherches scientifiques spécifiques au massif des Ecrins. Améliorée par un questionnaire envoyé à tous les gardiens<sup>14</sup> et portant sur des notions qui les intéressent directement, la collecte des données s'est fait auprès des associations alpines que sont la Société des Touristes du Dauphiné et le Club Alpin Français. Il s'en est suivi des entretiens avec les différents acteurs comme les responsables du Parc National des Ecrins et les maires des communes concernées. La liste des personnes ressources contactées se situe en annexe.

Le mémoire se décompose en deux parties distinctes. La première partie présente les refuges dans leur environnement physique et historique en regroupant des notions d'implantation, d'accès et de consommation d'espace. La deuxième partie est axée sur l'évolution de la fréquentation, analysée sous différents angles, et explique le fonctionnement du système refuge

---

<sup>14</sup> en annexe un exemplaire p. 102



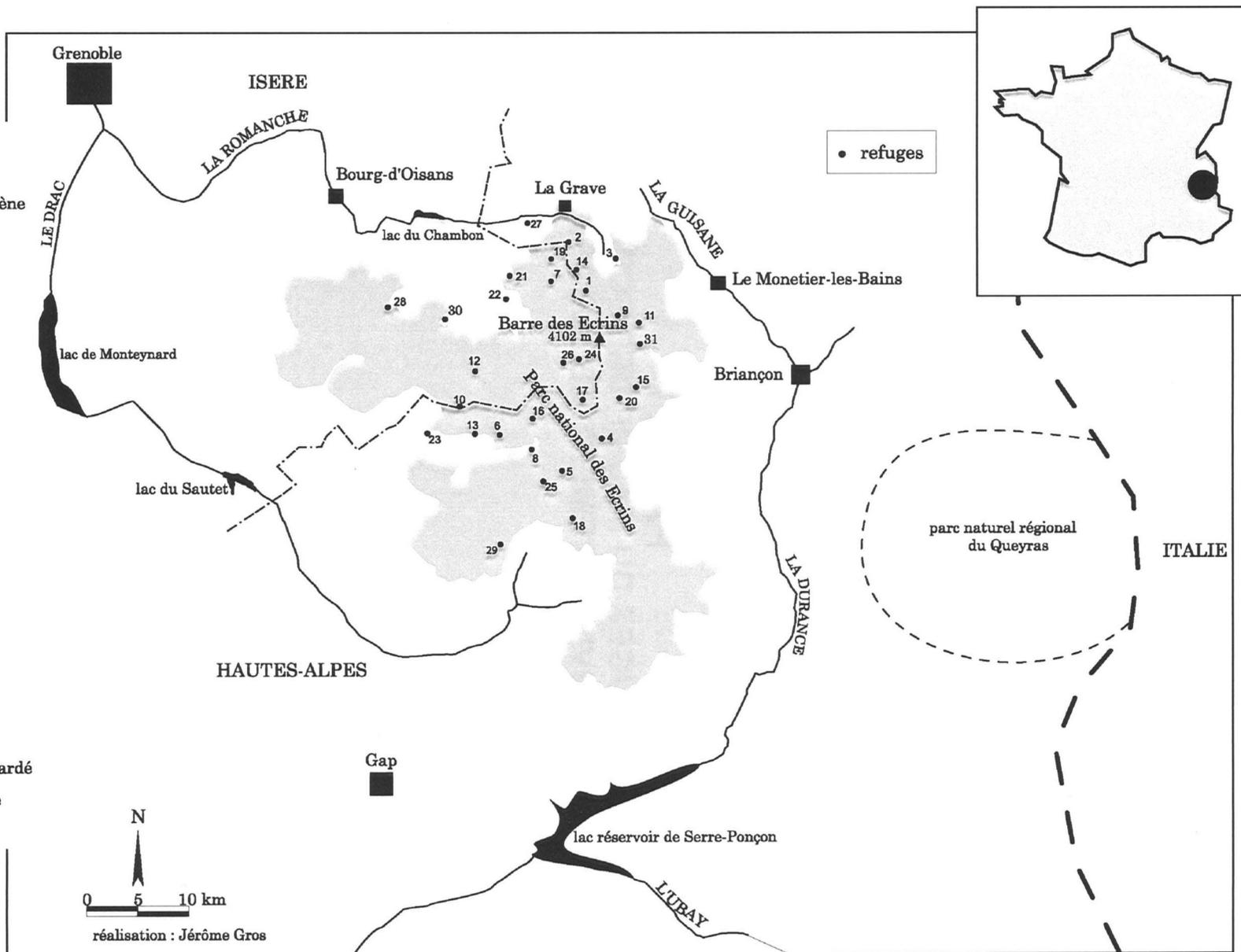
## **PARTIE I**

### **LES REFUGES DU MASSIF DES ECRINS DANS LEUR ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE :**

*« la montagne telle qu'on la perçoit est une fabrication de l'esprit, un mythe, qui ne correspond que de très loin à son support géographique. Ce mythe est constitué d'un ensemble de symboles qui surgissent dès la simple évocation du mot : la montagne symbolise immédiatement la grandeur, la permanence, la difficulté, etc... A ce titre elle entre donc, dès les origines comme un élément essentiel de la structuration sociale de l'espace. » {Bozonnet ; 1977, 7}*

# SITUATION DU MASSIF DES ECRINS ET DE SES REFUGES

- 1 : Adèle Planchard
- 2 : L'Aigle
- 3 : L'Alpe du Villar- d'Arène
- 4 : Les Bans
- 5 : Chabournéou
- 6 : Chalance
- 7 : Châtelleret
- 8 : Clot (Xavier Blanc)
- 9 : Ecrins
- 10 : Font-Turbat
- 11 : Glacier-Blanc
- 12 : La Lavey
- 13 : L'Olan
- 14 : Pavé
- 15 : Pelvoux
- 16 : Pigeonnier
- 17 : Pilatte
- 18 : Pré de la Chaumette
- 19 : Promontoire
- 20 : Sélé
- 21 : Selle
- 22 : Soreiller
- 23 : Souffles
- 24 : Temples-Ecrins
- 25 : Vallonpierre
- 26 : Carrelet
- 27 : Evariste Chancel
- 28 : Muzelle
- 29 : Tourrond
- 30 : Alpe du Pin } non gardé
- 31 : Cézanne } non gardé
- 32 : Tuckette } éco musée



Carte N°1

## CHAPITRE : A Les limites géographiques de l'espace étudié

### A.1 Le massif des Ecrins une entité géographique ?

Massif prestigieux, à l'aura internationale, reconnu comme un haut lieu de l'alpinisme, chargé de l'histoire émouvante de la conquête des hauts sommets, le « territoire » des Ecrins a du mal à trouver ses limites dans l'esprit des montagnards et des touristes qui pratiquent cet espace aux accents sauvages.

La Romanche au nord, la Durance à l'est et le Drac au sud-ouest délimitent grossièrement ce massif<sup>15</sup>. Le Parc national des Ecrins implanté depuis 1973, donne à cette région une frontière nette, en y imposant une réglementation d'utilisation. Les limites de ce massif ne sont pas clairement définies. On s'aperçoit, en effet, qu'elles varient souvent selon la provenance et la culture de la personne interrogée. Il subsiste toujours un doute dans l'esprit des gens, même quand il s'agit de bons connaisseurs du lieu<sup>16</sup>.

Oisans, Ecrins quelles différences ? La Meije, la Barre des Ecrins, le Pelvoux, l'Ailfroide, les Bans, la Muzelle, l'Olan, le Sirac et le vieux Chaillol au sud, dernier bastion culminant à plus de 3000 m, font-ils partie d'une même entité géographique ? Y aurait-il un Nord et un Sud ? Peut être simplement un massif aux multiples facettes qui engendre une même passion : la conquête d'une inaccessible montagne. Bienvenue en cette partie élevée de l'ancienne province, le Haut Dauphiné!

Une étude détaillée de tous les caractères que possède ce massif n'a pas sa place ici. La question des limites se pose ici avec une particulière acuité tant il apparaît que la réponse soulève de nombreuses interrogations et polémiques<sup>17</sup>. Une synthèse rapide des caractéristiques géomorphologiques, géologiques et climatiques de ce massif qui permettra d'en mieux apprécier et d'en mieux connaître toutes les facettes introduit donc ce mémoire et facilite une meilleure analyse de la situation des refuges de cette région.

#### A.1.1 Une délimitation géologique : un cœur Cristallin entouré de calcaire et marnes noires

Le territoire Ecrins s'organise autour des hauts sommets: Meije, Barre des Ecrins, Pelvoux, Ailfroide... Ses versants de plus de 2000 m de dénivelé et ses profondes vallées qui convergent vers le cœur du massif cristallin sont des vecteurs d'unité orographique. Coupole de gneiss et de granits issus de l'édification d'une chaîne de montagne paléozoïque soulevée par le plissement Alpin de la fin de l'ère tertiaire, entouré de terrain sédimentaire, le massif des Ecrins encore connu aujourd'hui sous le nom de **massif du Pelvoux** a des frontières que le célèbre topo guide Labande<sup>18</sup>, équivalent du guide Vallot dans le massif du Mont Blanc, délimite ainsi : les vallées de la Romanche et de la Guisane au nord, le tracé du sentier de grande randonnée, GR 54 du Casset à

<sup>15</sup> c.f. carte de localisation p.14

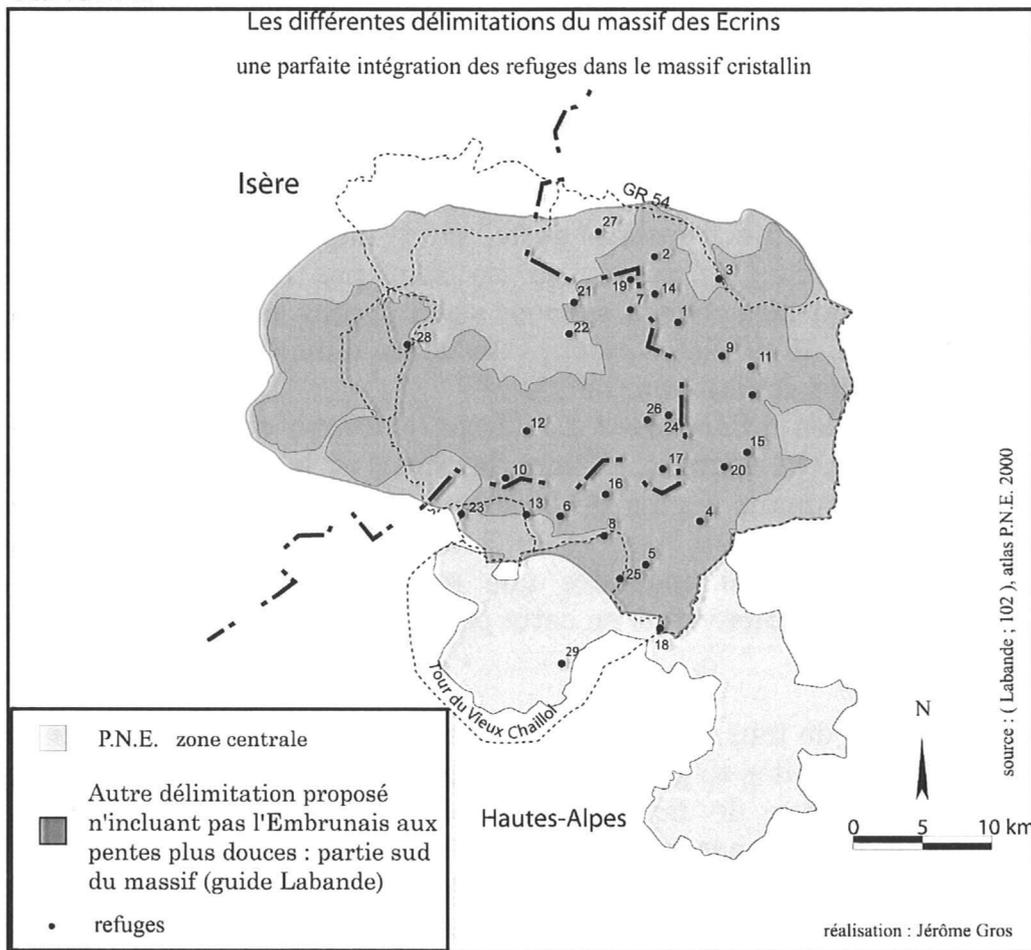
<sup>16</sup> Extrait d'un entretien avec un gardien : - « Bonjour, je fais un mémoire sur les refuges du massif des Ecrins... » - « qu'appelles tu « le massif des Ecrins », parce qu'ici on est en Oisans ! »

<sup>17</sup> Pour plus d'information se référer à {VENZIN ; 1994, 37}

<sup>18</sup> {LABANDE ; 1995, 87}

Vallouise et à Champoléon à l'est, le Valgaudemar au sud, le GR 54 à nouveau à l'ouest, avec une extension au nord-ouest pour inclure le Rochail. Cette délimitation plus hétérogène correspond à la majorité du tracé du GR 54 et de ses variantes.

Carte n°2



A noter que le type dominant des roches cristallines qui forment notamment des aiguilles comme la Dibona est très apprécié des grimpeurs (*voir photo n°10*). Cette aiguille, lieu mythique de l'escalade en Oisans, fait aujourd'hui le succès de son refuge : **le Soreiller**.

### A.1.2 Des différences climatiques et climaciques

Le Briançonnais plus calcaire, paradis des grimpeurs modernes, bénéficie d'un climat plus sec et ensoleillé que la zone de montagne à l'ouest et nord-ouest qui le protège.

Au sud les sédiments remaniés déterminent un paysage alpin de moyenne montagne au caractère méditerranéen ; tandis qu'au nord, crêtes, aiguilles, névés et glaciers façonnent un paysage de haute montagne.

Région de transition entre Alpes du nord et Alpes du sud à la topographie complexe, les Ecrins possèdent une grande originalité sur le plan de la répartition biogéographique. Cette grande variété de paysage liée aux différentes

influences climatique<sup>19</sup> attire chaque année, sur les sentiers du massif, plus de huit cent mille visiteurs<sup>20</sup>.

### A.1.3 Où s'arrête l'Oisans et où commencent les Ecrins ? Un même espace ?

Cette question mérite que l'on s'y attarde, mais sa complexité mériterait un développement trop important pour qu'il trouve légitimement sa place dans ce mémoire. C'est pourquoi je vous renvoie à un mémoire traitant de l'espace Oisans-Ecrins {Venzin ; 1994, 37}

Par quelques exemples pratiques tiré de topo-guides et de la presse régionale on se fait une idée de l'ambiguïté des appellations de cette partie des Alpes.

Une petite analyse d'un topo guide référence {guide IGN *Ecrins-Queyras* ; 1994, 103} montre comment la toponymie de cette région est complexe et pas encore définitivement établie : « *Comment définir précisément ce qu'est l'Oisans ? Des vallées qui ont une entité propre qui est d'abord géographiques. L'Oisans est un bassin versant il correspond au réseau hydrographique de la Romanche et de tous ses affluents* »<sup>21</sup>

On décèle des contradictions notables ne serait-ce que dans le titre « Ecrins – Queyras » alors qu'il traite aussi de l'Oisans, entité géographique, suivant leur propre définition. Il classe ensuite la vallée du Vénéon affluent de la Romanche, dans le massif des Ecrins et considère qu'il ne fait pas partie intégrante de l'Oisans, ce qui devrait être le cas ! Leur carte de localisation prête également à confusion : il arrive que plusieurs toponymes désignent un même espace : *Massif des Ecrins* au centre, *Oisans* plus au Nord, *Valbonnais* à l'ouest. La vallée du Valgaudemar et du Champsaur est affublée du toponyme *Ecrins Sud* ! Qu'en est-il de Ecrins Nord, serait-ce l'Oisans ?

Pour un autre guide<sup>22</sup> « l'habitude a étendu l'appellation « Oisans » non seulement à la Romanche (jusqu'à Gavet) et au Vénéon, mais aussi aux pas de Guisane, Vallouise, Champsaur, Valgaudemar, Valjouffrey, Valsenestre. » Ce guide de randonnée pédestre s'appuie sur le tracé du célèbre tour de l'Oisans, le GR 54 qui fait le tour du massif.

Et Quand la presse régionale s'en mêle, l'Oisans devient massif. (*annexe 1 : revue de presse N°3, note n°3, p.89*)

Si comme le dit M. Gumuchian « *Nommer l'espace, c'est produire du territoire* »<sup>23</sup> on peu penser qu'il n'existe pas encore une entité territoriale propre au massif des Ecrins. Certes le parc national délimite clairement une région protégée, mais a du mal à être un élément fédérateur du massif tant les restrictions d'usage qu'il impose à cette espace ont suscité de nombreuses réactions et polémique.

Enfin selon Philippe Bourdeau, maître de conférence à l'institut de géographie alpine de Grenoble, « *les géographes n'ont jamais renoncé à l'appellation massif du Pelvoux héritée des premières explorations* ».

<sup>19</sup> voir partie 2 chapitre B

<sup>20</sup> Source {atlas PNE ; 2000, 82}

<sup>21</sup> {GUIDE IGN ; 1994,85}

<sup>22</sup> { F.F.R.P. ; 2000 85}

<sup>23</sup> {GUMUCHIAN ; 1998, 17}

#### **A.1.4 Le haut Dauphiné**

On peut penser qu'il est historiquement juste d'appeler cette région Haut Dauphiné. En effet les Dauphins, après le passage des armées romaines, ont constitué une petite région autonome qui s'étendra jusqu'à former le territoire appelé Dauphiné. En 1349 le Dauphin Humbert vend ses possessions au roi de France. La Révolution réorganise le Dauphiné en trois départements : Isère, Hautes-Alpes et Drome.

Agencée entre 800 et 4102 m d'altitude, à cheval sur deux départements, Isère et Hautes-Alpes, cette région à l'orographie imposante regroupe des identités typiquement Alpines comme l'Oisans et les Ecrins, plus les différents bassins versants de la Durance, de la Romanche et du Drac.

Cette dénomination - haut Dauphiné - est celle des alpinistes, se référant au premier topo guide (1887). Puis ils employèrent couramment le nom de « massif de l'Oisans », mais le terme massif des Ecrins, à partir de 1950, prend le dessus et la venue du Parc, baptisé Parc National des Ecrins, entérine cette appellation. Les guides de l'Oisans dans les années 90 rebaptisent leur groupement Compagnie des guides Oisans-Ecrins, et pour boucler la boucle en 1995 François Labande retient la dénomination de « haut Dauphiné » pour la réédition du topoguide de massif...<sup>24</sup>

### **A.2 Le Parc National des Ecrins (PNE) un élément fédérateur du massif ?**

Le massif des Ecrins possède donc une multitude de facettes. C'est sur cette région au caractère indéniablement sauvage qu'est née l'idée d'un parc national français, il y a de ça quatre vingt neuf ans. Le 31 décembre 1913 le maire de Saint-Christophe-en-Oisans voit naître sur sa commune le Parc National de la Bérarde, qui deviendra le Parc National de l'Oisans, puis le Parc National du Pelvoux après avoir été étendu sur les communes de Pelvoux et de la Chapelle-en-Valgaudemar<sup>25</sup>.

#### **A.2.1 Une naissance difficile**

A mi-chemin entre le pôle Nord et l'Equateur, (le 45<sup>ème</sup> parallèle passe par la Meije), et à l'ouest de la chaîne alpine, le parc National des Ecrins voit le jour après d'âpres compromis. Selon M.Charpe, maire actuel de Saint- Christophe-en-Oisans, le parc vient en réponse aux aménagements lourds réalisés dans le cadre du plan neige dans les années 60, mais sa limite comprend en fait toutes les zones avalancheuses du massif. La majeure partie des zones équipables en remontés mécaniques a été évitée.

Dans la procédure de création du parc, la majorité des désaccords des élus s'exprimèrent sur les limites : « *Le problème de la chasse apparaît fondamental, c'est toute la philosophie du parc qui est en jeu à travers lui. Il n'est pas abusif d'écrire que le parc des Ecrins a été dessiné plus en fonction des problèmes de la chasse que des nécessités de la protection.* » {Avocat ; 1977, 2}

---

<sup>24</sup> {LABANDE; 1995, 87}

<sup>25</sup> { F.F.R.P. ; 2000, 85}

Du projet de base on enleva donc 15% pour donner un territoire de chasse au chamois à toutes les communes. La limite du PNE est donc plus celle du compromis que du consensus. Trop d'intérêts étaient en jeu pour que les exigences scientifiques puissent être intégralement satisfaites.

### **A.2.2 Entre protection et développement**

Le Parc national des Ecrins est le plus grand de France : 33 900 ha pour le département de l'Isère et 57 900 pour les Hautes-Alpes respectivement appartenant aux régions Rhône-Alpes et PACA. Avec 12 000 ha de glacier le PNE se définit comme « le parc européen de la haute montagne. »

On y a aménagé deux zones distinctes afin de répondre aux buts scientifiques, éducatifs, touristiques et économiques, la zone centrale (ZC) : Territoire classé où les diverses actions de l'homme sont soumises à réglementation est orientée vers la protection. 73 % de la zone centrale est propriété des communes, 24 % de l'Etat et 3 % propriété de particuliers. La zone périphérique<sup>26</sup> juridiquement floue<sup>27</sup>, est un lieu de vie ou doit persister une économie locale pour que le PNE ne soit pas un sanctuaire de la flore et de la faune sans âme où seul les scientifiques trouveraient leur compte. Ne vient-on pas chercher un peu de rêve et d'histoire en pays étranger ?

Traub Philippe directeur du Parc national des Ecrins considère que d'une manière générale, « *Il faut prendre en compte est gérer au mieux la dialectique entre protection et développement mais aussi entre accueil et protection et entre tourisme et respect des identités culturel* »

### **A.3 Refuge et Parc National des Ecrins**

Contrairement au parc national de la Vanoise, le P.N.E. n'est pas propriétaire de refuge<sup>28</sup>. A la création du parc en 1973, le réseau de refuges était déjà important, il n'a d'ailleurs que très peu évolué depuis. Selon M. Patin<sup>29</sup> une des raisons majeures est la modicité des subventions perçues par rapport à celles allouées au parc de la Vanoise lors de sa création. Les moyens financiers ont donc été moins importants et le PNE n'a pas investi dans des bâtiments d'accueil. Une autre raison est que la politique entre ces deux créations de parcs nationaux a évolué : La protection du milieu est devenue entre temps la finalité essentielle.

Tout le monde s'accorde à dire que *les refuges sont les équipements d'accueil des visiteurs du Parc*<sup>30</sup>. Il arrive que les gardiens constatent de nombreuses contradictions entre la réglementation du parc et les idéaux environnementaux. Il est donc parfois perçu comme un obstacle à l'évolution touristique. Pour Yves Aillou, gardien du refuge du Pré de la Chaumette, était plutôt favorable à la création du parc, mais son projet de mini centrale hydraulique pour alimenter le refuge en électricité en remplacement du groupe électrogène nettement plus polluant lui à été refusé au nom de l'écosystème des papillons. Il ne comprend pas cette attitude, pour lui le PNE est opposé à tout développement touristique en

<sup>26</sup> Une innovation française en matière de gestion des parcs nationaux, pour un développement équilibré s'appuyant sur le patrimoine.

<sup>27</sup> {MIGNOTTE ; 1999, 26}

<sup>28</sup> voir {GOGUILLOT ; 2001, 53}

<sup>29</sup> Entretien avec M. Patin responsable du bureau aménagement au PNE.

<sup>30</sup> idem.

zone centrale. Au-delà de cet exemple, exceptionnel, on sent sur le terrain une certaine tension due à une incompréhension entre les partisans d'un développement économique mesuré que veulent les communes et tous les acteurs de l'économie locale et la réglementation de la zone centrale du Parc qui est perçue comme un frein à tout développement.

Il n'existe en zone centrale qu'une seule structure d'accueil, ce sont les refuges. Il serait bon par conséquent que le parc, les communes et les refuges s'entendent pour une meilleure gestion des équipements existants. Enfin, l'idée rencontrée chez beaucoup de néophytes interrogés, que les refuges sont étroitement liés au parc ou sont même propriété du parc, met en évidence la corrélation qui existe dans les esprits, entre les refuges et le P.N.E.<sup>31</sup>.

## **CHAPITRE : B      Implantation des refuges du massif des Ecrins**

Les montagnes des Ecrins ne sont pas d'un abord facile. Ces vallées fortement encaissées engendrent des dénivelés importants. Ont dit souvent ici que les marches d'approche jusqu'au refuge se méritent. Pour le plus haut d'entre eux, il faut compter six heures de marche ! une véritable course. En moyenne, les refuges sont atteints en deux heures et quarante minutes.<sup>32</sup> On comprend donc tout l'intérêt du refuge dans la conquête des sommets, il est un havre de paix et de repos pour celui qui venu de la vallée, plein d'espoir et de rêves, pense au sommet du lendemain dont l'accès est grandement facilité par cette halte confortable.

On peut consulter la carte et légende « Implantation des refuges » double page suivante qui donne des informations complémentaires aux paragraphes suivant.

### **B.1 Des refuges à l'image de l'histoire alpine locale**

*« Les refuges constituent sans doute l'impact le plus évident de l'alpinisme sur l'environnement montagnard »* {BORDES ;1975, 6}. Les organisations alpines se sont données pour taches d'aménager la montagne à l'aide de constructions destinées à abriter les alpinistes pour la nuit.

Les refuges sont devenus une nécessité pratique, visant à simplifier le déroulement des courses à éviter le bivouac gourmand en matériels à l'époque de leur construction.

#### **B.1.1 Les tous premiers**

L'histoire des Ecrins commence bien avant les premiers refuges. La conquête des Alpes Dauphinoises a débuté le 30 juillet 1828. Le capitaine Adrian Durand, et deux chasseurs de chamois, Mathéoud et Liotard, gravissent le Mont Pelvoux pour le compte du département de la géodésie du Dépôt de Guerre<sup>33</sup>. Scientifiques ou militaires comme le capitaine Durand en charge d'une mission d'utilité publique, découvreurs obstinés d'espaces inconnus comme Whympers ou Coolidge, ces alpinistes avant-gardistes ont ouvert une brèche dans la perception qu'avaient les hommes de la montagne. Elle est devenue un terrain de jeu,

<sup>31</sup> Constat T.D.T.

<sup>32</sup> annexes 6 p 114

<sup>33</sup> {LESTAS ;1988, 23}

parfois dangereux, qui déchaîne les passions. C'est vers 1875, période qui correspond à une certaine popularisation de l'alpinisme que commence la création des premiers refuges. La sécurité apportée par ces abris attire une nouvelle clientèle dans les montagnes.

### **B.1.2 Les associations structurantes**

Dans un enthousiasme collectif, les associations alpines, telles que le CAF et la STD, veulent faire de la pratique de l'alpinisme et du milieu montagnard en général une source de développement économique tout en inculquant des principes qui leurs sont chers : une éducation par la montagne où l'engagement mental et physique représente une base éthique de première ordre.

Une démarche planificatrice équipe les reliefs : des sentiers sont tracés, des câbles sont installés dans les parties difficiles, tout est mis en œuvre pour un accès plus aisé à la félicité des cimes. Cette démarche engendre des réactions contraires et rencontre bien des opposants, ceux pour qui la montagne rime avec liberté et qui voit dans le refuge une facilité interdisant l'exploit et donc le dépassement de soi.

#### **Le Club Alpin Français :**

Après l'Autriche, la Suisse, l'Italie et l'Allemagne, ce fut au tour de la France d'avoir son Club Alpin : le CAF. Il fut fondé par Ernest Cézanne en 1874. La création du Club était portée par une mission patriotique, la montagne allait former des hommes physiquement et moralement forts, ce qui constituerait un excellent vivier pour l'armée. Il aménagea en premier lieu des abris naturels comme des abris sous roche ou des habitations pastorales, comme le chalet de **l'Alpe de Villar-d'Arène** et de la Lavey, afin « *d'encourager et favoriser la connaissance de la montagne et sa fréquentation individuelle et collective en toute saison* »

Entre 1877 et 1900, le CAF aménagea ou construisit trente deux refuges<sup>34</sup> sur l'ensemble des massifs français dont douze dans les Ecrins.

Depuis 1970, le CAF considère que le maillage de refuges est complet. Il concentre ses efforts sur l'agrandissement et la modernisation des refuges existants, répondant aux besoins et aux exigences d'une clientèle élargie.

#### **La Société des Touristes du Dauphiné :**

Elle fut la seule association capable de réunir suffisamment de notables locaux, et donc de moyens pour entreprendre la construction de refuges. Edifié pour faire pièce au « parisianisme » du CAF, la STD se retrouve en concurrence directe avec lui. En 1912 la STD renonce à la construction du refuge de la **Pilatte** qui sera finalement réalisée par le CAF en 1925. Un exemple parmi d'autres.

Voilà 100 ans que les associations fonctionnent de la même façon et que la structure foncière n'a quasiment pas changé.

---

<sup>34</sup> {MONTAGNE MAG. ;2002 72}

# Implantation des refuges du Haut Dauphiné

## une histoire Alpine dauphinoise

### ● les premiers refuges 1876-1890

la Bérarde est déjà un haut lieu de l'alpinisme, l'équipement commence en majorité dans la vallée du Vénéon.

En 1876 naît le premier refuge du massif des Ecrins. Ernest Cézanne alors député des Hautes-Alpes, donne son nom à ce refuge qui deviendra le refuge de Provence. L'Italie et la Suisse ont respectivement implanté leur premier refuge en 1886 et 1863. le Club Alpin national est créé en 1874, suite à des réticences régionalistes, la société des touristes du Dauphiné (STD) voit le jour à Grenoble ; Elle sera avec le CAF un des acteurs principaux de la mise en valeur touristiques du Dauphiné des montagnes. A cette date la STD qui a un goût pour les grands projets touristiques obtient d'importantes subventions et privilégie les Chalets-hôtels, comme celui de la Bérarde, aux refuges, l'accès est plus aisé et il est fréquenté par les promeneurs.

### ● 1891-1914 : l'aménagement se poursuit et s'étend.

En 1890 les "alpinistes" sont les "touristes" de la montagne, ces deux activités ne sont pas encore rivales, elles le deviendront au cours du XXème siècle.

Une dizaine de refuges réduisent les marches d'approche des vallées encaissées aux sommets. Le Tourisme Dauphinois est en plein essor, les refuges ont une image forte qui crée un certain engouement pour l'aventure alpine.

On flirte avec les sommets mythiques : Pelvoux, Meije, Barre des Ecrins, dont les nouveaux refuges facilitent l'ascension.

### ● 1922-1929 :

Entre les deux guerres le réseau de refuges s'étend sur l'ensemble de la zone alpine du Haut-Dauphiné

### ● 1946-1989

De nombreuses constructions ou rénovations sont effectuées : La partie sud du massif reçoit la majeure partie des installations. Le Valgaudemar est pourvu de cinq nouveaux refuges dont trois sont construits entre 1970 et 1971 : les Souffles(23), Chabournéou (5) et Chalance (6)

### ● 2000-2002

pour le refuge du Soreiller(22) voir annexe revue de presse n°8  
et pour Vallonpierre(25) revue de presse N°1  
le Pigeonnier (16) s'est refait une santé pendant l'été 2002  
et le refuge de l'Aigle (2) est en attente d'être reconstruit



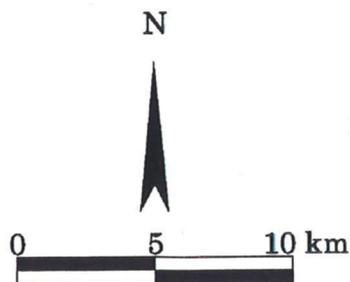
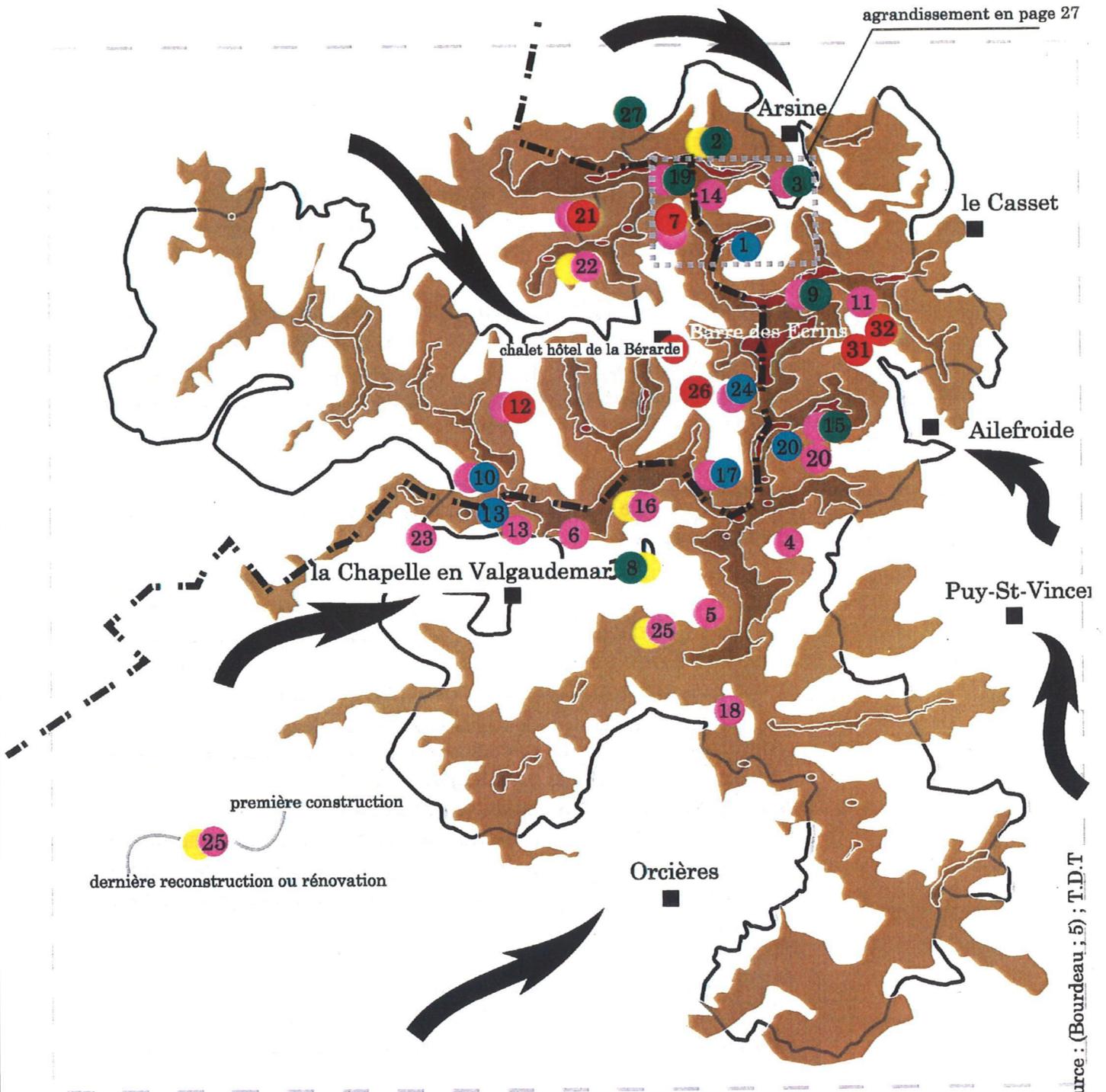
### vallée d'accès :

Aucune route ne traverse le Parc national des Ecrins, mais certaines s'enfoncent très profondément au coeur du massif.

la route de la Bérarde devenu mythique par le travail titanesque que sa construction a demandé a permis l'essor du hameau de St Christophe. C'est en 1914 que les travaux débutent, juste un an après la création du premier parc français, l'ancêtre du Pelvoux devenu aujourd'hui Parc national des Ecrins, c'était le parc de la Bérarde.

# Équipement du relief du Haut Dauphiné

des refuges à vocation essentiellement alpine



Limite Altitudinale



réalisation : Jérôme Gros

### B.1.3 Alpinistes et refuges : une même marginalisation

« Après deux siècles d'existence, l'alpinisme n'a rien perdu de son ambiguïté originelle. Cette perception ambivalente tient aux caractéristiques particulières de la discipline et à son histoire. Activité sans règlement et sans arbitre, fondée sur une éthique non écrite, elle présente une relative opacité pour les non initiés. » {Hoibian, 2000, 19}

L'alpinisme s'est tenu à l'écart des tentatives de codification et de standardisation jusqu'à aujourd'hui. Les refuges, quoi qu'on en dise, ont une image quelque peu décalée par rapport aux autres organismes d'accueil. Ils sont à l'image de ses alpinistes, conquérants de l'inutile, dont la démarche et les motivations engendrent chez les non pratiquants, incompréhension mais également admiration.

La tendance actuelle est vers une réglementation de la montagne<sup>35</sup> et donc de la pratique de l'alpinisme et de toutes les autres disciplines liées au milieu montagne. **Les refuges sont donc pris dans le grand mouvement réglementaire actuel, avec d'autant plus de vigueur qu'il y a une prise de conscience collective qu'ils n'ont pratiquement pas évolué depuis leur création.**

### B.1.4 Petit historique de la construction des refuges : vers une évolution des techniques

Le système refuge franchit un pas décisif quand le vol et le vandalisme devenus monnaie courante et causant un grave préjudice au refuge, obligent à créer un nouveau métier : gardien de refuge. Avec les premiers gardiens, l'alpiniste trouve le réconfort d'une présence au-delà du simple abri physique.

Le refuge **Lemercier** (ancien abris du Pelvoux) construit en bois à inauguré une génération de refuges : (*annexe 1, revue de presse N°8 note n°2, p.94*)

Lits garnis de paille, une unique pièce, un nécessaire de cuisine : telle est le décor sommaire que proposait en 1910 le refuge de **l'Aigle** et ma foi il n'a pas beaucoup changé. Les besoins des alpinistes sont-ils restés les mêmes ?

Jusqu'à l'arrivée de l'hélicoptère en 1958, l'acheminement des matériaux se faisait à dos d'homme, aux prix de lourds efforts. Trente à quarante kilos de charge, payé quarante centimes le kilo. Les porteurs gagnaient approximativement soixante trois francs de l'époque, pour « *un travail de mulet* » comme disaient les Anglais <sup>36</sup>

Quelques dates générales :

1850 - 1851 : Apparition des premiers abris refuges

1920 - 1940 : Apparition des grands refuges d'altitude et du concept de préfabrication, c'est l'essor de l'alpinisme hivernal

1985 - 1995 : Les refuges revendiquent une autonomie énergétique et deviennent de vrais objets architecturaux

L'histoire des refuges est malheureusement assombrie de dramatiques destructions dues essentiellement aux avalanches. Le refuge **du Pavé** en est un exemple probant, puisqu'il a été rasé par une avalanche alors qu'il était encore en

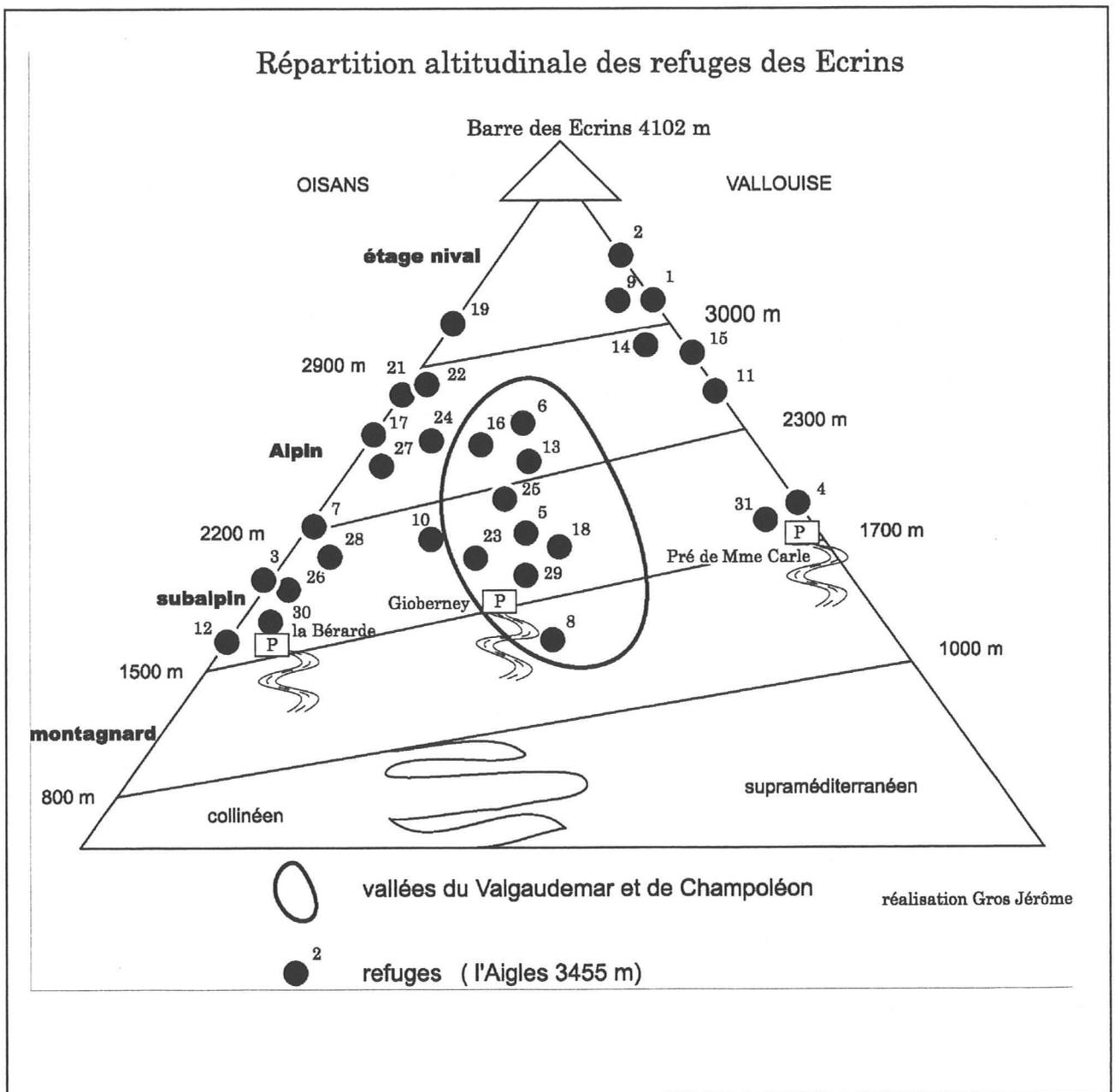
<sup>35</sup> {ACACIO ; 1999, 1}

<sup>36</sup> {MONTAGNE MAG ; 2001, 71}

construction. Quant au refuge **du Sélé** il a été détruit à cause d'une secousse sismique !

**L'Olan** et **Temple Ecrins** portent dans leurs murs les stigmates de la force destructrice des avalanches. Ce sont des refuges semi-enterrés. En montant à l'Olan, juste sous le refuge, on remarque sur le bord du chemin, des dalles de béton : ce sont les restes de l'ancien refuge emporté par une avalanche. Ces friches que la pelouse alpine a du mal à recouvrir mériteraient évidemment d'être enlevées, mais le coût important des travaux ne veut être pris en charge ni par le CAF ni par le P.N.E. (*voir photo N°11*)

Figure N°1



## B.2 Naissance d'un réseau de refuge

### B.2.1 exemple du secteur de la Meije

commentaire de la carte

- En 1810 le cadastre recensait vingt-cinq propriétaires de 29 chalets situés à l'Alpe. C'est le territoire des Faranchins que l'on continue à croiser à l'Alpe. De ce hameau en pleine crise rurale naît un premier refuge en 1877. Mais c'est réellement en 1882 avec la construction du **refuge paquebot** que l'Alpe se dote d'un bâtiment digne de ce nom. Tout comme le **Châtelleret** construit en 1883, c'est un refuge de vallée assez éloigné des sommets. Mais il faut remettre les choses dans leur temps. Ces refuges étaient bien situés à des emplacements stratégiques et leurs accès nécessitaient déjà une belle motivation ; Rappelons que la route qui va de Bourg d'Oisans à la Bérarde, telle que nous la connaissons, date de 1914 (début de sa construction) et que le chalet hôtel construit par la STD en fond de vallée à la Bérarde date de 1887.

- En 1901 on installe un premier refuge au pied de la Meije, sur un promontoire rocheux d'accès peu aisé, mais permettant de faire l'ascension dans la journée. En 1910 le Doigt de Dieu est pris entre deux feux celui du refuge du **Promontoire** et celui du refuge de **L'Aigle**, construit logiquement à l'emplacement du bivouac habituel des alpinistes qui tentaient la Meije par la face nord. Dans les Chroniques du CAF, Louis Prestat se félicite « *de cette cabane qui comble une lacune dans le réseau de refuges dont le Club Alpin Français a doté cette région et ouvre à l'alpinisme un champ d'activité du plus haut intérêt* ». {PRESTA, 1910, 98} La traversée des arrêtes devient une course de légende, il n'est plus besoin de redescendre dans la vallée après avoir effectué la traversé. C'est un **abri de sûreté pour les « Meijistes » attardés**. De plus l'Aigle se retrouve dans le champ d'action du refuge de l'Alpe et ouvre la possibilité d'un nouvel itinéraire parcouru pour la première fois lors de l'inauguration du refuge, et conté dans les chroniques du CAF : Départ du Chalet de L'Alpe 3 heures, traversé de la Romanche à 3 h 15 min, ... arrivé au refuge de l'Aigle à 10 h 10 ; 5 heures 35 de marche effective et 1 h 35 de haltes. Un nouvel itinéraire est donc possible, le réseau de refuges se complète. Le refuge de l'aigle est situé à la rencontre du chemin des arrêtes de la Meije, du glacier de l'homme et du glacier du Tabuchet (accès depuis la Grave) **il est en quelque sorte un nœud de routes alpines**<sup>37</sup>

- 1926 la STD inaugure le refuge **Adel Planchard** (construit grâce à un leg de Mme Adèle Planchard, mystérieuse femme qui souhaitait que l'œuvre en montagne de la STD se perpétue. Isolé, il ne rentre pas directement dans le réseau mis en place par le CAF mais complète l'équipement du secteur.

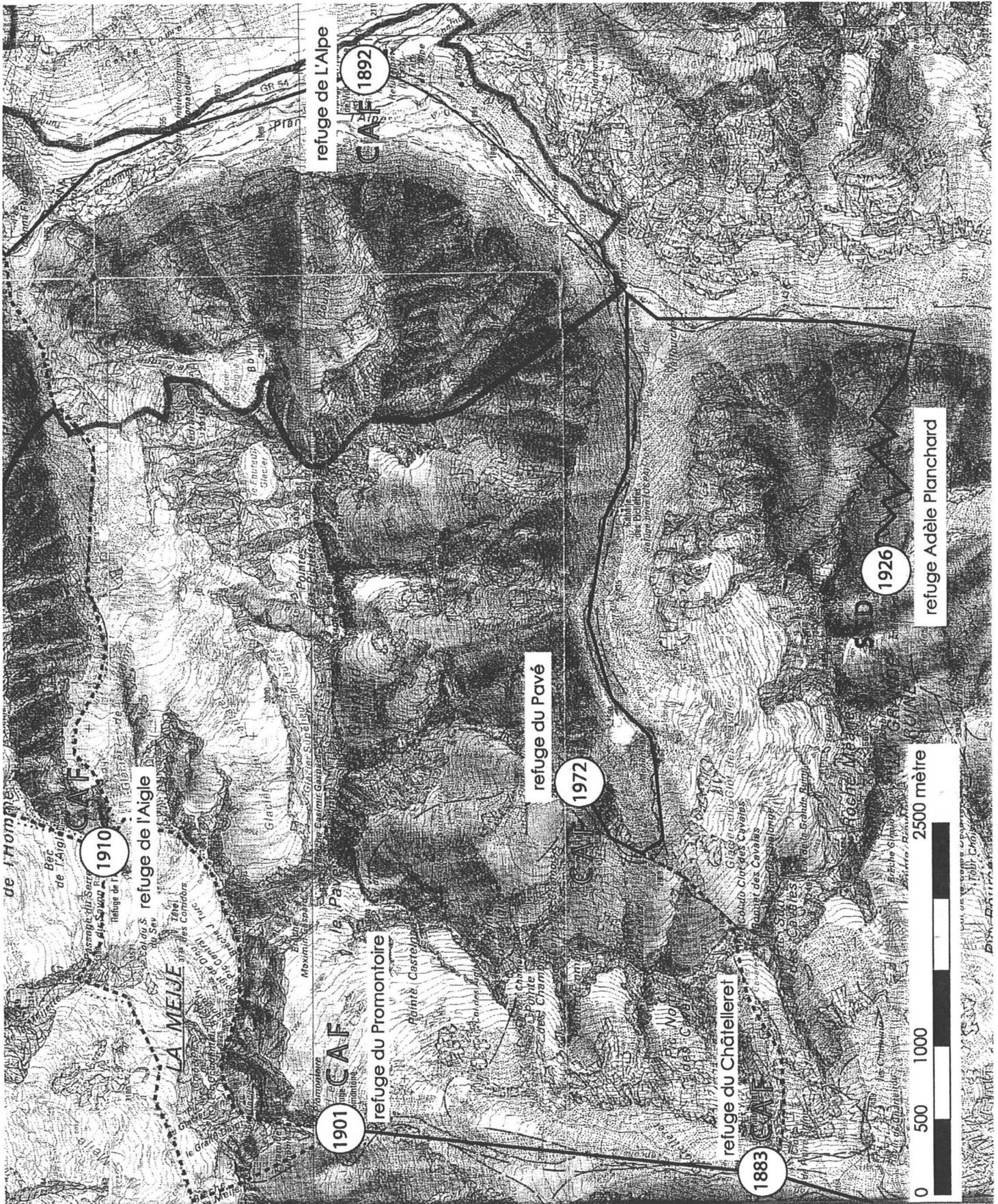
- 1972 le **Pavé** complète le réseau de refuge et fini d'équipé cette partie du massif. Ces deux derniers refuges gardent une fonction essentiellement estivale, au printemps leurs secteurs sont trop avalancheux. Le refuge **de l'Alpe**, ouvert au printemps, sert donc de relais aux skieurs.

Les deux refuges les plus anciens, le Châtelleret et l'Alpe du Villar-d'Arêne, ont perdu leur vocation première. Ils sont des refuges de relais qui ne servent aujourd'hui que peu aux alpinistes. Par contre leur éventail clientèle est plus large, composé de nombreux randonneurs et promeneurs, ce sont des refuges qui fonctionnent bien, ils font partie des dix refuges les plus appréciés du massif (voir Partie 2, chapitre A, paragraphe A.2.2)

<sup>37</sup> {Prestas ; 1910, 98}

# Naissance d'un réseau de refuges pour une meilleur accessibilités des sommets

Carte N°4



carte IGN TOP 25 Meije Pelvoux 1/25000

réalisation Jérôme Gros

### B.2.2 Un réseau de refuges élitiste ?

Leur création n'a pas été exempte de débats parfois houleux entre les différents protagonistes. Au-delà des problèmes de rivalités entre les différentes associations alpines<sup>38</sup>, la controverse porte sur le lieu d'implantation des refuges. En effet deux choix majeurs orientent la vocation du futur refuge :

- Place t'on le refuge le plus haut possible ? il sera ainsi réservés aux alpinistes et aux guides et facilitera l'ascension des sommets.
- Veut-on qu'il soit accessible aux plus grands nombres et dans ce cas on doit l'implanter en région alpestre.

Ces questions sont restées en suspens. La plupart des constructions auront de fait une vocation purement alpine.

### B.2.3 Typologie des refuges : un type de refuge pour un type d'emplacement

Chaque refuge possède une âme qui est façonnée au cours du temps. Elle se nourrit des histoires des alpinistes, randonneurs, promeneurs qui rentrés le soir venu se mettent à l'abri de ses murs. Le gardien, garant des lieux, historien malgré lui apporte ce supplément d'âme qui fait qu'aucun refuge ne se ressemble. On pourrait classer les refuges selon des critères totalement subjectifs comme par exemple, la qualité de l'accueil, la nourriture, le couchage. Certains refuges proposent des spécialités attirant réellement une clientèle. Je pense ici à la célèbre tarte aux framboises du refuge du **Pré-de-la-Chaumette**. Cela paraît simple, mais cette spécialité fait parler du refuge en vallée et certains promeneurs, aiguisés d'une certaine curiosité, montent spécialement pour la déguster<sup>39</sup>. Les gardiens de la **Lavey**, par une cuisine épicée et léchée fidélisent une clientèle de guide pour qui le refuge est un outil de travail<sup>40</sup>. Il existe donc différents refuges pour différents types de clients. Là où l'accès n'est pas problématique (longue marche, passage câblé, glacier...) le gardien est le moteur du refuge, et en ce sens, sa personnalité, ses qualités, sa démarche peuvent avoir une influence déterminante. Bien entendu de nombreux autres paramètres sont à prendre en compte comme :

- la présence de site remarquable (glacier, lac, sommet mythique...)
- nature du gardiennage et des prestations ( gardé, surveillé non gardé)
- temps d'accès
- disponibilité en eau en qualité et quantité
- source d'énergie disponible<sup>41</sup>

### Essai de classification des refuges : tableau

 Les parties grisées représentent la catégorie d'utilisateur majoritaire dormant aux refuges.

Les numéros renvoient aux explications page 30

<sup>38</sup> voir légende carte implantation des refuges p 23

<sup>39</sup> T.D.T

<sup>40</sup> T.D.T

<sup>41</sup> {GIARD ; 2000, 67}

ID	REFUGES	Difficulté 7	Altitudes / Dénivelés	Tps d'accès en heure	TYPES D'UTILISATEURS			
					ALPINISTES	RANDONNEURS	PROMENEURS 2	
8	Clot(Xavier Blanc)	1	1500 / 0	0.10	OUI	OUI	OUI	R E F U G E
12	Lavey	1	1790 / 523	2.15	OUI <sup>5</sup>	OUI	OUI	
29	Tourrond	1	1700 / 342	1.30	OUI	OUI	OUI	
18	Pré de la Chaumette	1	1810 / 350	1.15	OUI <sup>4</sup>	OUI	OUI	
23	Souffles	2	1968 / 950	3	OUI	OUI	OUI	
5	Chabournéou	1	2000 / 427	1.30	OUI	OUI	OUI	
26	Carrelet	1	2070 / 160	1	OUI <sup>1</sup>	OUI	OUI	
4	Bans	1	2075 / 460	1.30	OUI	OUI	OUI	
3	Alpe-Villar D'Arêne	1	2080 / 359	1.30	OUI <sup>1</sup>	OUI	OUI	
28	Muzelle	2	2120 / 950	3.30	OUI	OUI	NON	
10	Font-Turbat	2	2194 / 900	3	OUI	OUI	NON	D E  M O Y E N N E
7	Châtelleret	1	2230 / 500	2	OUI	OUI	OUI	
25	Vallonpierre	1	2280 / 700	2.30	OUI	OUI	OUI	
13	Olan	2	2350 / 1300	4	OUI	OUI	NON	
24	Temple-Ecrins	1	2410 / 700	2.30	OUI <sup>5</sup>	OUI	NON	
16	Pigeonnier	1 - 2	2430 / 700	2	OUI <sup>5</sup>	OUI	OUI	
27	Evariste Chancel	2	2510	4	OUI	OUI	NON/ OUI <sup>6</sup>	
1	Adèle Planchard	2	3173 / 1500	5	OUI	OUI	NON	
11	Glacier Blanc	2 <sup>8</sup>	2550 / 670	2	OUI <sup>5</sup>	OUI	NON	
6	Chalance	2	2550 / 1100	3.30	OUI	OUI	NON	
17	Pilatte	2	2580 / 867	3.45	OUI	OUI	NON	M O N T A G N E
21	Selle	2	2685 / 1250	3.30	OUI	OUI	NON	
15	Pelvoux	2	2704 / 1250	3	OUI	OUI	NON	
22	Soreiller	2	2720 / 1120	3.30	OUI <sup>3</sup>	OUI	NON	
14	Pavé	2	2843 / 1150	4	OUI	OUI	NON	
19	Promontoire	3	3150 / 1370	5	OUI	NON	NON	
20	Sélé	3	2511 / 1000	3	OUI	NON	NON	
9	Ecrins	3	3180 / 1300	4	OUI	NON	NON	
2	Aigle	3	3455 / 1700	6	OUI	NON	NON	

1 : Surtout au printemps avec le ski de randonnée.

2 : Les refuges qui leur sont accessibles en tant normal, peuvent devenir pour une partie de la saison estivale, inabordable : L'été 2001, de nombreux accès aux refuges ont été rendus plus difficiles par les importantes chutes de neige du printemps qui ont laissé des névés jusque tard dans la saison. Le refuge de **la Pilatte** (*voir photo N°1*) ou **le Pigeonnier** (*voir photo N°2*) ont vu leur clientèle journalière largement diminuer<sup>42</sup>.

3 : En majorité une clientèle de grimpeurs purs

4 : En dessous de 10 % d'alpinistes

5 : Ces refuges accueillent, voient, beaucoup plus de promeneurs, consommateurs ou non, aux alentours du refuge que d'alpinistes dormant au refuge en envisageant une course pour le lendemain.

6 : possibilité d'accès par le téléphérique de la Grave. Au premier tronçon gare de Peyrou d'Amont : 1heure de montée. Difficulté 1

7 : Difficulté :

- 1 : pour tous y compris les enfants

- 2 : la longueur de la marche et/ou l'existence de courts passages techniques (proximité du vide, blocs, instables, échelles...) devront être pris en considération

- 3 : une partie de l'itinéraire demande une vraie connaissance de la montagne, voire des techniques d'alpinisme (glacier, passage très exposé, escalade)

8 : il y a une quinzaine d'année le refuge n'était accessible que par des échelles (*voir photo n°3*) ce qui le mettait en troisième catégorie. Aujourd'hui un sentier tracé avec difficulté permet à un plus grand nombre de promeneurs d'accéder au refuge du **Glacier Blanc**.

*« On appelle refuge de haute montagne tout refuge dont l'accès présente des difficultés techniques même en été ( franchissement de barres rocheuses équipées ou non, traversée de glaciers) et refuge de moyenne montagne tout refuge ne présentant pas de telle difficulté d'accès. N'empêchant pas des altitudes vers 3000 mètres » {GIARD ; 2000, 67}*

La catégorie moyenne montagne est largement représentée dans les Ecrins, elle représente 72% des refuges. C'est légèrement inférieur à la moyenne du parc Français 80%. La vocation principale des refuges, on le constate ici, est principalement orientée vers l'alpinisme : des 29 refuges gardés, 15 reçoivent principalement des alpinistes. Les difficultés d'accès, en dehors des marches éprouvantes interdisent, la venue des promeneurs à quatre refuges et à trois pour les randonneurs.

Le refuge **Adèle Planchard** de la STD avec ses 5 heures de marche et son chemin peu marqué pourrait faire partie des refuges de haute montagne, la difficulté d'accès n'étant due qu'à la longue marche, il est, suivant les critères utilisés ici, classé en moyenne montagne.

**La localisation et l'accessibilité du refuge sont des paramètres qui interviennent dans la vocation finale du refuge.**

---

<sup>42</sup> T.D.T.

### B.3 Le Sélé un exemple d'implantation et de réflexion pour un nouveau refuge et bis répétita.

- **1956** : Une nouvelle consternante se répandit dans les milieux alpins : le refuge du Sélé venait d'être détruit par un éboulement, plus de 200 tonnes de rochers s'écrasa sur ce havre des alpinistes<sup>43</sup>.

- **1957** : Après deux ans de recherche pour un nouveau site dans ce cirque, royaume des avalanches, un emplacement convenable est trouvé. Le CAF décide de construire un refuge en bois en utilisant un isolant moderne (laine de verre et aluminium). Dix sept tonnes de matériaux sont hissées de 1515 m à 2710 m, et à la fin de l'été la nouvelle cabane bénie par l'abbé Rousset, guide de haute montagne, s'élevait fièrement face à la pointe du Sélé. (*photo n° 5*)

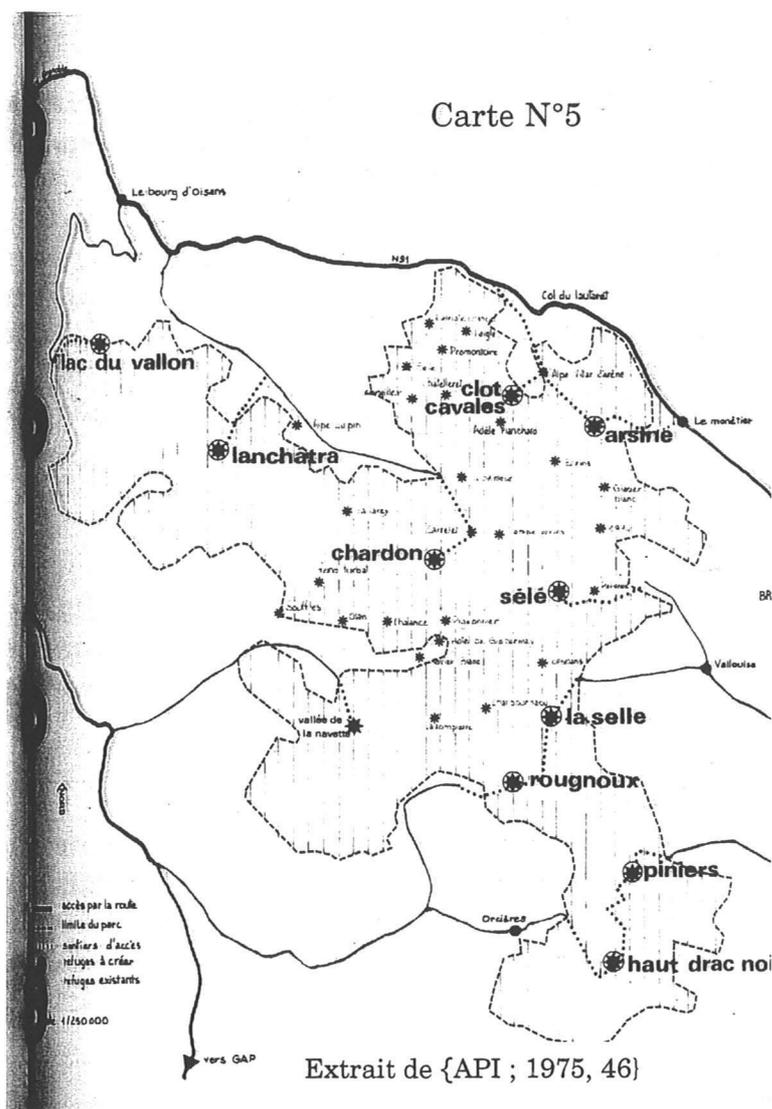
L'exode rural est présent dans les récits de construction des refuges. Souvent les promoteurs se plaignent de la diminution du nombre d'hommes dans les vallées, ce qui rendait aigus les problèmes du portage, gourmand en personnel.

- **1975** Autre époque. Le CAF ressent l'impérieuse nécessité de la construction d'un nouveau refuge, chiffre à l'appui :

- 1946 : 230 nuitées (sous un auvent rocheux)
- 1957 : 490 (refuge en bois)
- 1961 : 880
- 1965 : 1098
- 1975 : 2200
- puis stagnation

Une étude<sup>44</sup> de paysage est réalisée afin de proposer différentes réflexions pour l'implantation de nouveaux refuges dans le Parc national des Ecrins. (Ci-contre carte de l'emplacement des projets de refuges). Seule le projet de construction du nouveau refuge **du Sélé** en 1983 aboutira. On

remarque les prévisions d'équipement de l'Embrunais au sud qui reste jusqu'à aujourd'hui vierge de tout refuge. Le nouvel emplacement choisi permet de gagner une demi-heure de marche depuis la vallée et permet d'installer un terrain de



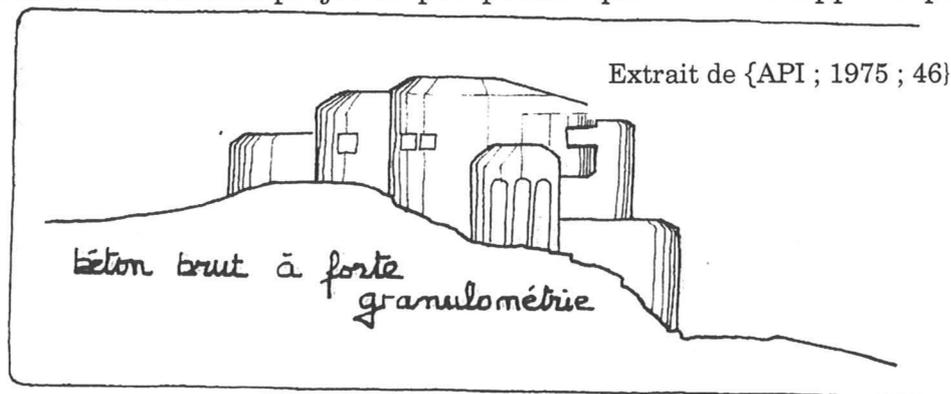
<sup>43</sup> {George ; 1956, 110}

<sup>44</sup> {Associations des paysagistes et d'ingénieur ; 1975,46}

boule dont le gardien est très fier. Ce refuge à vocation technique : alpinisme escalade glacier, présente quelques difficultés d'accès - passage dans une barre rocheuse câblée - qui le classe en refuge de haute montagne

L'étude fait remarquer qu'il existe un fort contraste entre l'ambiance du trajet plutôt boisé et le site minéral austère du Sélé. De ce fait conclut l'étude, « *la présence humaine doit être intensément ressentie et ne pas se présenter sous une forme banale d'une construction de type traditionnel.* »

A la vue de certain projet on peu penser que l'on a échappé au pire



- 1992 : 3096 nuitées, la fréquentation repart

**Le refuge est un marqueur spatial, un point de repère qui rayonne sur son espace.**

Le relief, la pente et l'altitude restreignent à peu de chose l'espace aménageable. Une construction focalise le site en apportant un élément de diversité. La visibilité du nouveau refuge du Sélé est accrue, on le repère de loin. Installé sur une plate-forme, il est aisément repérable, il marque une rupture de ligne dans le paysage et ainsi rassure les alpinistes sur la direction à prendre. C'est une des vocations du refuge, humaniser la montagne pour ne pas s'y perdre. (*voir photo N°6*)

## B.4 Typologie des utilisateurs

Il existe toute une foule d'utilisateurs actuels et potentiels des refuges. Dans les cahiers de l'AFIT<sup>45</sup> Dominique Giard les distingue en plusieurs catégories. En voici un résumé argumenté de quelques notes personnelles indiquées ici en italique<sup>46</sup>.

### Les utilisateurs actuels

Il y a d'abord les conservateurs pour qui une évolution vers plus de confort risque d'attirer des « touristes » en aseptisant le milieu montagne qui doit se mériter. Ils ont donc une image figée du refuge. *Alors que je descendais du tout nouveau refuge de Vallonpierre j'entendis l'un de ces « conservateurs » condamné*

<sup>45</sup> {GIARD ; 1997, 52}

<sup>46</sup> T.D.T. en Italique, le reste provient de {GIARD ; 1997, 52}

avec véhémence le carrelage et la cuisine en inox. Comme je lui parlais du confort et de la propreté des douches, il commence par s'échauffer puis finit par convenir qu'il se laisserait assez volontiers séduire

Il y a ensuite les utilisateurs attentifs, sensibles à l'environnement, et aux prestations fournies. Clients réguliers et critiques, ils ne désirent pas dériver vers des prestations type hôtellerie.

*Résumé d'une interview sur la terrasse du refuge de l'Olan : Trois hommes mariés, sans leur femme, la quarantaine. Ils apprécient le confort rustique, mais aimeraient bien emmener leurs femmes. Ils ne songent même pas à leur proposer une nuit en refuge tellement ils sont sûrs de leurs réactions à la vue des dortoirs. Pourtant il y a quelques années l'un d'eux a essayé, mais c'est finalement sous la tente que, prévoyant, il avait emportée, qu'ils ont passé la nuit...*

*Ils désirent surtout une amélioration des dortoirs vers plus d'intimité : cinq ou six personnes par dortoir pas plus. Voilà 10 ans qu'ils viennent dans la vallée du Valgaudemar passer un séjour d'une semaine chaque été. Pour eux c'est la dernière année, les enfants deviennent grands (de 10 à 14 ans) et le « Valgau », comme ils le disent, ne propose pas de structure d'accueil pour « ado » avec animateurs, piscine etc...ils ont déjà trouvé un centre de vacances dans les Pyrénées qui leur permettra de profiter d'avantage de la montagne.*

**Voilà une illustration de la synergie qui existe entre le monde d'en haut et la vallée.**

Il y a également les non-initiés : Ils ont une vision de la montagne plutôt « urbaine », ils font souvent du refuge le but de leur sortie. Consommateurs « zappeurs »

Face à la stagnation de la fréquentation des refuges, l'augmentation de cette catégorie d'utilisateurs potentiels, attentifs à leur confort : « pour la douche il faudrait mettre 2 robinets : eau froide et eau chaude. La douche que j'avais prise était trop chaude » constitue un enjeu majeur.

Il y a enfin les utilisateurs professionnels ; Le refuge introduit une rupture de rythme : étape finale, moment de confort relatif, de contact, l'occasion d'un autre regard sur l'environnement montagnard et ceux qui y vivent. Par procuration, la complicité éventuelle du gardien et du professionnel fait entrer les « clients » dans le cercle des initiés. *De l'avis d'un guide de Vanoise<sup>47</sup>, qui revient tout juste de la Barre des Ecrins par la Bérarde, les refuges du massif des Ecrins sont sur le plan de l'équipement largement en retard par rapport aux autres massifs. Vétuste et peu confortable à l'accueil parfois un peu rustre il n'en garde pas un bon souvenir. « Ils ont vieilli et ne correspondent plus aux attentes de la plupart de mes clients, le pire c'est quand on mange mal. Si le bâtiment n'a pas l'allure et le confort souhaités, passe encore, mais manger correctement, c'est primordiale. » Il aimerait une évolution positive des refuges : vers plus de confort pour une convivialité accrue qui éviterait les tensions entre les différents utilisateurs.*

---

<sup>47</sup> Valet Frédérique guide de haute montagne.

## les utilisateurs potentiels

Les « abandonnistes » : « Il y a trop de monde dans les refuges, alors je m'adapte...en bonne condition physique et en partant plus tôt le matin je n'ai plus besoin de passer par le refuge.

Les abandonnés : Remarques désabusées, mais vives, concernant l'impossibilité d'accès à ce réservoir pédagogique laissent deviner des attentes largement insatisfaites. L'arrêté du 10 nov. 1994 concernant la sécurité-incendie restreint drastiquement le séjour en refuge pour les sorties scolaire, les classes de découvertes et les colonies de vacances. *Les gardiens de la Lavey et de Pré de la Chaumette me faisaient remarquer ce changement important survenu depuis l'accident du Drac resté dans toutes les mémoires. Accueillant auparavant des groupes scolaires ou autres, il sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'utiliser leur potentiel pédagogique.*

Les dissuadés : La réalité du refuge ou l'image qu'ils en ont les retient de monter. La mémoire collective fait du tord au refuge : *les refuges, ah non, c'est toujours plein ! La peur de payer si jamais on s'assoit en terrasse, la difficulté de l'accès. Le gardien il est comment ? Le refuge est-il gardé ? Faut-il réserver ? On a besoin de duvet ou tout est fourni ?*

Ce qui frappe s'est la curiosité des gens qui ne connaissent pas le système « refuge de montagne »

Il existe une barrière visible et une autre invisible. La barrière visible, c'est bien évidemment la montagne, cette longue montée vers un « je ne sais où » ; La barrière invisible, c'est la différence qui existe entre un système d'hôtellerie classique à l'image solide et labellisée et un système refuges qui trouve ses marques depuis quelques années en régulant leur fréquentation par le principe de la réservation devenue possible grâce à la mise en place du téléphone ; et en instaurant une labéllisation refuge grâce à une charte de qualité. (*annexe 1 revue de presse N°3 note n° 2 et 4, p. 89*)

Le rapport qui existait entre l'homme et les contraintes imposées par un milieu difficile a laissé des traces qui se lisent dans le paysage. Ces traces touchent la sensibilité des touristes et des montagnards. Le rapport au milieu doit être intelligent, précieux, méticuleux, subtil et non un rapport de force comme a pu être de nombreuses opérations en montagne<sup>48</sup>.

Le montagnard n'attend pas le même paysage après une montée d'une demi-heure « dans ses chaussons » ou après 5 heures d'ascension difficile. Il est donc important d'intégrer le refuge au milieu.

La reconstruction du refuge de Vallonpierre installé à côté de l'ancien refuge a été l'occasion pour le P.N.E., dont l'accord était nécessaire pour l'obtention du permis de conduire une intéressante réflexion sur d'une part l'aspect extérieur du refuge et d'autre part la gestion des eaux usées et autres déchets<sup>49</sup>. (*voir photo N°9*)

La mise en place d'un réseau de refuges s'est faite progressivement, rythmée essentiellement par le Club Alpin Français qui possède vingt trois refuges sur les

<sup>48</sup> {API ; 1975, 46}

<sup>49</sup> entretiens M. Patin (PNE)

vingt neuf gardés contre trois pour la Société des touristes du Dauphiné et trois autres privés. **Une omniprésence du CAF** qui a commencé par équiper les sommets les plus prestigieux et plus particulièrement la partie nord du massif, la plus élevée. On le savait déjà, les montagnes les plus hautes ont un fort pouvoir attractif. Avec ces équipements naît un réseau de chemins, de routes et de courses alpines. Le développement du réseau s'est fait en partie grâce aux refuges, mais aujourd'hui les refuges sont dépendants de la bonne fonctionnalité et de la notoriété de ce réseau.

## **CHAPITRE : C Les logiques d'accès, de liaison et d'espace desservie par le refuge.**

*“ad augusta per  
augusta” - par des chemins  
étroits, on accède à la félicité -*

### **C.1 Parkings et routes d'accès : une logique d'encerclement du massif.**

L'accès aux refuges du massif des Ecrins passe essentiellement, dans un premier temps, par le transport routier. Le réseau mis en place est largement déterminé par le relief : les routes qui pénètrent dans le massif sont rares et aucune ne le traverse. Les Ecrins renvoient à une logique d'encerclement<sup>50</sup>. Une couronne entoure le massif, relayée par des intrusions profondes qui nous amènent parfois jusqu'en zone centrale du parc. Les vallées du Vénéon et du Valgaudemar permettent d'accéder à la limite de la zone centrale, quant à la vallée de la Vallouise elle y pénètre. Ces voies de pénétration induisent une fréquentation plus importante de la zone centrale. Cet afflux de visiteurs, 800 000 milles par an, d'une part soulève des problèmes graves liées au stationnement et au flux de véhicules sur route étroite, d'autre part met le parc dans une situation équivoque, puisque se trouve mise à mal sa vocation première, qui est la protection d'un territoire.

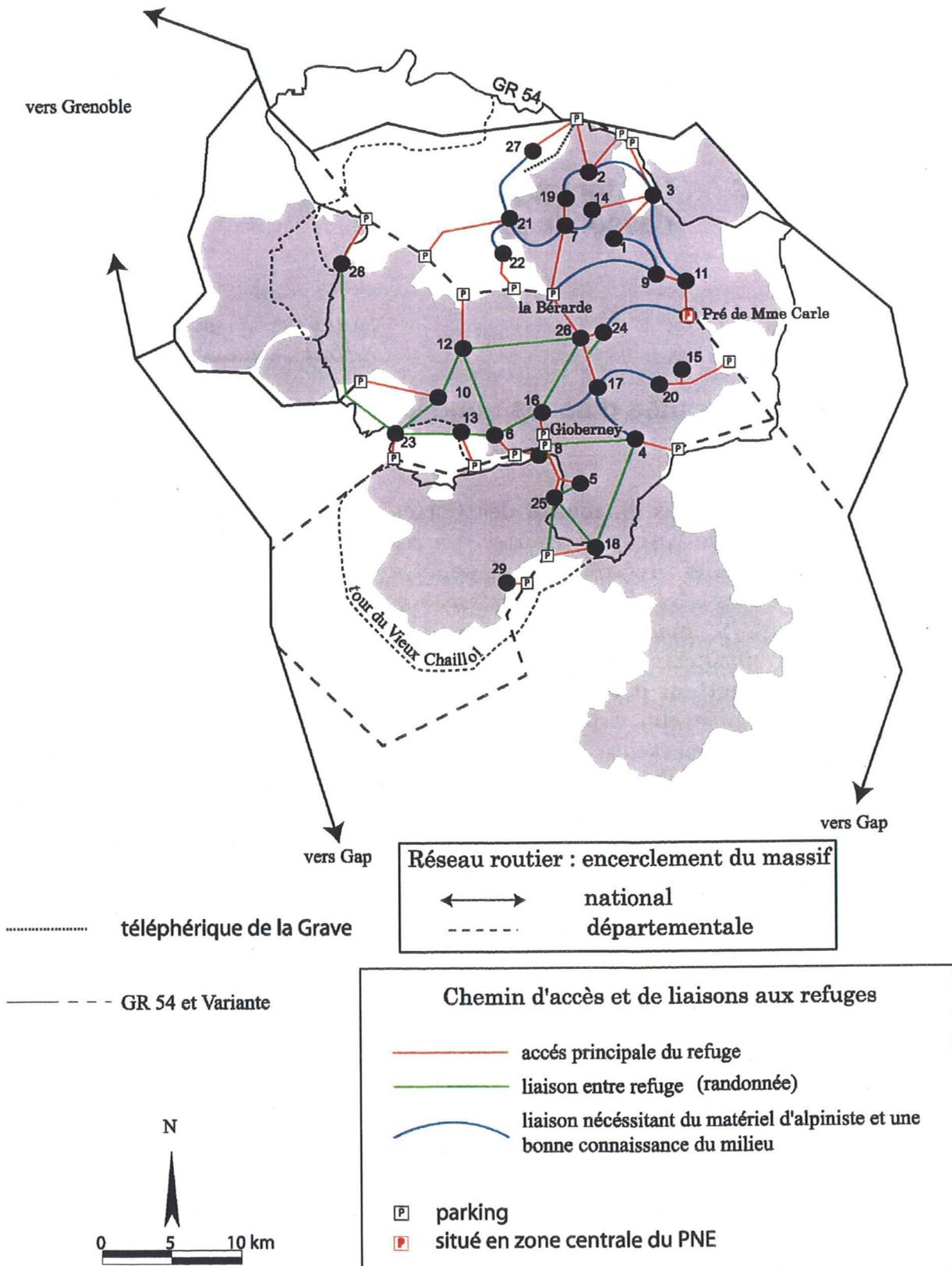
**Les points chauds :** le stationnement et les routes sont l'objet de toute l'attention des communes qui s'efforcent de réguler les flux de véhicules qui peuvent être à l'origine d'une mauvaise image de leur vallée.

- **Le Pré de Mme Carle** est un parking situé en zone centrale. Il est inscrit à l'inventaire des sites depuis le 8 août 1938, est accessible aux véhicules depuis Pelvoux et Ailfroide par la route ouverte en 1937 et 1938. Cette construction fut impulsée par la mise en valeur touristique des terrains du « Parc national du Pelvoux. » Il s'agit du site touristique le plus fréquenté des Hautes-Alpes. Pour M.Patin du service aménagement au P.N.E, le problème se situe au niveau du fait que c'est un endroit où il ne devrait pas y avoir de parking pour le respect du

---

<sup>50</sup> {RICHEZ ; 1992, 30}

# l'accessibilité des refuges, un maillage aux interconnexions dictée par la rugosité du relief



source : T.D.T.

réalisation : Jérôme Gros

milieu. Le parc n'est pas sur son territoire<sup>51</sup>, il essaye donc de limiter l'élargissement et l'extension de ce genre de parking, en développant une politique de répartition de la population touristique sur d'autres sites où l'on peut trouver les mêmes choses et réserver le site aux purs randonneurs. (Voir photo n°7)

- **La route de la Bérarde** a demandé pour sa construction un travail titanesque. Encore aujourd'hui, son entretien relève de l'exploit, mais pour le maire de Saint Christophe cette route permet le développement du hameau de la Bérarde. Son entretien est donc primordial pour une bonne accessibilité à ce bout du monde qui mérite une attention toute particulière. (annexe1 revue de presse N° 5 note n°1 p.91) Elle est interdite aux bus. Des navettes (mini-bus) sont organisées de puis Bourg-d'Oisans afin d'alléger la circulation sur cette route que l'on croirait parfois à sens unique si des emplacements de croisements n'avaient pas été aménagés.

Toutes les routes qui mènent au parc sont autant de portes d'entrées du massif qui permettent une meilleure accessibilité aux refuges en réduisant les marches d'approche. Au printemps, c'est au maire de décider de l'ouverture de la route, suivant les conditions avalancheuses. Dans la commune de Pelvoux, l'ouverture de la route influence largement la fréquentation du début de printemps des refuges du Glacier-Blanc et des Ecrins. Le refuge de **Cézane** situé au Pré de Mme Carle est l'été un refuge de bord de route fermé à tous les utilisateurs. C'est en hiver qu'il retrouve toute sa fonction et son isolement.

## **C.2 Les Chemins de traverse : Un Nord consciencieux ; Un Sud plus laxiste**

Les réseaux utiles aux refuges se classent en différentes catégories, dictés par les différents étages montagnards : il y a comme on l'a vu l'accès primordial au secteur de montagne proprement dit par un système de routes classiques, vient ensuite l'accès à pied par tout un réseau de sentiers qui appartiennent à la voirie publique, commune et Etat (l'Office National des Forêts qui possède 25 % du parc). L'entretien des sentiers communaux est parfois délégué au parc par un accord passé entre la commune et le parc, mais la responsabilité en incombe d'abord aux communes.

**L'entretien des sentiers qui mènent au refuge sur l'ensemble du parc est inégal.** Le sentier qui mène au refuge de **Temple-Ecrins** est un véritable chef-d'œuvre de la R.T.M. (Voir photo N°8)

De manière générale, la vallée du Vénéon et de la Vallouise possède des sentiers extrêmement bien entretenus en rapport avec leur abondante fréquentation. Environ quatre vingt douze mille personnes ont emprunté le sentier menant aux refuges du Glacier Blanc et vingt quatre mille autres celui de la Pilatte et Temple Ecrins (chiffre de 1991 calculé du 15 juin au 15 septembre)<sup>52</sup>. Compte tenu de cette fréquentation, les débuts de

<sup>51</sup> Un conflit a opposé l'Etat et la commune de Pelvoux sur la zone du Pré de Mme Carle le maire a finalement été reconnu propriétaire d'une zone classée (entretien avec M. le Maire de Pelvoux)

<sup>52</sup> {THOMATIS ; 1992, 36}

sentiers sont pavés pour limiter l'érosion : un véritable travail d'orfèvre y est effectué.

A contrario la vallée du Valgaudemar semble un peu délaissée. Comme le dit le gardien de l'Olan « *quand on monte me voir, on ne peut pas marcher et admirer le paysage en même temps sinon on tombe !* » En effet le sentier comporte des ornières où l'on peut s'enfoncer jusqu'aux genoux. (*Voir photo N°12*) Pour peu que l'on monte avec des bâtons comme beaucoup en ont pris l'habitude, la solution naturelle est de sortir du sentier pour une montée plus agréable. La réalité se lit sur le terrain : de nombreux sentiers se croisent et s'entrecroisent tels un lit de rivière anastomosé. Ce résultat va à l'encontre de la politique du Parc qui recommande de rester sur les sentiers en interdisant la pratique hors sentiers. On sait que « *lorsqu'un sentier est bien tracé et bien entretenu, l'effet de passage des excursionnistes est peu sensible. L'inverse s'observe lorsque le sentier s'est créé spontanément, par le passage répété des promeneurs sur un itinéraire qu'ils se sont eux-même choisi, en obéissant aux lois du moindre effort. Le chemin le plus directe est souvent une source d'érosion* ». (Betty willard Scott-william, UICN, 1967)<sup>53</sup>

En règle générale, les montées en refuge dans la vallée du Valgaudemar sont nettement moins bien entretenues que dans le reste du massif pour il est vrai une fréquentation moindre mais plus que significative : Soixante et onze mille personnes empruntent les sentiers menant au refuge pendant la période estivale<sup>54</sup>.

Les chemins nous amènent jusqu'au refuge, pour peu que nous les suivions jusqu'au bout. Au-dessus il n'y a plus rien, seulement la montagne, plus d'habitation, le refuge en est le dernier représentant. On arrive dans « le domaine territorial » du refuge. En ce sens, c'est lui qui gère la sécurité sur l'ensemble de la zone qui le concerne. Il s'approprie un espace où chacun des utilisateurs est responsable de ses actes mais où le gardien veille au bon déroulement des courses et intervient en prévenant les secours en cas d'accident et en accueillant entre autres toute personne susceptible de courir le moindre danger dû aux mauvaises conditions météo, un horaire tardif... C'est donc le dernier bastion de la dynastie humaine avant l'aventure, qui nous amène à un bout du monde.

---

<sup>53</sup> étude scientifique américaine in {RICHEZ,1992, 30}

<sup>54</sup> {THOMATIS ; 1992, 36}

### C.3 A chaque refuge sont « territoire »

#### C.3.1 Précision sur la conception de la carte espace refuge double page suivante

Les limites correspondent à l'espace desservi par le refuge. C'est-à-dire ce qui est proposé aux utilisateurs après avoir passé la nuit au refuge. Ces limites ne prennent pas en compte la montée qui fait partie de l'espace utile du refuge.

Les limites ont été tracées suivant les indications des gardiens, pour ceux qui me les ont précisées sinon j'ai utilisé les topos de randonnées et d'alpinisme.

Pour construire la zone refuge j'ai procédé comme suit : j'ai tracé une ligne droite du refuge aux sommets situés aux extrémités que j'ai reliés en suivant les crêtes.

Les zones inaccessibles ne sont pas prises en compte, de plus le sentier ou la voie empruntée délimite étroitement l'espace montagne utilisé. **Cette espace est donc celui fréquenté par les utilisateurs des refuges et plus spécifiquement ceux qui y passent la nuit afin d'y entreprendre une course.**

La réalisation de cette carte s'est faite sur le logiciel Mapinfo avec comme support la carte IGN Top 100 Grenoble/ Gap au 1/100 000<sup>ème</sup>. Le tracé n'est donc pas d'une extrême précision, cependant le calcul de la surface permet de se rendre compte de l'importance de la zone d'activité du refuge par rapport à l'ensemble du massif.

### C.3.2 Commentaire de la carte

#### LA SURFACE :

L'ensemble des refuges couvre une surface d'environ 17 780 ha, ce qui représente 20 % de la zone centrale du PNE, qui est donc accessible depuis un refuge. Ne sont pas pris en compte dans ce calcul les refuges des **Souffles**, du **Soreiller** et **Evariste Chancel**, qui desservent peu ou pas de sommets en zone centrale.

#### LA FORME :

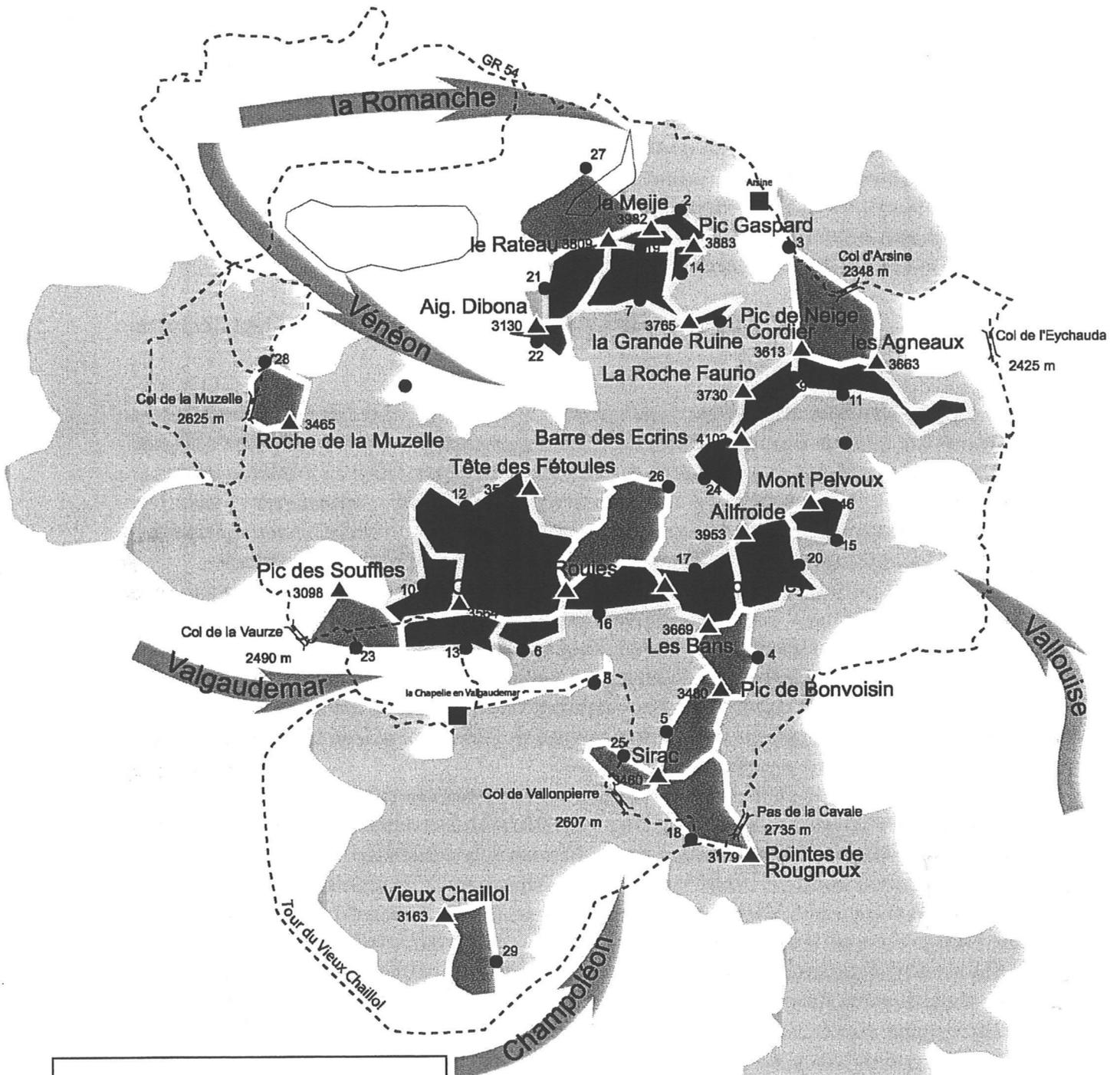
- Une forme en "V" allongé n'est pas favorable à la pratique de l'alpinisme les sommets sont éloignés du refuge. La forme de l'espace refuge de **l'Alpe Villard d'Arêne** (n°3) est très caractéristique, tout comme celle du **Carrelet** (n°26). Ces refuges ont vu une nette diminution du nombre d'alpinistes ; les longues marches d'approche les rebutent quelque peu, ils ne désirent plus se lever à deux heures du matin comme c'est le cas quand on part du refuge de l'Alpe pour gravir la calotte des Agneaux ; ils préfèrent souvent bivouaquer un peu plus haut ou même au pied de la face.

- Une forme plus râblée est l'indice de refuges orientés vers la pratique de l'alpinisme : **Promontoire**(n°19), **Adèle Planchard** (n°1) **Aigle** (n°2) ou de l'escalade **Soreiller** (n°22). Ce sont des refuges très spécialisés qui desservent souvent un sommet réputé à fort pouvoir attractif, comme la Meije.

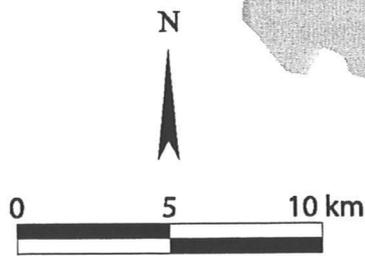
- Pas de forme : Le refuge du Clot (n°8) se situe en fond de vallée, à approximativement dix minutes de marche en dessous de la route. Il à été le premier construit dans la vallée du Valgaudemar. L'avantage que constituait son emplacement stratégique a été annihilé avec la construction de la route et des refuges alentour qui desservent tous les sommets du Valgaudemar. Il n'a donc pas de sommet particulier auquel il est rattaché. Il sert encore aujourd'hui au randonneur du GR 54, mais, comme on va le voir, le tout nouveau refuge de **Vallonpierre** le concurrence fortement.

# Emprise spatiale des refuges des Ecrins

Carte N°7



●	Point refuge
■ (dark grey)	alpinistes Majoritaire
■ (medium grey)	randonneurs majoritaire
- - -	GR 54 et Variante
➔	Vallée d'accès



source : T.D.T

réalisation : Jérôme Gros

### **C.3.3 Empiètement « territoriale » : vers des situations concurrentielles**

L'emplacement des refuges a été déterminé la plupart du temps en fonction d'un ensemble de sommets à desservir. De ce fait la concurrence se situe au niveau de la notoriété des courses qu'ils proposent. Le choix ne se fait donc pas en fonction du refuge, mais on choisit le refuge en fonction de la course envisagée.

Il n'existe que quatre situations de concurrence directe :

- 1 Châtelleret (7)/ Promontoire(19)
- 2 Glacier-Blanc(11)/ Ecrins(9),
- 3 un peu à part Vallonpierre(25)/ Xavier Blanc(8)
- 4 Evariste Chancel/ téléphérique de la Grave

La lecture de la carte est indispensable pour une meilleure compréhension des situations décrites.

1- La première situation est claire : un refuge de fond de vallée, le Châtelleret, supplanté par un refuge de haute montagne à partir duquel l'objectif est la Meije. En résumé, on monte au Promontoire pour faire la Meije, sinon on ne monte pas ! le refuge du Châtelleret n'accueille quasiment plus les « Meijistes », mais profite de sa situation de fond de vallée pour accueillir promeneurs, randonneurs et alpinistes se dirigeant vers d'autres sommets.

2 - Pour le Glacier-Blanc et les Ecrins, la situation est moins nette. Tous les deux accueillent une clientèle d'alpinistes. Ce sont des refuges complémentaires qui fonctionnent en vases communicants, mais plutôt dans le sens descendant. Les alpinistes désireux de monter au Dôme des Ecrins ou de faire une autre course dans le secteur peuvent se retrouver au refuge du Glacier-Blanc quand il n'y a plus de place au refuge des Ecrins, qui est le refuge le plus important de France en nombre de nuitées<sup>55</sup>.

3 - Le prestige du refuge joue ici un rôle fondamental. Le nouveau refuge de Vallonpierre risque de détourner une partie de la clientèle de randonneurs du refuge Xavier Blanc. En effet ils sont situés tous les deux sur le GR 54 et quand on veut se rendre de la vallée de Champoléon au Valgaudemar on peut soit s'arrêter au refuge de Vallonpierre, étape courte, soit descendre jusqu'au refuge Xavier Blanc ce qui exige 1 heure de plus soit enfin aller directement à la Chapelle en Valgaudemar ce qui constitue l'étape la plus longue. La plupart des randonneurs rencontrés sur le GR avec lesquels j'ai eu l'occasion d'échanger quelques propos m'ont semblé plutôt enclins à profiter du nouveau refuge et de son cadre afin d'éviter une nuit en vallée et repartir directement vers le refuge des Souffles le lendemain<sup>56</sup>.

4 - Un des rares cas de concurrence entre un équipement touristique de type remontée mécanique et un refuge dans le massif des Ecrins, se situe dans le secteur de la Meije. Le refuge Evariste Chancel est un refuge privé, il a été revendu par le CAF, car le téléphérique lui fait une grosse concurrence l'été. Mais il a la particularité d'être ouvert l'hiver pour l'accueil des skieurs des vallons de

---

<sup>55</sup> voir graphique p.57

<sup>56</sup> T.D.T.

la Meije ce qui équilibre la perte estivale. On peut donc parler d'une complémentarité plus que d'une réelle situation concurrentielle

#### **C.4 Le GR 54 une influence modérée sur la fréquentation des refuges**

Les randonneurs du tour de l'Oisans empruntent des itinéraires qui ont vu passer beaucoup de leurs prédécesseurs : colporteurs, cristalliers, pèlerins, abbés...Le curé de Vallouise qui, en une journée, passait le col de la Temple, officiait à la Bérarde et rentrait le soir chez lui, accomplissait une réelle performance<sup>57</sup>.

Les sentiers de grande Randonnée(GR) ont une réputation qui n'est plus à faire. Chaque année des milliers de randonneurs parcourent ces sentiers partout en France. Le GR 54 ou tour de l'Oisans a une notoriété supranationale. L'influence de la pratique de ce sentier sur les refuges est difficile à apprécier. On peut penser que le GR 54 en dépit de sa notoriété et de son caractère attractif est peu parcouru dans sa totalité. En effet, le sentier ne saurait se présenter comme un boulevard : l'altitude élevée de certains cols entraîne un enneigement tardif, les vallées étroites offrent d'importants dénivelés le GR 54 n'est pas de tout repos<sup>58</sup>. Les randonneurs d'aujourd'hui semblent ne pas être autant entraînés que l'abbé cité plus haut. D'après les gardiens concernés, rares sont ceux qui font tous le GR, mais nombreux sont ceux qui font entre trois et quatre étapes.

Les refuges se trouvant sur son passage sont au nombre de six ( **Pré de la Chaumette, Vallonpierre, le Clot, les Souffles, la Muzelle, et l'Alpe du Villar-d'Arène**) plus un autre se situant sur une variante, l'**Olan** (ce refuge accueille en majorité des alpinistes); Ce ne sont pas les refuges les plus fréquentés, mais ils totalisent tout de même 13 000 nuitées par saison ce qui équivaut à 20% des nuitées. Le Gr 54 est largement concurrencé par l'attrait que suscite l'altitude, si bien que sur l'ensemble des refuges du massif 71 % des nuitées d'une saison sont dues aux refuges accueillant majoritairement des alpinistes<sup>59</sup>.

##### **C.4.1 Exemple de liaisons problématiques : de la Vallouise à Champoléon (refuge du Pré-de-la Chaumette)**

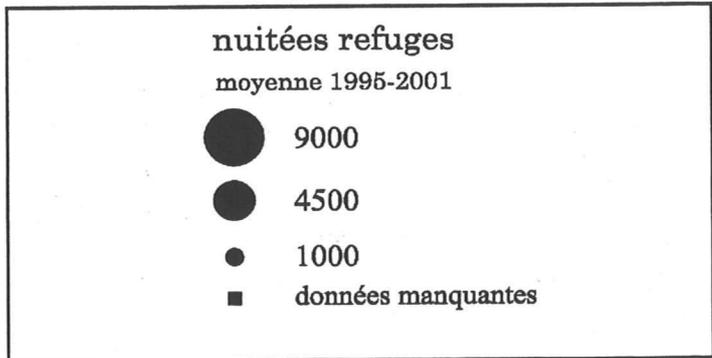
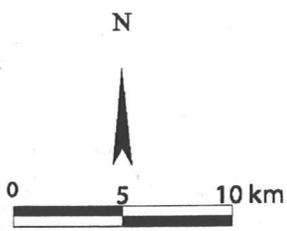
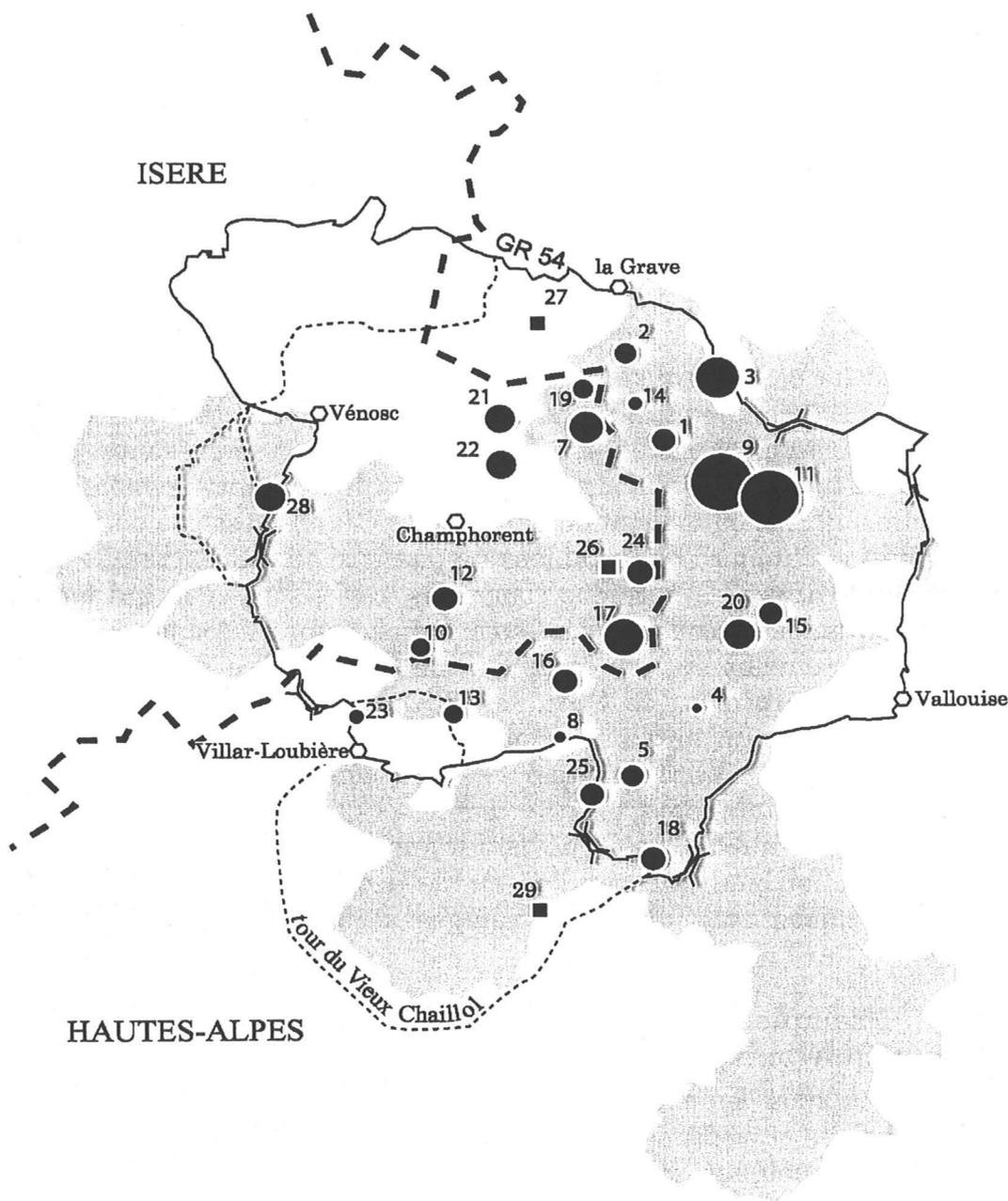
En juillet 2001 les cols de l'Aup-Martin et du pas de la Cavale étaient fortement enneigés et déclarés impraticable à l'office du tourisme de la Vallouise. Cela signifie en quelque sorte qu'ils étaient fermés à tout pratiquant. Or en montagne rien n'est fermé ou ouvert, tout dépend du niveau des pratiquants et du niveau d'engagement souhaité. Cette excessive prudence fut à l'origine de discussions parfois vives entre l'Office du Tourisme de Vallouise et de l'autre côté le gardien du refuge de Pré de la Chaumette qui estimait qu'après une certaine date les cols étaient praticables, alors que l'office du tourisme les déconseillait toujours. D'ailleurs une navette avait été mise en place pour éviter l'obstacle, afin que les randonneurs puissent continuer leur périple. Les réservations effectuées ont donc pour la plupart été annulées. Pour le gardien c'était une perte sèche, et d'autant plus douloureuse qu'il estimait que les cols étaient praticables.

<sup>57</sup> {FFRP ; 2000, 85}

<sup>58</sup> (voir annexe p. 113 coupe du GR 54 )

<sup>59</sup> calcul en annexe n°3 p.99

# Corrélation entre les nuitées des refuges et la pratique du GR 54

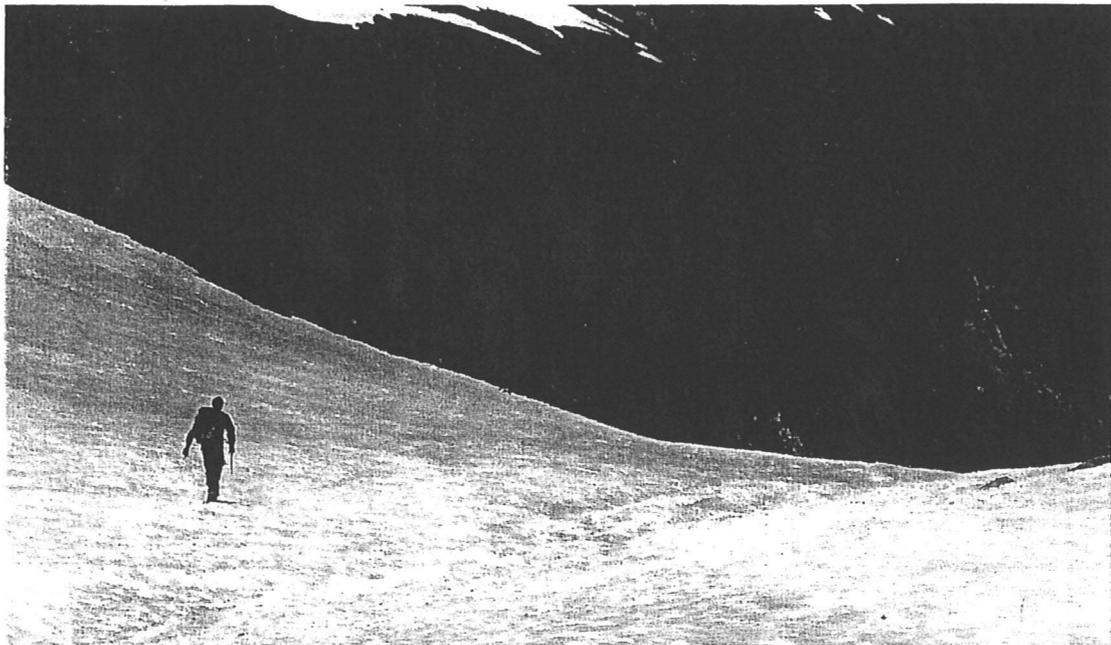


réalisation : Jérôme Gros

## □ DOSSIER PHOTOS



Le refuge du Glacier Blanc : vu de face et de profile. En moyenne 500 personnes par jours passent au refuge

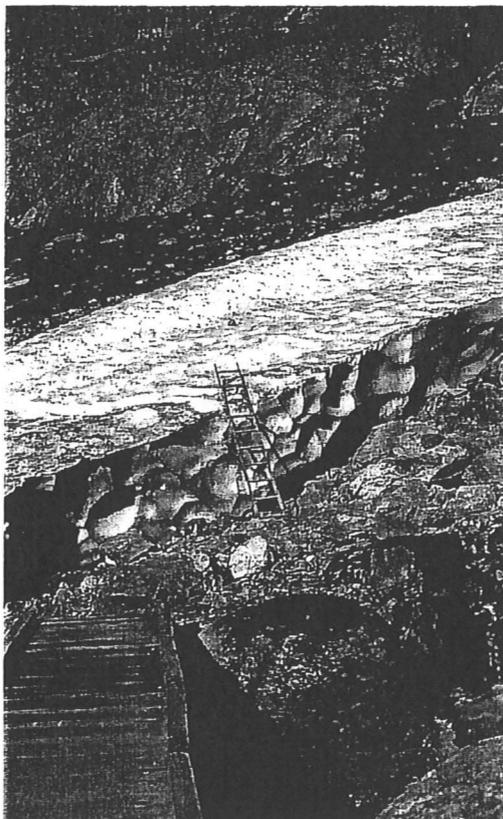


N°1

Descente du refuge de **la Pilatte** juillet 2001.

L'accès est resté en neige quasiment jusqu'en fin de saison. Les crampons étant les bienvenus pour les parties raides, on comprend que beaucoup de promeneurs et randonneurs soient restés au pied de cet important névé.

Montée au **Pigeonnier** : De moindre ampleur, ce névé, aménagé d'une échelle par le gardien, est une véritable barrière pour les promeneurs qui n'ont pas le pied montagnard.



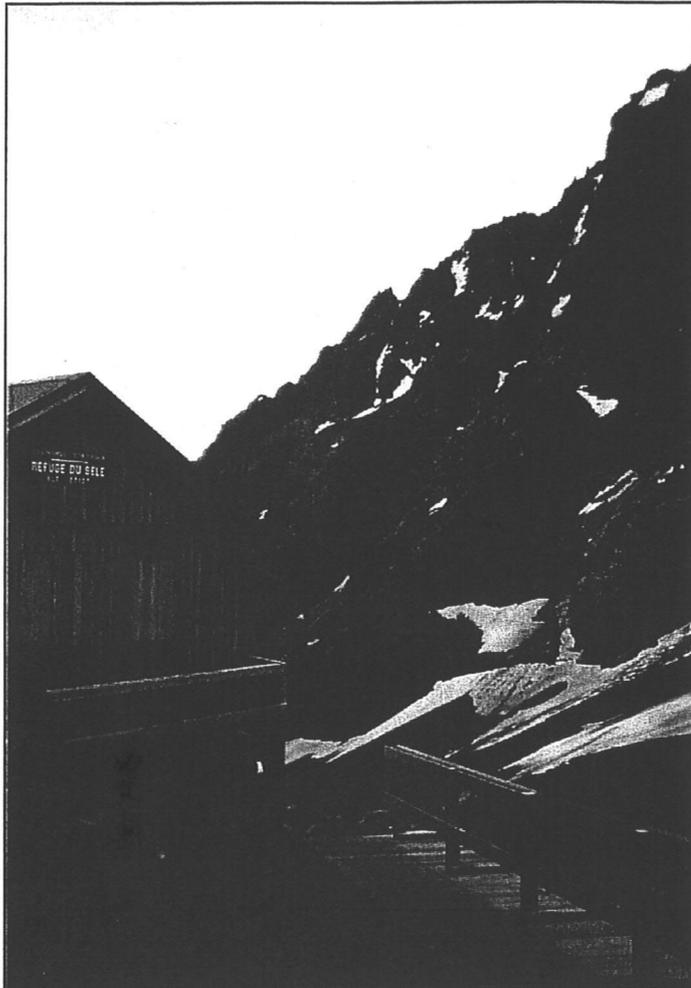
N°2



N°3

Le temps des échelles permettant l'accès au refuge du **Glacier blanc** est révolu. Strictement interdites, en état de délabrement avancé elles représentent un danger important pour ceux qui voudraient les emprunter. Actuellement le CAF de Briançon qui les a mises en place estime que ce n'est pas à lui des les enlever. Le problème se situe essentiellement au

niveau du coût financier extrêmement important. A noter que sur la carte IGN top 25 Meije Pelvoux, l'accès au refuge passe toujours par ces échelles !



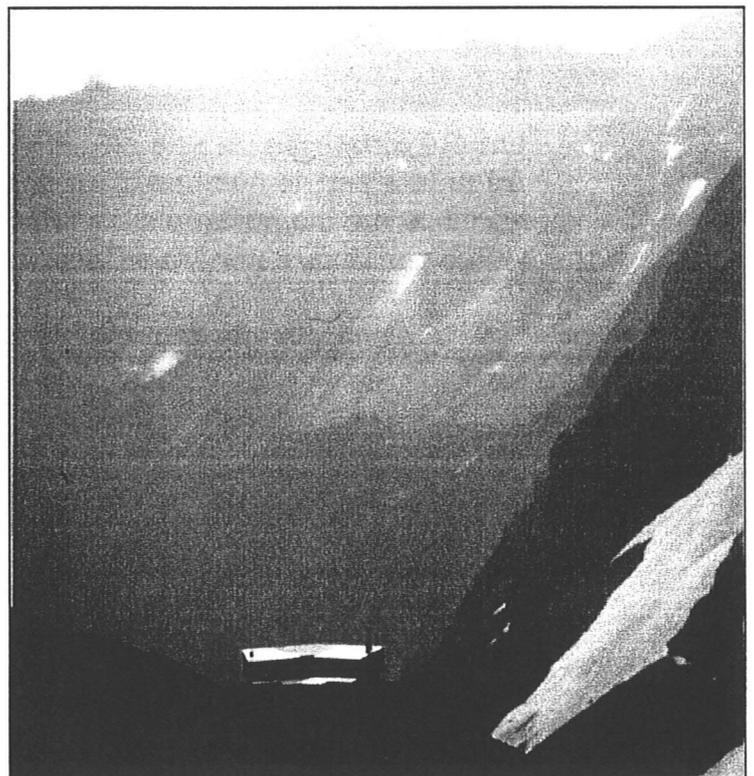
### Anciens refuges du Sélé

Trois générations de refuges se succèdent dans le cirque du glacier du Sélé. D'abord il y a eu une construction sommaire sous un large auvent de roc qui sera sa perte après un éboulement. Puis ce sera un refuge en bois dont la construction a été confiée à l'entreprise Bayrou de Briançon, qui n'en est pas à son coup d'essai, puisqu'elle a déjà mené à bien, en 1954, l'installation de sept autres refuges. Aujourd'hui, enfin un refuge entièrement restauré, qui sert de refuge d'hiver et fait partie de ce patrimoine d'altitude qui raconte l'évolution et l'histoire de l'alpinisme (*annexe revue de presse N° 10*)

N°5

### N°6

Depuis 1983 c'est cet imposant refuge, gardé en saisons, qui domine le secteur. Ce refuge comporte tout le confort des refuges de la nouvelles générations. Le gardien n'ouvre pas le refuge au printemps, le risque d'avalanche y est trop important et l'approvisionnement en eau, problématique, nécessite un tuyau de 1,5 km



Le parking du Pré de Mme Carle au centre gauche de la photo est situé en zone centrale du Parc des Ecrins. Le 13 août 2001, photo ci-contre, 600 véhicules sont recensés. Ce chiffre peut s'élever jusqu'à 800 en période de pointe. Le nombre de visiteurs annuels est estimé à 130 000 !



Le sentier qui mène au refuge de Temple-Ecrins est le théâtre de l'impressionnant combat des services de la R.T.M. contre l'érosion. Des toiles de jute sont disposées en amont et en aval du sentier, de nombreux murs de soutènement

ont été construits afin de réhabiliter un sentier fréquenté par de nombreux randonneurs venus admirer la vue magnifique qui s'offre à eux depuis le refuge sur la face nord des Bans. Photo ci-contre

*(Annexe revue de presse N°2)*

N° 8



Le nouveau refuge de Vallonpierre a été inauguré le 28 juillet 2001 D'un montant de 6,1 millions de francs, (*annexe revue de presse N°1, note n°1*) il a été construit non loin de l'ancienne cabane à droite sur la photo. En premier plan, la trace de la tente marabout qui complétait les couchages de l'ancien refuge.

La gardienne a enfin un « chez soi » et les usagers profitent d'un confort moderne : douche et petit dortoir familial. Au cœur de la zone centrale, ce chantier était une « opération test » qui s'inscrit dans le partenariat plus large qui se met en place entre les gestionnaires d'hébergement d'altitude et le PNE. L'objectif principal était de tenir compte de l'impact paysager du nouveau bâtiment. Le parement en façade a été réalisé avec des pierres collectées sur le site afin de conserver une certaine harmonie des couleurs et des textures avec le lieu.

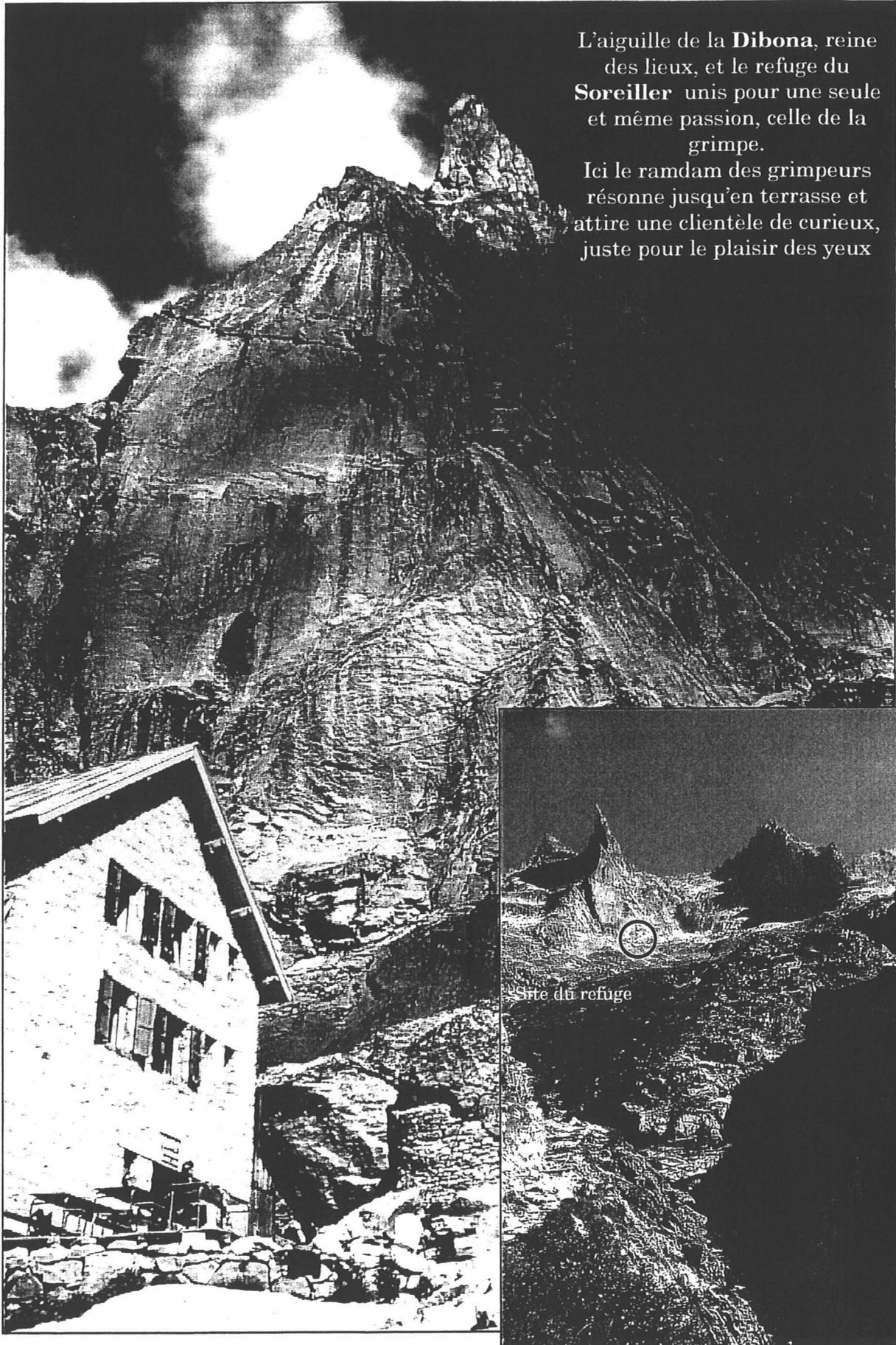
N° 9



Si l'aspect extérieur est une réussite, l'intérieur peut surprendre. Première impression, extrait du livre d'or « *Oh zut on s'est trompé de chemin, ce n'est pas un refuge, c'est trop beau, c'est un hôtel...* » mais en règle générale les gens sont agréablement surpris après la première impression « *on est heureux de trouver un tel confort* » ou mieux encore « *c'est réconfortant pour le contribuable d'y voir un si bon usage de ses impôts* »

Il est malheureusement possible de constater de nombreuses imperfections dans les finitions du refuge qui sont notamment dû à une absence totale de concertation entre les décideurs, c'est-à-dire les membres du Club Alpin Français et la gardienne présente sur le site depuis seize ans - la fontaine extérieure ne comporte pas d'évacuation et inonde la cave- les portes anti-feux claquent toute la nuit - l'entrée mal située ne permet pas de gérer l'arrivée des nouveaux venus- le plan de travail et les éviers trop bas mal mènent le dos de la gardienne et de ses employés-

Ce refuge capable de résister à une secousse sismique de niveau 7 sur l'échelle de Richter, semble contenter une clientèle fortement séduite par une nouvelle terrasse qui, d'après la gardienne, a entraîné une augmentation sensible du nombre des consommations.



L'aiguille de la **Dibona**, reine des lieux, et le refuge du **Soreiller** unis pour une seule et même passion, celle de la grimpe.

Ici le ramdam des grimpeurs résonne jusqu'en terrasse et attire une clientèle de curieux, juste pour le plaisir des yeux

Site du refuge

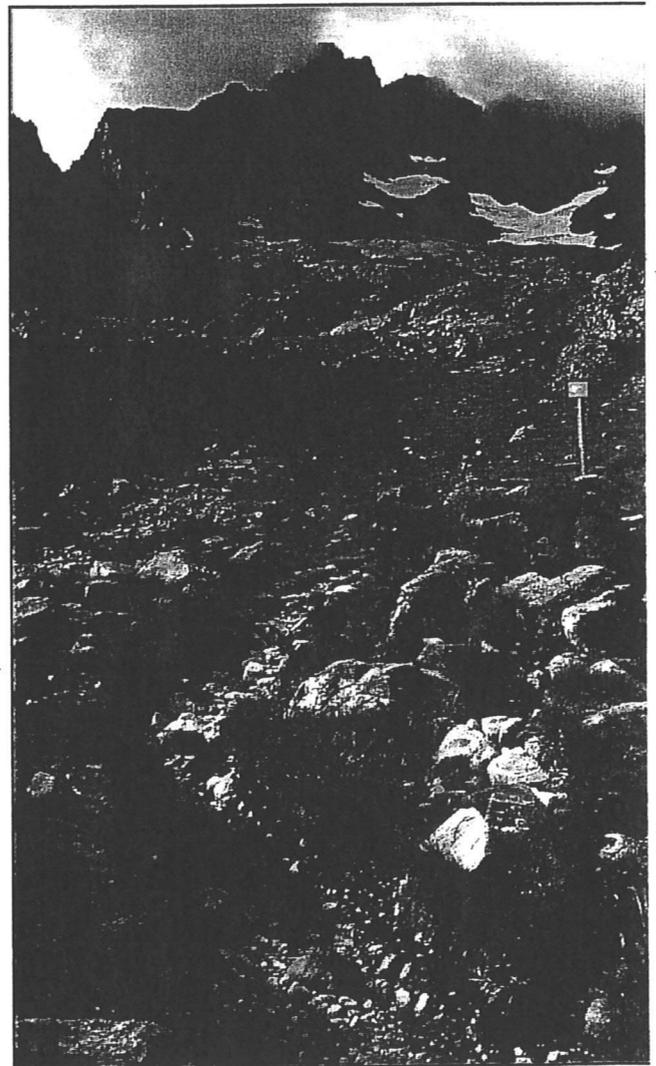


N°11

Ces dalles de bétons ferrées, sont les restes de l'ancien refuge de l'Olan construit en 1957 et emporté par une avalanche deux ans plus tard. Juste au-dessus le refuge actuel de l'Olan reconstruit en 1966.

En période de pluie le sentier de l'Olan se transforme en torrent. Le panneau indique l'entrée en zone centrale du parc ou il est recommandé de ne pas faire de hors sentier, consigne parfois difficile à respecter...

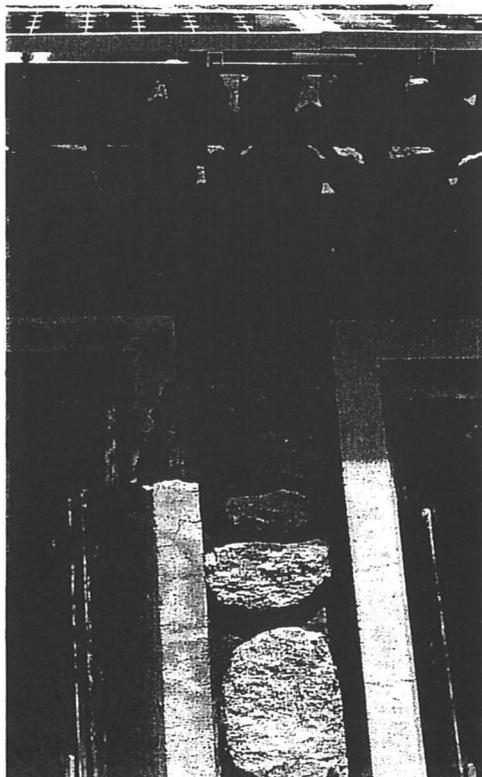
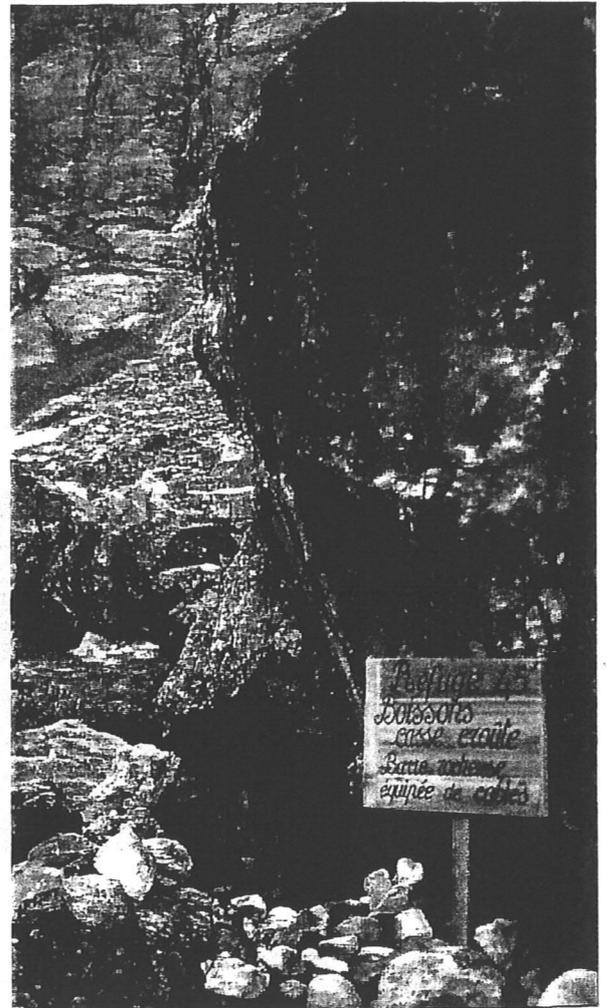
N°12





Un panneau encourage les gens à monter indiquant le ravitaillement et l'équipement de la barre rocheuse

L'accès quelques peu problématique du refuge du Sélé laisse les promeneurs au pied de la barre rocheuse.



N° 14

Le refuge de la Pilatte est situé en rive gauche du glacier du même nom, sur un promontoire rocheux. Il serait en partie installée sur un glacier rocheux, ce qui explique les impressionnantes fissures qui coupent le refuge en deux.

## **PARTIE II**

### **Fréquentation, fonction, image et perception des refuges. Une question identitaire**

*« Je rêve de refuge rustiques, de petites dimensions, certains dans les villages mêmes, qui éparpilleraient la fréquentation de la montagne, l'intégreraient plus à la vie du village et changeraient l'esprit du tourisme alpin. Le but ne serait plus la consommation maximum de sommets et de voies, mais une expérience profondément humaine, une rencontre d'hommes de cultures différentes »*

*c.f. Montagne  
magazine n°7 mai 1979.<sup>60</sup>*

---

<sup>60</sup> {DESCAMPS ;1999, 65}

## CHAPITRE : A      Etat des lieux et analyse de l'évolution de la fréquentation des refuges :

L'approche objective de l'analyse de la fréquentation des refuges se heurte à un manque de transparence des chiffres de fréquentation. Les refuges privés, (Carrelet, Tourrond et Evariste Chancel, pour ceux qui nous concernent), ne divulguent pas leur chiffre de fréquentation, et encore moins le chiffre d'affaire du refuge. Mais ce ne sont pas les seuls, le refuge communal de la Muzelle donne une approximation à la louche de sa fréquentation moyenne sur 10 ans. Les refuges tenus par le CAF de Grenoble ne peuvent faire remonter leurs chiffres de fréquentation à plus de 6 ans<sup>61</sup>. Dans ces conditions, il est premièrement difficile d'entreprendre une démarche totalement rationnelle de l'étude de la fréquentation des refuges, et deuxièmement cela entretient une méfiance réciproque des acteurs qui n'a pas lieu d'être sur les chiffres d'affaires des refuges.

Pour donner un ordre d'idée, le gardien du refuge des Ecrins (le plus important de France) gagne approximativement en une saison l'équivalent de la paye cumulée de deux bons guides de haute montagne, celui du Sélé, d'un bon guide. Voilà les seules informations que j'ai réussi à soutirer. Le mystère reste entier ! Mais on imagine facilement que les refuges à faible fréquentation comme les Bans ou l'Olan n'engraissent pas leurs gardiens.

### A.1 Etat des lieux de la capacité des refuges

Cet été 2002 le refuge du Pigeonnier n'a pas ouvert. On l'agrandit, et pourtant il n'aura pas plus de lits, même quelques-uns de moins. La réglementation actuelle impose un certain espace par personnes, et personne ne s'en plaindra. Il en a été de même pour le refuge de Vallonpierre et pour le Soreiller. Les refuges de la Lavey et Temple Ecrins en attendant d'être mis en conformité subissent l'application d'un arrêté municipal qui interdit l'utilisation du nombre de lit supérieur à ce que prévoit la réglementation en vigueur. L'évolution de la capacité des refuges a une incidence directe sur le nombre total de nuitées, et la baisse que l'on va constater sur ses six dernières années est à relativiser avec ce fait.

La Lavey passe de 74 à 40 lits; Temple Ecrins de 120 à 64 ; Soreiller de 110 à 93 ; Pilatte de 118 à 93 ; Alpe Villar-d'Arêne de 120 à 94 (revue de presse N°4, note n°1 p.90 et N°8 note n°1 et 2 p.94)

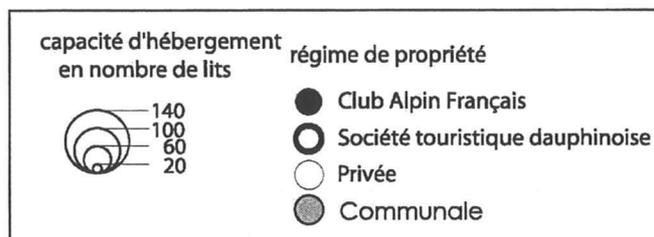
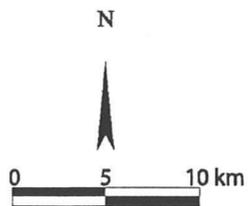
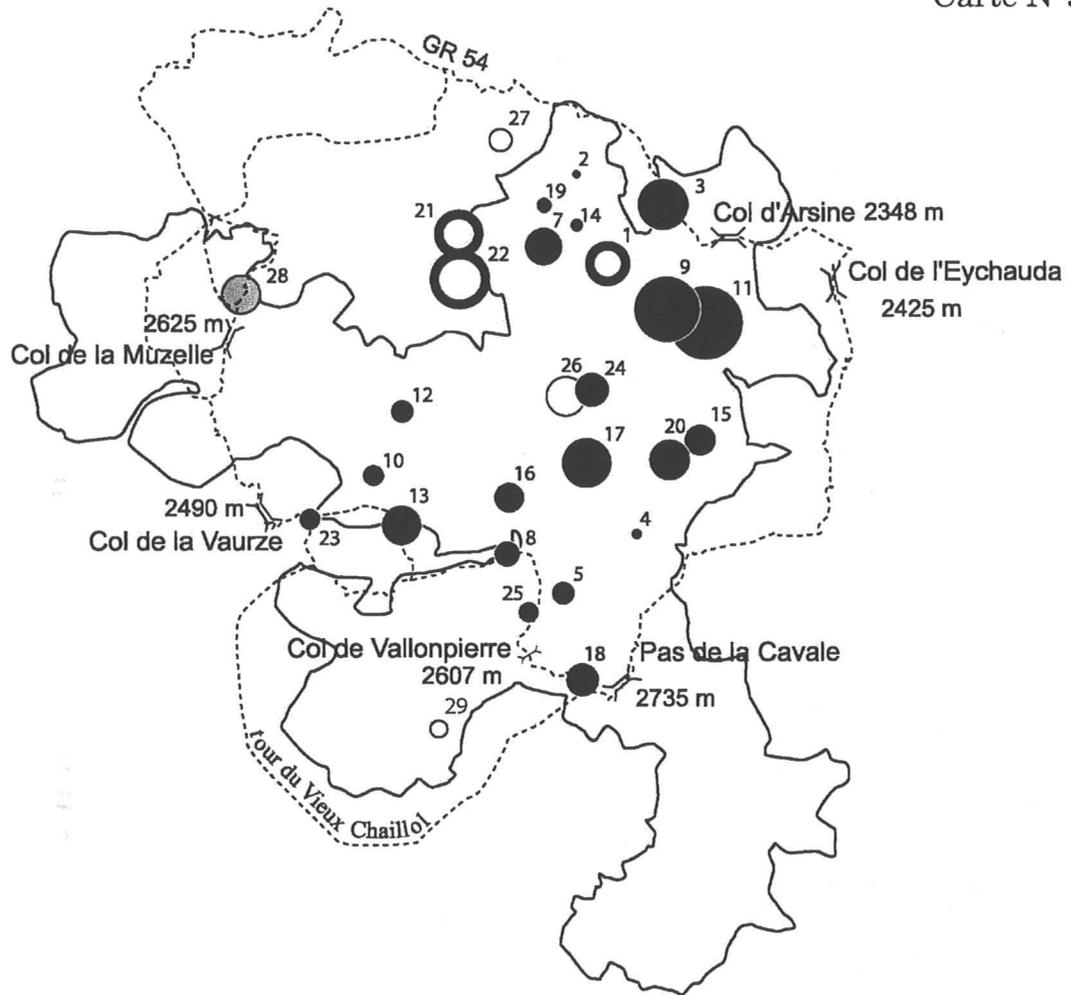
Le refuge privé du Carrelet (26) n'est pas ouvert hors saisons, il disparaît donc de la carte *capacité hiver*. Ce n'est pas le cas d'Evariste Chancel (27), refuge également privé (revendu par le CAF après la construction du téléphérique de la Grave) mais qui a la particularité d'être gardé en hiver pour les skieurs des vallons de la Meije.

---

<sup>61</sup> annexe 3 nuitées refuges p 98

# les refuges des Ecrins capacité d'accueil en périodes de gardiennage

Carte N°9

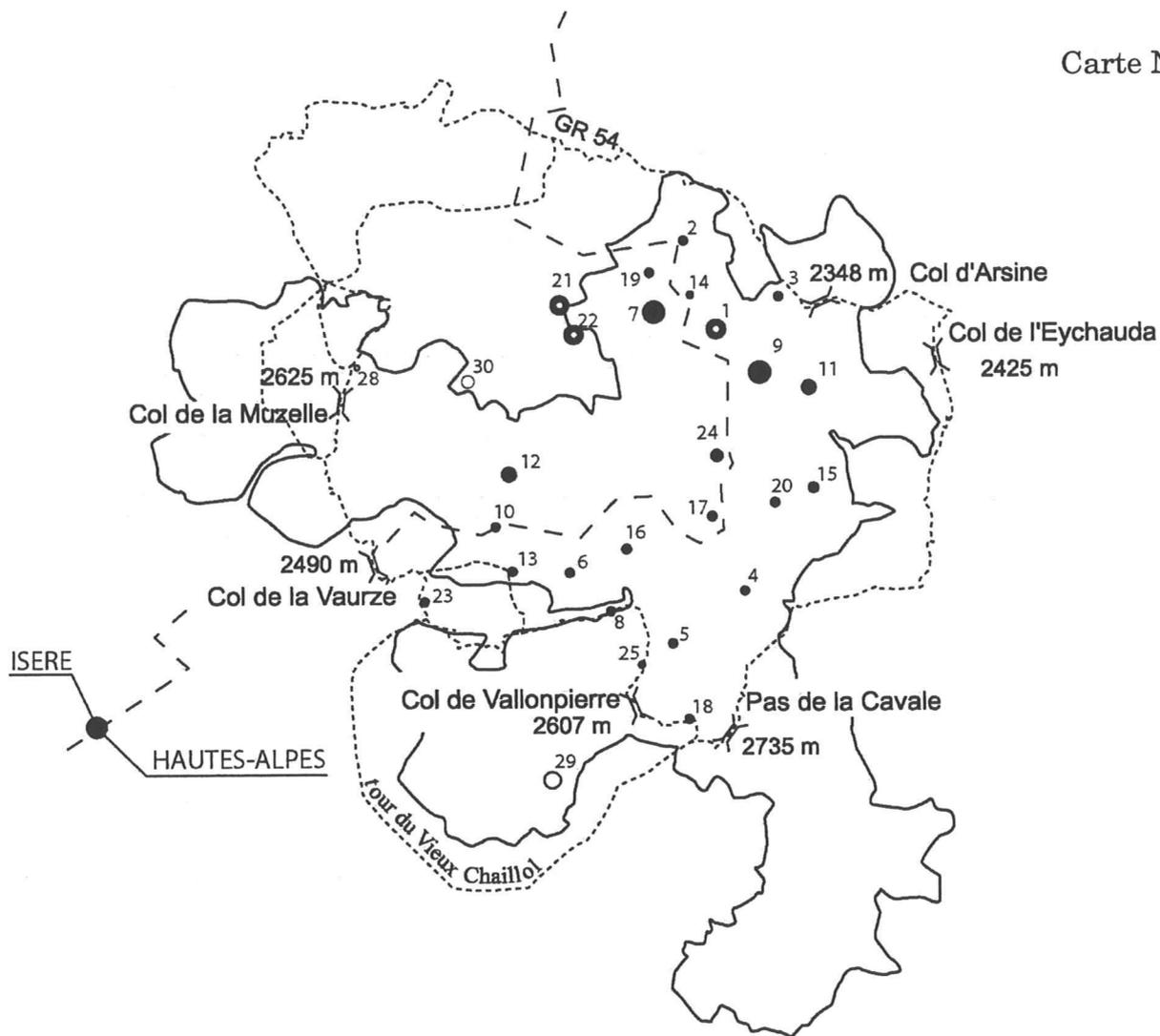


source : T.D.T.

réalisation : Jérôme Gros

# les refuges des Ecrins capacité d'accueil hors périodes de gardiennage

Carte N°10



capacité d'hébergement en nombre de lits	régime de propriété
100	Club Alpin Français
60	Société touristique dauphinoise
20	Privée
	Jarret d'Acier
	Communale

source : T.D.T.

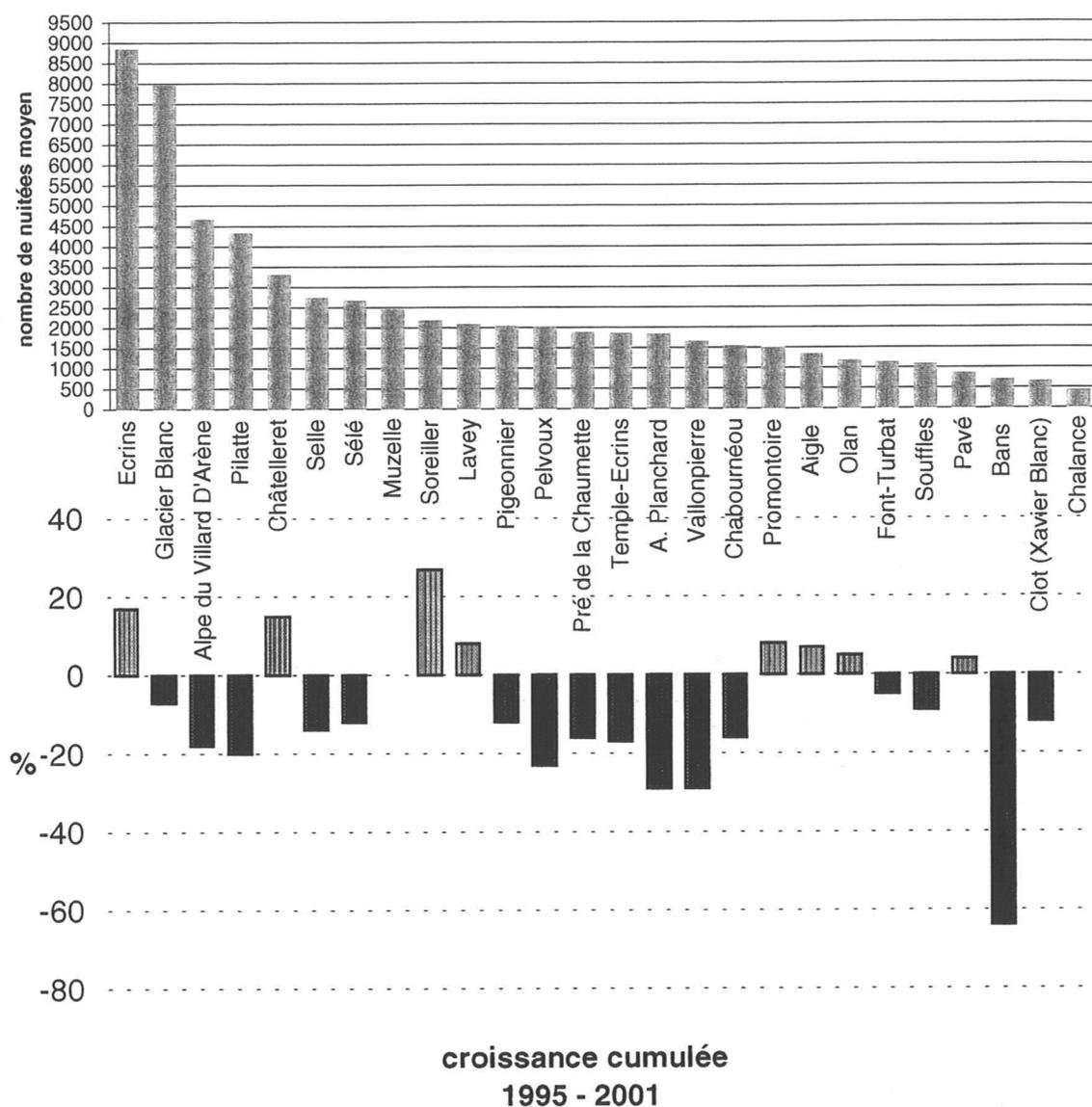
réalisation : Jérôme Gros

## A.2 Analyse de l'évolution de la fréquentation des refuges de 1995 à 2001

Graphiques couplés permettant la comparaison entre l'évolution de la fréquentation (en pourcentage), au chiffre brut des nuitées<sup>62</sup>.

Graphique N°1

Classement décroissant du nombre de nuitées moyen sur six ans (1995 à 2001) par refuges

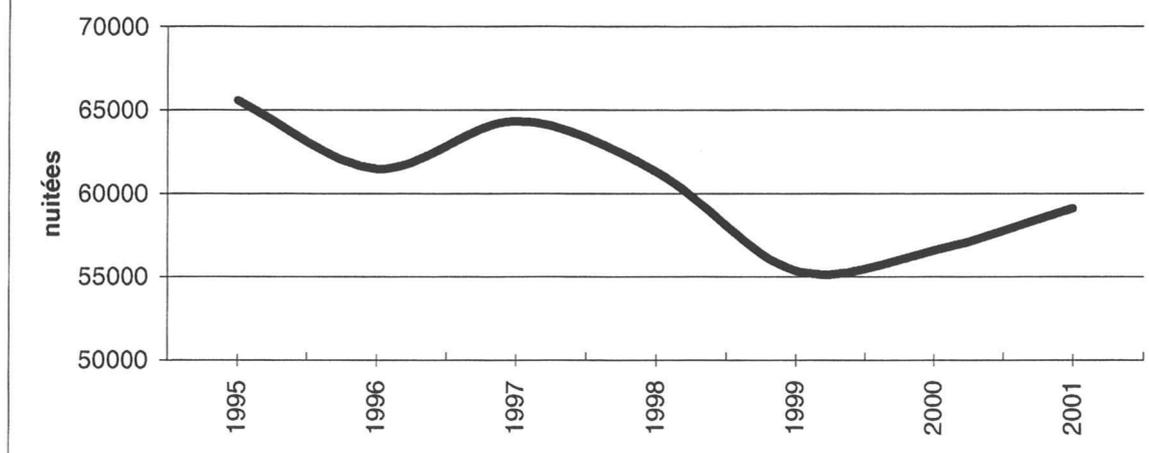


Réalisation : Jérôme Gros

<sup>62</sup> données en annexe 3 nuitées refuges p 98-99

Evolution des nuitées total des refuges des Ecrins de 1995-2001

Graphique N°2



#### A.2.1 La tendance majeure de la fréquentation de l'ensemble des refuges est à la baisse ; Peut-on trouver des similitudes entre les refuges concernés par une hausse de fréquentation ?

- La forte croissance du **refuge du Soreiller** (+ 27% en 6 ans) s'explique par sa spécificité qui colle à une popularisation de l'escalade libre. Ce Site réputé permet de pratiquer dans un milieu de haute montagne une escalade plaisante et peu engagée. Le refuge se situant au pied de l'aiguille de la Dibona, la marche d'approche est quasi nulle pour les voies les plus proches. (*Photo n°10*) L'on ne se lève pas trop tôt, vers 6/8 h et le nombre de voies proposées est considérable. En outre le refuge à été entièrement refait en 1998/99 et 2000/2001 pour un coût total de 1,3 millions de francs (200 000 Euros). Tous ces facteurs font que des séjours de trois, voire quatre jours, sont fréquents.
- Le groupe **Promontoire, Aigle, Olan et Pavé** enregistre une progression de l'ordre de 6 %. Ce sont des refuges également à forte spécificité, à proximité d'un sommet connu et réputé. Le refuge des **Ecrins** est également à classer avec ce groupe. Sa progression est de 18 %, ce qui équivaut à environ 1600 nuitées en plus en 6 ans alors que pour le Promontoire cette augmentation est de 120 nuitées !
- Les refuges de la **Lavey** (8 %) et de **Châtelleret** (15 %) sont des refuges de fond de vallée, facilement accessibles. L'on peut aller s'y promener en famille et, pourquoi pas, y passer la nuit

**Il y a donc deux catégories de refuges dont la fréquentation est en hausse : les refuges desservant un sommet réputé et ceux de fond de vallée à l'accès aisé.**

- Pourtant la baisse la plus marquante est celle du refuge des **Bans**. Son site est en tout point remarquable : 1 h 30 d'accès facile, qui nous amène dans une ambiance glacière de haute montagne. Situé dans un secteur à forte fréquentation, ce refuge à tout pour plaire et pourtant il a perdu 67% de sa clientèle en six ans. Un bâtiment vétuste, un gardien peu présent peut expliquer cette dégringolade qui, compte tenu de son emplacement, paraît tout à fait imméritée.
- On remarque également que les refuges se situant sur le GR 54 montrent une tendance à la baisse - **Alpe-du-Villar-d'Arêne, Pré de la Chaumette, Souffles, Vallonpierre-**

### **A.2.2 Différenciation entre la notoriété d'un refuge et sa fréquentation.**

Le secteur de la Barre des Ecrins accueille dans ses deux refuges (Ecrins et Glacier Blanc) par saison près de 17 000 personnes, qui y dorment. Sans conteste l'altitude a un fort pouvoir attractif, elle est un moteur de l'économie locale animée en outre, par les refuges, et les bureaux des guides de hautes montagnes. La plupart des refuges se situent en moyenne entre 1000 et 4000 nuitées par saison.

La fréquentation des refuges dépend en grande partie de leur notoriété. Cette notoriété n'est pas due au bâtiment lui-même, mais plutôt aux sommets qui l'entourent.

**On remarque que la fréquentation d'un refuge est intimement liée à la notoriété des sommets auxquels il facilite l'accès.** L'histoire a créé des mythes, engendré des passions, qui se sont trouvés reliés dans des récits, des écrits, des mémoires qui font perdurer la notoriété d'une montagne. Bien-sûr il y a la beauté intrinsèque du site, mais sans ce supplément d'âme, la montagne reste d'une belle froideur.

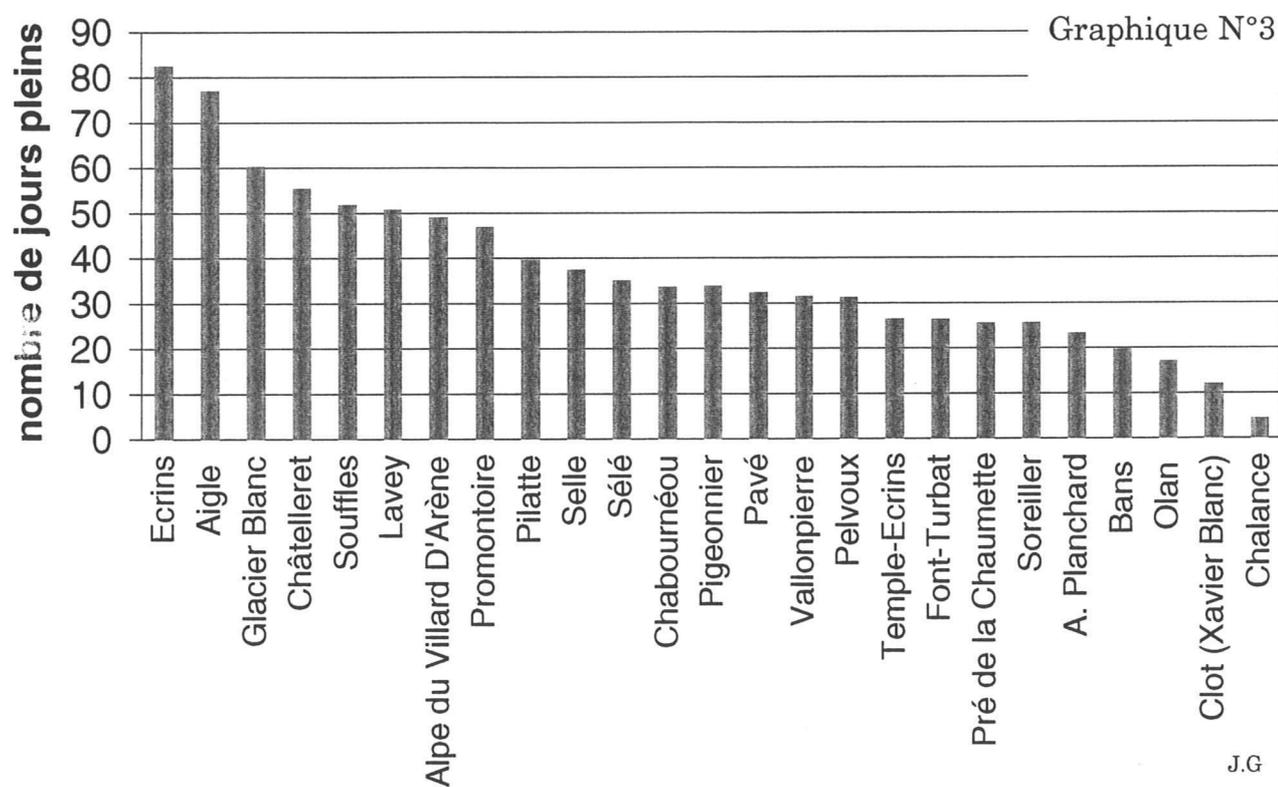
#### **Analyse du graphique *page suivante* : indice de notoriété (indice qui représente le taux de remplissage du refuge)**

Le graphique qui suit permet de faire une dissociation entre la notoriété d'un refuge et sa fréquentation.

Si on compare ce classement au graphique de la page 61, le premier fait paradoxal que l'on constate, mise à part la première place justifiée du refuge des Ecrins qui cumule une capacité importante, 117 lits, et une notoriété internationale, est le deuxième rang qu'occupe le refuge de l'Aigle. Avec ses 18 lits, son altitude élevée, 3455 m, et ses 6 heures d'accès, le refuge de l'Aigle ne doit son existence et sa survie qu'à la Meije, mythique et emblématique montagne. Le refuge fait le plein.

Sylvie Jacob et Jérôme Fouvet, les gardiens constatent une croissance de la fréquentation depuis leur arrivée (1988) : 20 à 30 personnes sont régulièrement refusées dans les périodes d'affluence. Ce qui pose de gros problèmes pour les retardataires arrivant de la traversée de la Meije qui n'ont pas pris la peine de réserver et pour lesquels il est trop tard pour redescendre en vallée.

## indice de notoriété des refuges : rapport entre capacité et nuitée moyenne été 2001

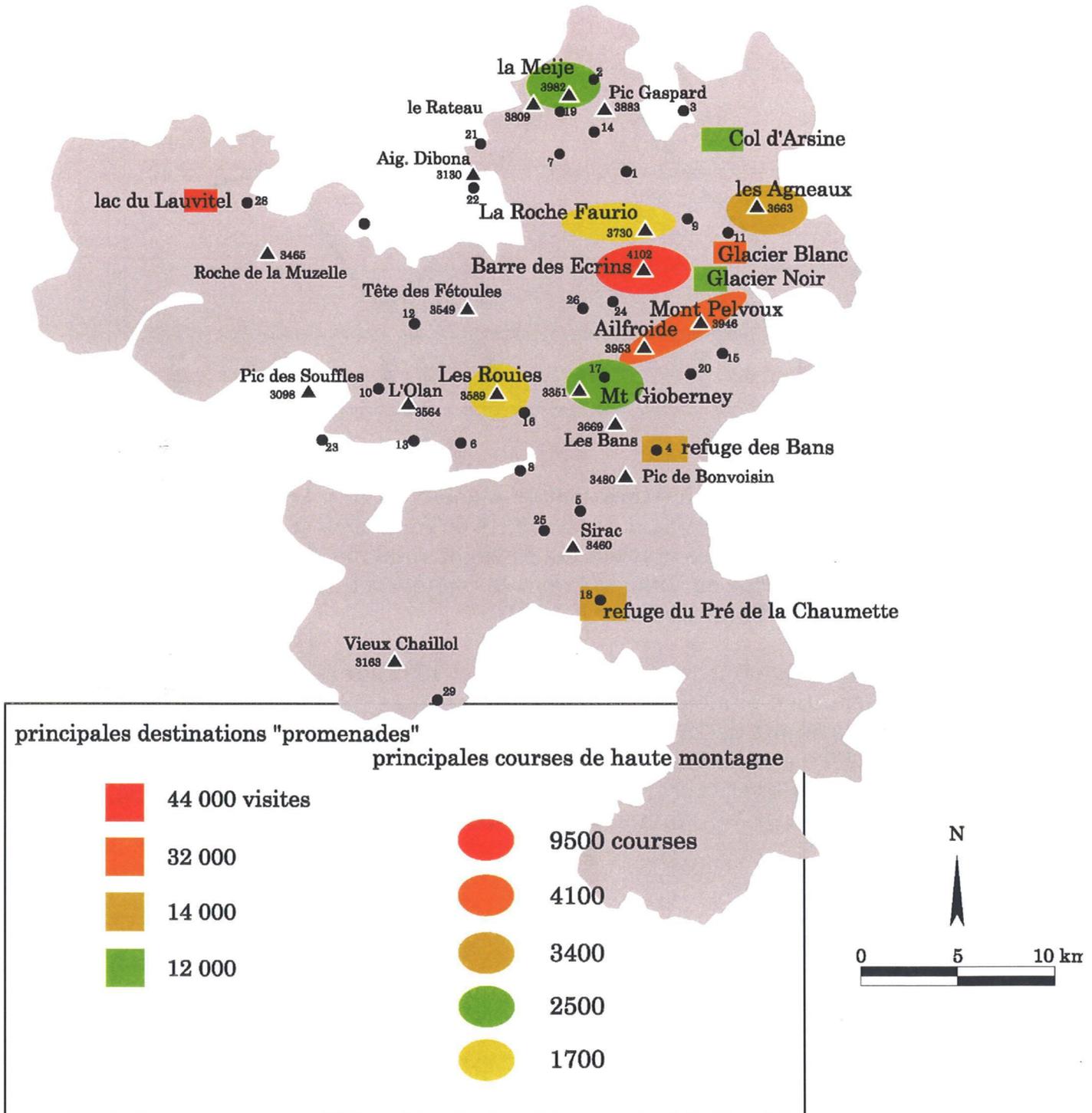


La carte suivante montre les principales destinations de promenades et courses de haute montagne.

Les Bans et le Pré de la Chaumette sont les deux refuges les plus fréquentés comme destination de promenade. Le refuge des Bans confirme son incroyable potentiel qui ne demande qu'à être exploité.

# Principales courses et promenades dans le massif des Ecrins

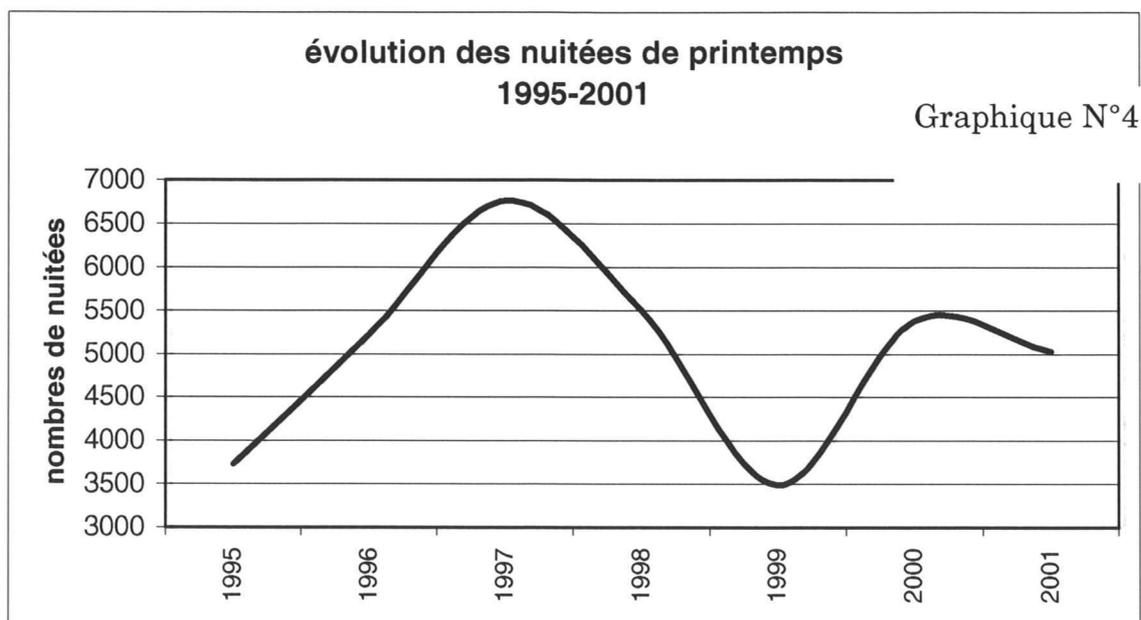
Carte N°11



source : document scientifique du PNE ; (THOMATIS J. 1992; 36)

réalisation : Jérôme Gros

### A.2.3 Les nuitées de printemps



Les refuges ouverts au printemps sont au nombre de huit. Leur ouverture à cette période dépend essentiellement de la qualité de l'enneigement puisque c'est surtout pour récupérer les pratiquants de ski de randonnée que ces refuges sont gardés : l'Aigles, l'Alpe du Villar-d'Arêne, le Châtelleret, les Ecrins, le Glacier Blanc, la Lavey, le Promontoire et la Pilatte.

La baisse que l'on constate entre 1998 et 1999 sur ce graphique et sur celui de la fréquentation totale p59, s'explique certainement par la répercussion des textes réglementaire de 1994. Paul Blanchard président du CAF de Briançon reconnaît qu'il y a eu une certaine lenteur à appliquer les textes et il en est de même pour les autres propriétaire des refuges (*revue de presse N°9 note°1 et 2 p. 97*) Ce n'est donc qu'à partir de 1998 que des refuges sont fermés pour être remis aux normes.

### A.3 Analyse de la fréquentation des refuges dans leur contexte géo-touristique locale

L'évolution des pratiques influence la perception et l'utilisation des refuges. Le développement de nouvelles pratiques sportives en montagne a diversifié la clientèle des refuges. Les transformations économiques qui ont eu lieu au cours du XX<sup>ème</sup> siècle ont touché toutes les Alpes et ont accéléré depuis 1950 l'essor du tourisme sous différentes formes :

- Climatisme, tourisme d'été, sports d'hiver, alpinisme, randonnées, eaux vives, vols libres, escalade, via ferrata...
- Cet essor a engendré le développement rapide d'infrastructures : réseau routier, remontées mécaniques et tout un ensemble d'organisations et d'associations locales qui stimulent et favorisent la fréquentation de la montagne. Bureau des Guides, accompagnateur, CAF, clubs de spéléo, de géologie... comités des Fêtes syndicat d'initiative

**Ce développement d'activités nouvelles, plus ludiques que la traditionnelle marche à pied nuit-il à l'activité des refuges ou est-il un palliatif contre la baisse de fréquentation de ceux-ci ?**

*(revue de presse N°4, note n°3 et 4 p.90 puis revue de presse N°7, note n°1p.93)*

Le Gardien du refuge du Glacier Blanc, M. Bonniot Jean-Jacques a son propre avis sur la question : « *La multiactivité proposé aux touristes a enlevé de la clientèle au refuge, mais en même temps a permis un meilleur accueil et donc une meilleure perception du refuge par les utilisateurs. Les refuges ne sont plus bondés grâce au système de réservation, basé sur la confiance, ce système à parfois du mal à fonctionner : au glacier Blanc les gens réservent à la fois aux Ecrins et ici pour le même soir au cas ou ils n'auraient pas le temps de redescendre* ».

#### A.3.1 Les équipements en vallées et leurs interactions sur la fréquentation des refuges

On estime que les 2/3 de la clientèle nocturne des refuges font un séjour en montagne. Ils ont recours à tous les types d'hébergement en vallée ou bien sont en randonnée itinérante, alternant refuge, gîte suivant les étapes.<sup>63</sup> Ce qui représente approximativement **420 000 personnes séjournant en vallée et fréquentant les refuges**. Un bon équipement touristique en vallée apparaît donc comme primordial pour une bonne fréquentation des refuges.

---

<sup>63</sup> source : {MOUNET ; 1999, 55}

**Zone 1** : correspond à la partie briançonnaise du massif. Elle est fortement pourvue en équipements de loisir de toutes sortes et possède une grande capacité d'hébergement. Les refuges de ce secteur regroupent 49 % des nuitées moyennes des refuges des Ecrins<sup>64</sup>

**Zone 2** : regroupe la vallée du Valgaudemar et la vallée de Champoléon. Elle est nettement moins bien pourvue en équipements de loisir qu'en nombre de lits. Les refuges de ce secteur regroupent 17 % des nuitées moyennes des refuges des Ecrins.

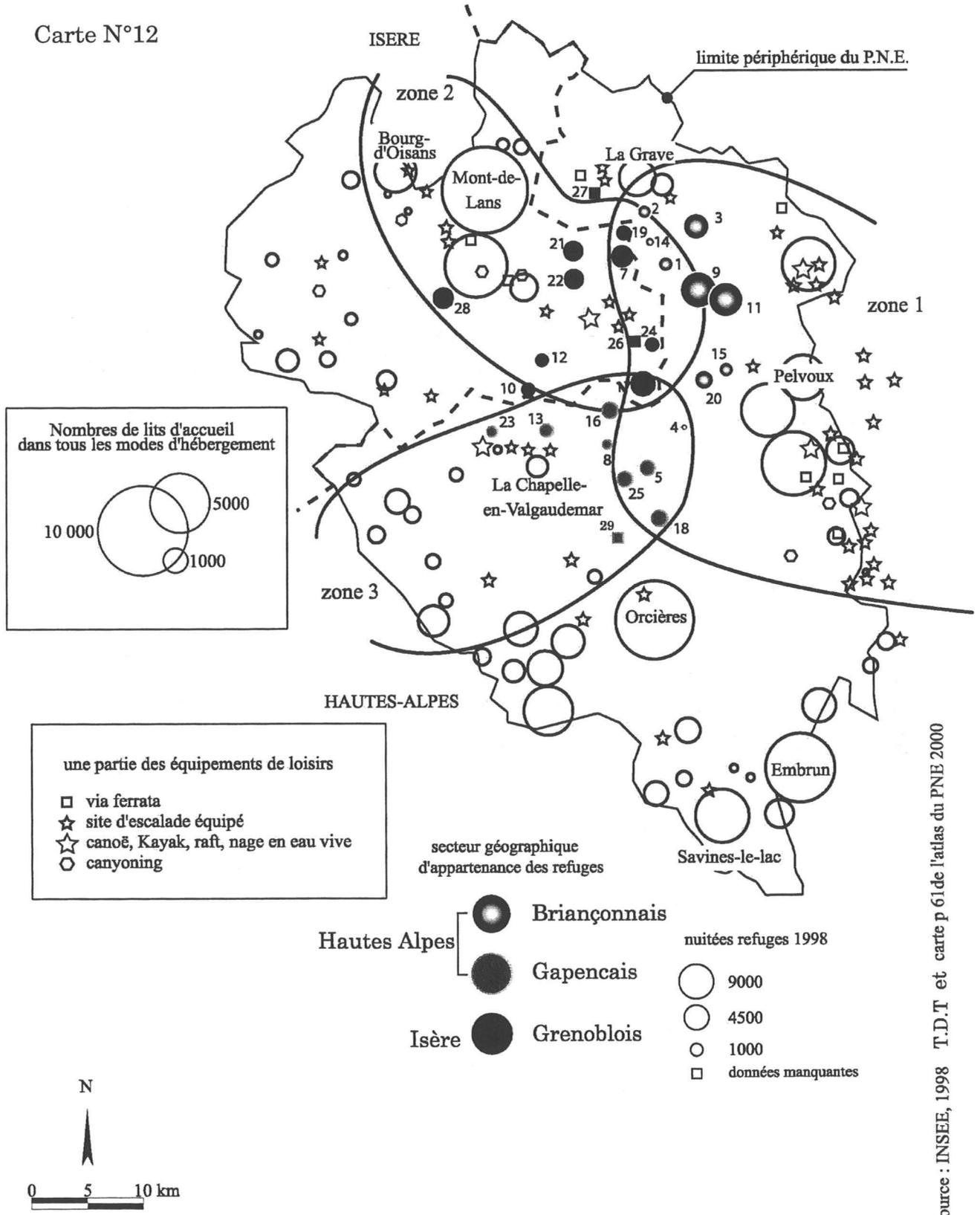
**Zone 3** : correspond à la vallée du Vénéon jusqu'à la Bérarde. Sa capacité d'accueil est importante, mais elle est éloignée de la zone refuge ce qui est dû à la configuration topographique de la vallée extrêmement encaissée, contrairement à la zone 1 plus ouverte. Les refuges de ce secteur regroupent 34% des nuitées moyennes des refuges des Ecrins

---

<sup>64</sup> voir annexe 3 nuitées refuges p 98-99

# Interaction entre : la capacité d'accueil en vallée, les équipements de loisir et la fréquentation des refuges

Carte N°12

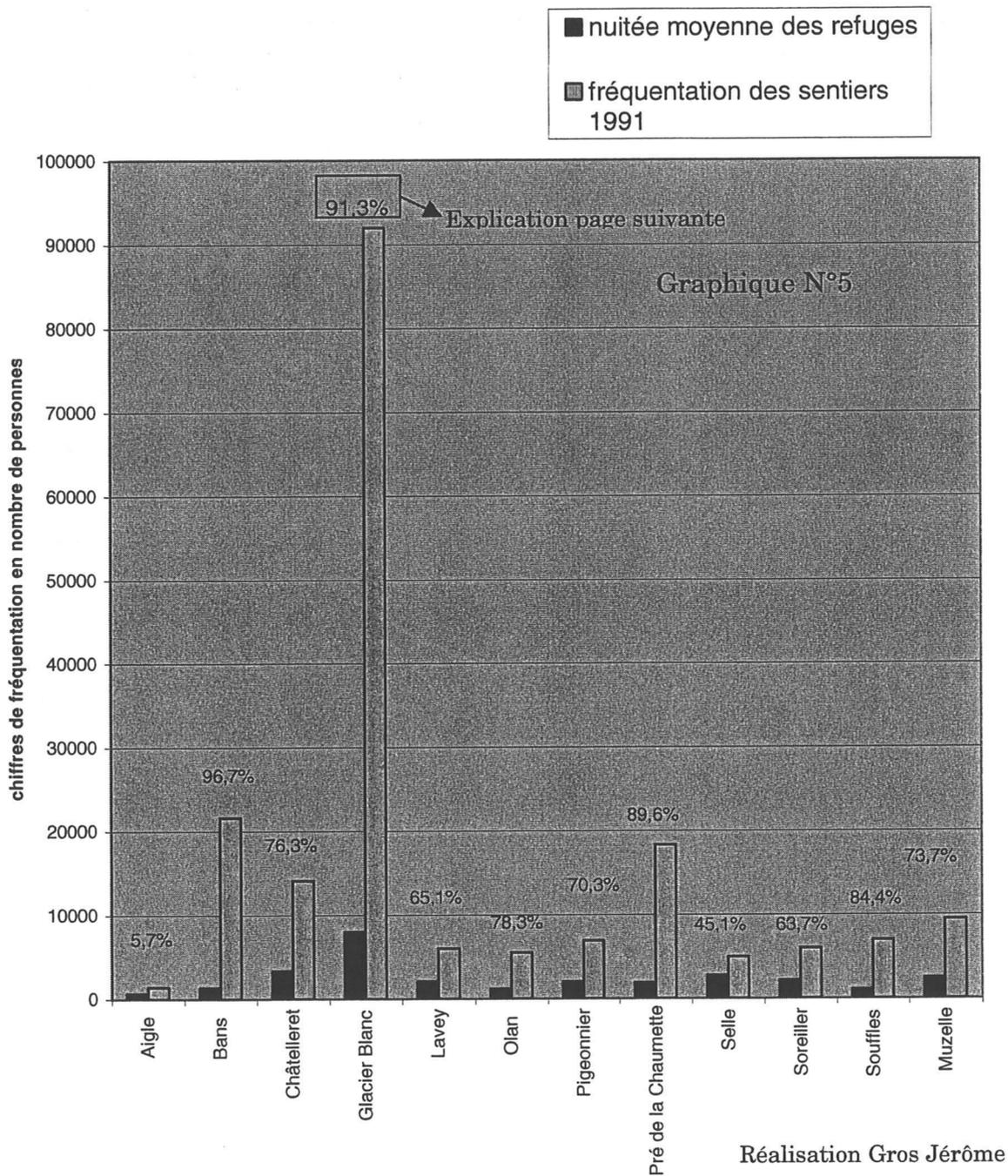


source : INSEE, 1998 T.D.T et carte p 61 de l'atlas du PNE 2000

réalisation : jérôme gros

### A.3.2 Les refuges et la fréquentation des sentiers

## comparaison entre la fréquentation des refuges et celles de leurs sentiers



Source : {THOMATIS ; 1992, 36} et T.D.T voir annexe nuitées refuges

**Le pourcentage** indiqué permet d'évaluer le différentiel de « perte » entre le nombre de personnes qui empruntent les sentiers et le nombre de nuitées en refuge. En ce sens, il donne une indication sur les refuges les plus visités comme but de balade, mais en aucun cas un chiffre brut de visites du refuge qui reste à évaluer. Le cas, aberrant, qu'est le sentier du Glacier Blanc où se pressent 92 000 personnes du 15 juin au 15 septembre avec des pointes à 2000 personnes par jour, est en tout point remarquable. On estime à 49% du total le nombre de personnes ayant atteint le refuge ce qui représente 45080 personnes. Le refuge et son gardien (plus six employés !) doivent donc faire face à un flux d'environ 500 personnes par jour. Dans une autre configuration (accès plus aisé, site différent) le refuge des Bans présente les mêmes pourcentages mais la quasi-totalité des promeneurs qui atteignent le refuge n'en font pas nécessairement un but. Seuls 70% des promeneurs se proposent d'y monter : la configuration topographique, le faible dénivelé et le temps d'accès : 1h30 joint à une ambiance haute montagne sont les raisons les plus souvent invoquées. Seulement avec sa moyenne de 800 nuitées par saison il ne récupère que 4 % des personnes qui y montent, alors que le glacier Blanc, pour des chiffres 10 fois supérieures, en garde 10 %.

## CHAPITRE : B      Essai d'évaluation des conséquences des prévisions météorologiques sur la fréquentation des refuges.

*( revue de presse N° 4, note n°2 p. 90 et revue de presse N° 6 note n°2 p.92)*

La montagne grâce à l'évolution et à la multiplicité des pratiques s'est ouverte à un large public. La prévision météorologique est devenue l'instrument indispensable de gestion des activités de loisir. La connaissance des prévisions à 5 jours diffusées très largement dans les médias est devenue primordiale, voire indispensable pour toute sortie en montagne. Les prévisions météorologiques sont donc devenues un outil accessible à tout le monde, mais il ne faut pas que cette large diffusion cache la complexité de cette science, toute en nuances et en interprétation. D'ailleurs, d'après un gardien de refuge, « *la bonne prise de connaissance d'un bulletin météo passe par la connaissance de son interlocuteur, qui peut être plus ou moins optimiste selon les situations locales* ».

Il est actuellement considéré comme relevant de l'inconscience de partir en montagne sans avoir pris connaissance des bulletins météo. Les guides de haute montagne suisse, par exemple, sont dans l'obligation d'avoir pendant leur course le bulletin prévisionnel attestant qu'ils en ont bien pris connaissance. Cette obligation est moins stricte en France, mais toute désinvolture à cet égard peut tout de même se retourner contre le guide en cas d'accident sérieux.

Pour ce qui est des randonneurs et alpinistes, la quasi-totalité des personnes interrogées durant mon séjour avaient pris connaissance de la météo avant de s'aventurer en montagne.

Pour les gardiens de refuges le constat est clair, les mauvaises prévisions météo portent préjudice aux refuges. Les annulations de réservations dues à des mauvaises prévisions météo peuvent aller suivant les indications des gardiens<sup>65</sup> de 5% à 80% ! Cependant, certains d'entre eux fournissent des informations au service de Météo France : **le Pavé, l'Aigle, Pelvoux**, et le refuge de **l'Olan**. Raoul Gaentzhirt, gardien du refuge du Sélé, transmettait ses observations météorologiques aux services de météo France Briançon, jusqu'à une période récente. Il ne le fait plus actuellement, estimant que le service rendu ne lui apporte que des annulations de réservations, parfois injustifiées quand la prévision est fautive. Il a même le sentiment qu'un des plus gros problèmes des refuges est le service météo et il l'accuse de ne pas tenir compte des microclimats particulièrement nombreux dans les montagnes. **A l'Olan** on est heureux de voir tomber la pluie quand elle a été annoncée.

M. Clémenceau du service Météo France à Briançon reconnaît que la situation est très polémique avec les gardiens, mais d'après lui « *on ne peut pas accuser les prévisions météorologiques de la mauvaise fréquentation des refuges. Les pratiques de la montagne ont changé et les prévisions peuvent également être mal interprétées ou retranscrites de façons un peu trop simpliste. En outre, les situations orageuses sont difficiles à prévoir. L'heure et la localisation précises peuvent difficilement être déterminées* ».

<sup>65</sup> Annexe.2 P.96-97

D'une façon générale, la météo de montagne n'est pas traitée aussi profondément et précisément que son homologue marine, il est vrai qu'elle pose plus de problèmes d'interprétation. Pourtant une bonne évaluation de l'évolution du temps à court terme, à quelques heures, est tout autant indispensable pour le montagnard que le marin.

Dans l'ouvrage de THILLET sur la météo de montagne, on peut lire ces quelques phrases : « *L'aventure scientifique à mis de côté la connaissance des anciens, la lecture des signes précurseurs du temps à venir : la couleur particulière des sommets au soleil couchant, la luminosité d'une dalle de roc, sont autant d'indices, d'observations pour ceux dont la connaissance a été transmise de génération en génération. Ces signes sont aujourd'hui relayés par une myriade de satellites dont les informations traitées se diffusent à travers les médias et autres répondeurs automatiques du service Météo France. On peut regretter cette perte de connaissance, cette évaluation individuelle du temps à venir dont la précision découle de l'expérience. L'héritage empirique des montagnards de naguère permet de jouer sur les prévisions scientifiques et d'envisager une course alors que les conditions de prévisions scientifiques ne sont pas favorables. Un décalage chronologique des avis météo peut donc être exploité.* {THILLET ; 1997, 35}

Les refuges sont particulièrement sensibles aux aléas climatiques. En tant que sites isolés, ils sont, par définition, perçus comme un lieu procurant une relative sécurité, de par leurs fonctions d'abris et d'accueil que procure le bâtiment et son gardien. Mais l'on n'y monte qu'à la condition qu'on ait la quasi-certitude d'y trouver le beau temps

## **B.1 De la méthode et de son objectivité**

L'étude est faite sur une courte période : du premier juillet au 31 août 2001 ; et sur un seul secteur géographique : le Valgaudemar. Les conséquences des prévisions météorologiques sur la fréquentation des refuges ne sont analysées qu'au seul refuge de l'Olan. De ce fait le champ de notre étude est limité et, en outre le nombre d'informations dont j'ai pu disposer est assez restreint :

- Bulletin prévisionnel à 5 jours juillet et août 2001<sup>66</sup>).
- Chiffres de fréquentation quotidiens du refuge de l'Olan<sup>67</sup>
- Données météorologiques de la station de l'Olan (situation météorologique réelle)<sup>68</sup>.

Les observations météorologiques données par les gardiens aux services de Météo France sont : la nébulosité, les températures minimum et maximum, le temps passé et le temps présent, la direction et la force du vent et la hauteur de pluie pour ceux qui possèdent un pluviomètre<sup>69</sup>..

---

<sup>66</sup> annexe 4 p. 104

<sup>67</sup> annexe 4 p. 100

<sup>68</sup> annexe 4 p. 105

<sup>69</sup> annexe 4 p. 105

### B.1.1 Explication de la méthode :

Les bulletins prévisionnels à cinq jours de Météo France et le temps observé à la station météo de l'Olan ont subi un traitement identique. A chaque donnée météo, c'est-à-dire la température, la nébulosité, le vent et les précipitations, une valeur s'étalant de 0 à 3 est attribuée. Elle représente la tendance croissante ou décroissante de l'aléa climatique observé. Pour chaque prévision, la somme de la tendance des différentes données météo est calculée donnant ainsi un indice de niveau météo à chaque jour de prévisions. Plus cet indice est élevé plus le temps est au mauvais. A contrario, plus il s'approche de 0 plus le temps est au beau.

Cet indice permet d'avoir un résultat résumant le moins subjectivement possible le temps prévu et le temps réel et ainsi de pouvoir les comparer.

Indice	0	1	2	3
Précipitations	Nul	Faible	moyenne	importante
Nébulosité	Nul	Faible	moyenne	totale
Températures	+de 20°C	15 à 20°C	10 à 15°C	- de 10°C
vent	Nul	Faible	Moyen	Fort
Somme	Niveau météo			

### B.1.2 Sur l'objectivité du traitement des données :

La subjectivité de l'interprétation des données étant inévitable, je ne me permets pas d'affirmer ma totale objectivité dans le traitement des informations. Mais c'est justement « *l'objectivation de la subjectivité qui est la condition de l'objectivité* » Bourdieu P.

L'interprétation la plus objective possible peut seulement être attribuée à l'indice « 0 », car celui-ci révèle des données relativement strictes. Pour les autres indices la question de l'interprétation peut s'avérer plus délicate.

Les précipitations auraient pu faire l'objet d'un traitement plus scientifique (la station météo de l'Olan possède un pluviomètre), mais les bulletins prévisionnels n'indiquent évidemment pas le nombre de millimètres des précipitations à venir. Une ligne « **Tendance bulletin** » aurait pu être rajoutée. Mais cette donnée n'ayant pas de répondant dans le temps observé, il m'était difficile de l'inclure dans le mode de comparaison choisi. Cependant son importance est primordiale dans l'interprétation du bulletin, elle laisse cette dernière impression qui nous fait prendre la décision de partir en montagne ou de rester chez soi.

#### - Sur l'objectivité de la situation météorologique réelle :

Le gardien possède une feuille d'observation du temps<sup>70</sup> dont les résultats sont quotidiennement communiqués au service météo aux alentours de 14 heures. Cette feuille comporte plusieurs données d'interprétation délicate.

1 La colonne « temps présent » se résume aux mots : *beau, beau accroché, variable, couvert, pluie.*

<sup>70</sup> annexe 4 p105

2 La colonne « temps passé » rend compte du temps qu'il a fait entre le dernier bulletin, c'est-à-dire la veille en début d'après-midi, et toute la matinée jusqu'aux nouvelles observations. Il faut donc pour le gardien résumer en un mot ces 24 heures. Doit-il privilégier l'orage du soir ou la belle matinée ?

3 La colonne « nébulosité » est d'interprétation plus aisée mais demande une certaine habitude : la méthode étant de regrouper mentalement la totalité des nuages présents dans un coin du ciel, puis de diviser en huit la totalité de celui-ci, pour donner le nombre de huitième correspondant à la nébulosité présente. Le phénomène de brouillard parfois hyper localisé peut cacher une belle journée aux alentours alors que le refuge est dans « la purée ».

4 La colonne « direction du vent » et « force vent » note le résultat des observations des vents d'altitude rendues possibles grâce au déplacement des nuages et seulement: s'il y a des nuages, bien entendu ! Evidemment on ne peut tenir compte des vents de versants qui sont étroitement liées à l'inversion des températures.

Il n'existe pas de colonne spécifique aux précipitations, elles sont tout de même mentionnées dans la colonne « temps passé »

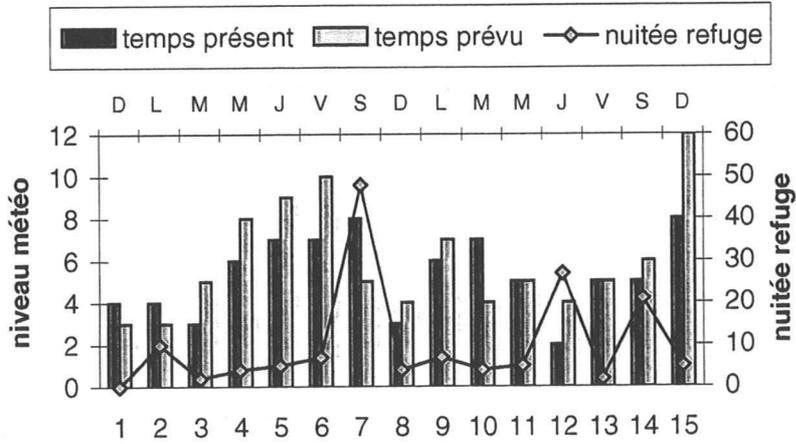
Ce rapide coup d'œil sur l'interprétation des données météo montre toute la difficulté d'évaluer le temps qu'il a fait et plus encore le temps qu'il va faire.

En annexe se trouvent les tableaux de feuilles de calcul, résultat de l'interprétation des différentes données météorologiques décrites ci-dessus. La mise en forme donne les graphiques ci-après, couplant toutes les données nécessaires : **nuitées refuges - temps présent** (Observation à la station météo de l'Olan)- **temps prévu à un, deux, et cinq jours.**

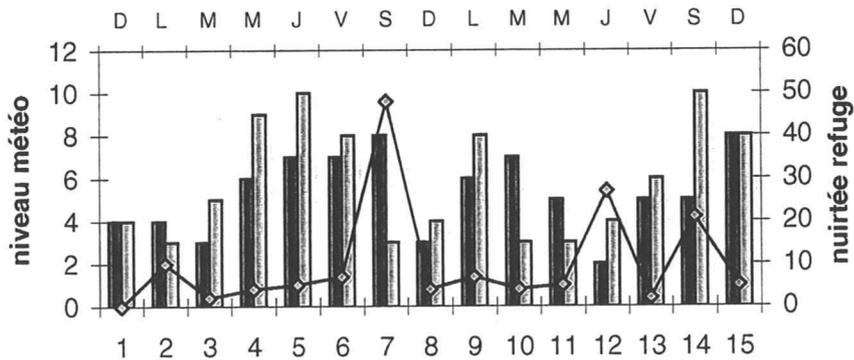
## **B.2 Analyse des graphiques**

MOIS DE JUILLET 1er quinzaine

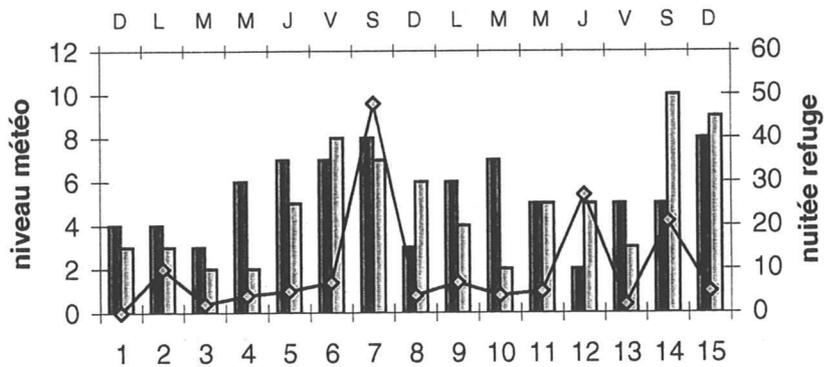
prévisions pour le lendemain



prévisions à 3 jours

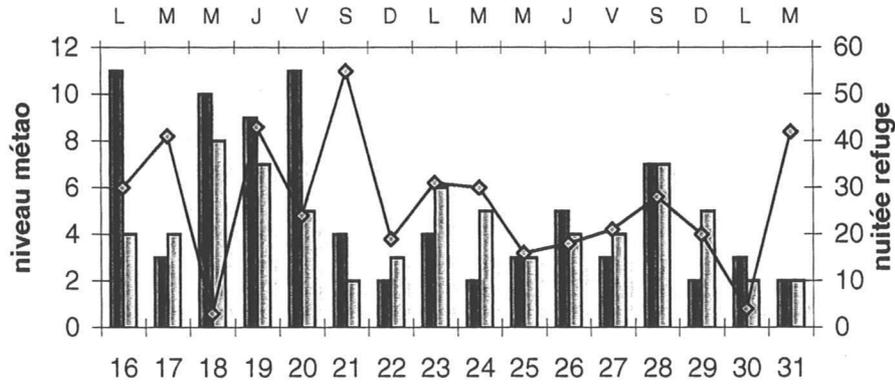


prévisions à 5 jours

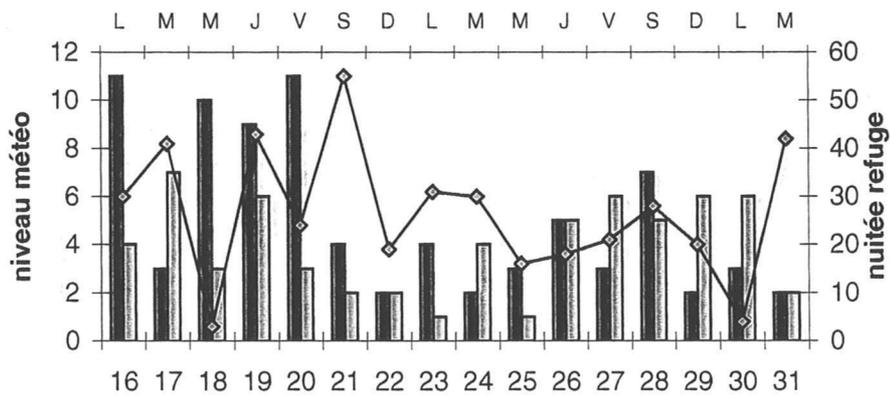


MOIS DE JUILLET 2ème quinzaine

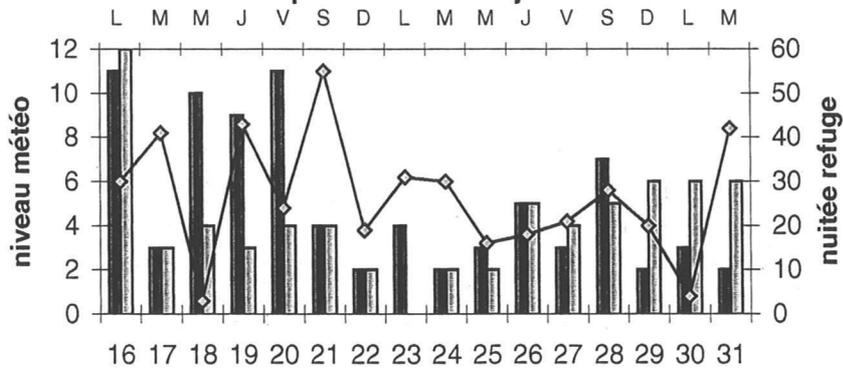
prévisions pour le lendemain



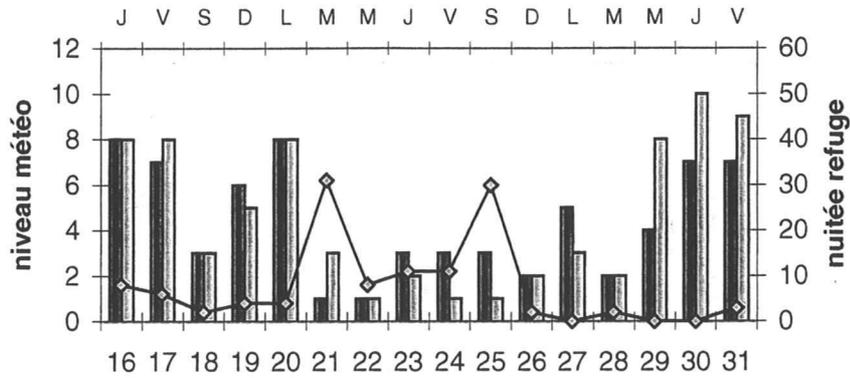
prévisions à 3 jours



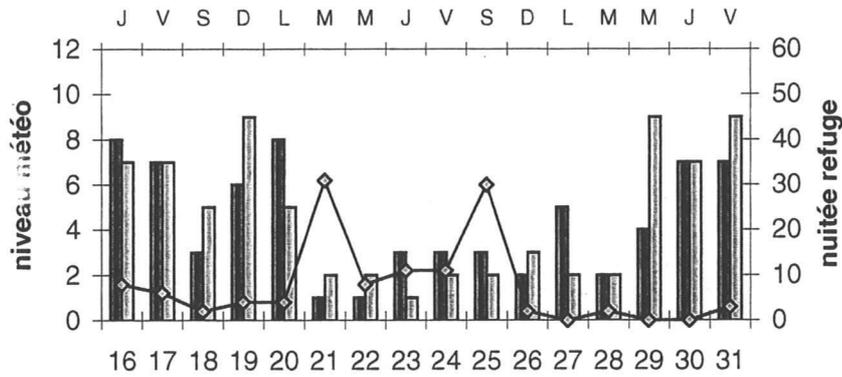
prévisions à 5 jours



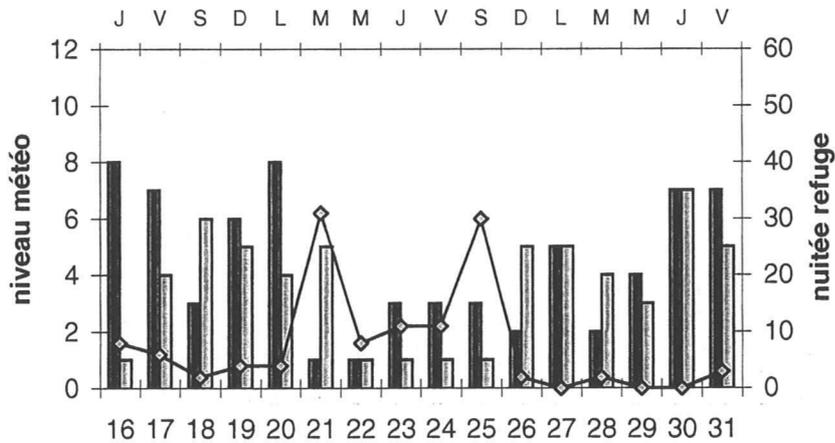
MOIS D'AOÛT 2ème quinzaine  
**prévisions pour le lendemain**



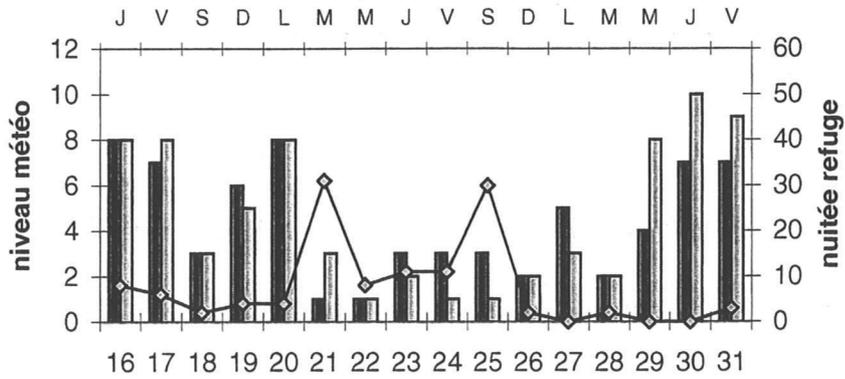
**prévisions à 3 jours**



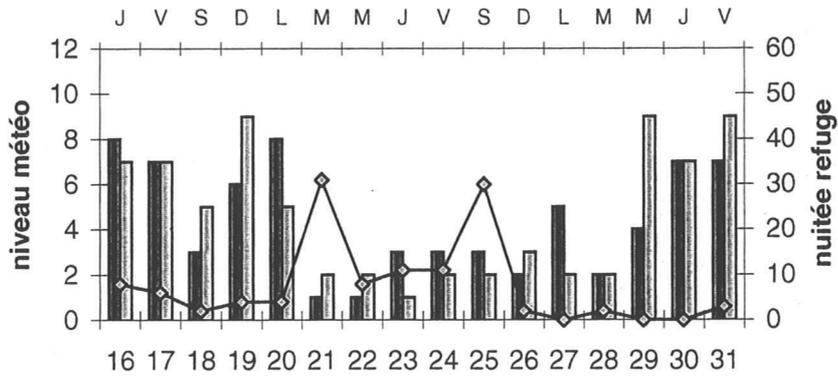
**prévisions à 5 jours**



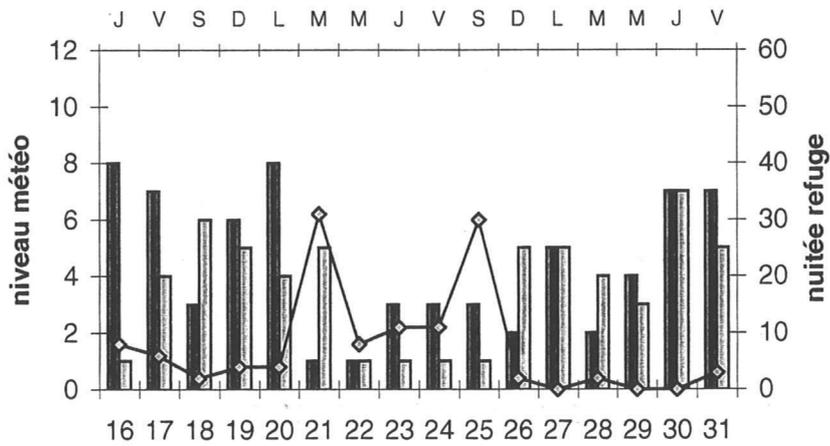
**MOIS D'AOÛT 2ème quinzaine**  
**prévisions pour le lendemain**



**prévisions à 3 jours**



**prévisions à 5 jours**



Dans un esprit de simplification, je dégage quatre situations qui regroupent la quasi-totalité des situations possibles seules les situations à caractère moyen (peu marquées) sont laissées de côté

Situation 1 : Temps annoncé beau et beau temps présent

Situation 2 : Temps annoncé beau et mauvais temps présent

Situation 3 : Temps annoncé mauvais et mauvais temps présent

Situation 4 : Temps annoncé mauvais et beau temps présent

Niveau 4 et moins = beau temps : course en montagne envisageable

Niveau 7 et plus mauvais temps : course en montagne non envisageable

- **Situation 1 : Temps annoncé beau et beau temps présent**

Cette situation est la plus courante au cours de l'été 2001, avec un maximum de 30 jours de prévisions justes à 1 jour, puis un total de 24 jours pour les prévisions à 3 et 5 jours

Dates retenues :

Prévisions à : - **J-1** : 1.2.3.8.11.12.13.14.17.20.21.22.25.26.27.30.31 juillet ;  
5.6.12.13.14.18.21.22.23.24.25.26.28 août. TOTAL de 30 jours  
- **J-3** : 1.2.3.8.11.12.13.21.24.31 juillet;  
1.2.7.11.12.13.14.21.22.23.24.25.26.28 août. TOTAL de 24 jours  
- **J-5** : 1.2.3.17.21.22.23.24.25.26.27. juillet;  
2.7.11.12.13.14.21.22.23.24.25.28.29 août. TOTAL de 24 jours

#### **Analyse de quelques dates :**

Le samedi 7 juillet, 48 personnes dorment au refuge alors qu'il y a une prévision de niveau 4 pour le lendemain dimanche. La prévision à été juste : temps présent dimanche de niveau 3.

La prévision à 3 jours est également juste pour le dimanche 8 juillet

La prévision à 5 jours est plus fautive, mais non alarmiste de niveau 6 au lieu du niveau 3 présent

Le samedi 21 juillet, 55 personnes dorment au refuge pour une prévision de niveau 3 pour le lendemain dimanche. La prévision est juste : temps présent de niveau 2. La prévision à 3 jours est excellente pour le 22 de même pour la prévision à 5 jours. ©

La fréquentation atteint le niveau record de l'été : conjugaison de la fin de semaine et de prévisions optimistes pour le dimanche, mais également pour les jours suivants, ce qui rassure une clientèle de touristes venus par exemple passer une semaine en montagne et bien décidés à profiter de la fenêtre météo.

- **Situation 2 : Temps annoncé beau et mauvais temps présent :**

Dates retenues :

Prévisions à : - **J-1** : 7.16.20. Juillet ; 9.10.15. Août. TOTAL de 6 Jours  
- **J-3** : 7.10.16.18.20. Juillet ; 10.15. Août. TOTAL de 7 jours  
- **J-5** : 4.5.10.18.19. Juillet ; 3.4.8.9.15.16.17.20. Août. TOTAL de 13 jours

### **Analyse de quelques dates :**

Le jeudi 19 juillet, 43 personnes dorment au refuge. Pour le 20 le temps est annoncé de niveau 4 à 5 jours, puis de niveau 3 à 3 jours et de niveau 5 à 1 jour. On peut dire que les prévisions à 3 et 5 jours permettent d'envisager une course en montagne. Le temps présent du 20 est de niveau 11. Une promenade autour du refuge est beaucoup plus sûre.

Ici il semble que la prévision à 5 et 3 jours ait joué un rôle important sur la venue d'une clientèle venant de loin.

Le 10 août : temps présent de niveau 9. Le temps est annoncé à 5 jours de niveau 6, puis à 2, 3 et 1 jours de niveau 2. 24 personnes dorment au refuge le jeudi 9 août pour un temps de niveau 9 le lendemain qui ne permet pas d'envisager une course en montagne.

- **Situation 3 : Temps annoncé mauvais et mauvais temps présent :**

Dates retenues :

Prévisions à :  
- **J-1** : 5.6.15.18.19.28. Juillet ; 8.16.17.20.30.31 août. TOTAL de 12 jours  
- **J-3** : 5.15.19.26.28. Juillet ; 4.8.9.16.17.30.31 août TOTAL de 12 jours  
- **J-5** : 6.7.15.16.juillet; 19.30. Août TOTAL de 6 jours

### **Analyse de quelques dates**

Le samedi 14 juillet, 21 personnes dorment au refuge pour une prévision de niveau 12 pour le dimanche 15. Le temps présent est de niveau 8. les très mauvaises conditions météo annoncées et le temps maussade présent a affecté les nuitées du refuge. Mais le désir de passer la fête nationale en refuge a quand même sauvé le week-end. 21 personnes ce samedi contre le double le week-end précédent.

Le 18 juillet, 3 personnes au refuge. Le temps est annoncé de niveau 7 pour le 19, il sera de niveau 9. le refuge est vide et le temps est à la pluie, tout va bien.

- **Situation 4 : Temps annoncé mauvais et beau temps présent :**

Dates retenues :

Prévisions à  
- **J-1** : 4.23.juillet ; 1.2.7.29 août. TOTAL de 6 jours  
- **J-3** : 4.14.17.27.29.30 juillet ; 29 août. TOTAL de 7 jours  
- **J-5** : 14.29.30.31juillet ; 1.21 août. TOTAL de 6 jours

### **Analyse de quelques dates :**

Le 13 juillet, 2 personnes au refuge. Le temps annoncé à 5 et 3 jours est de niveau 10 pour le samedi 14 qui est de niveau 5.

Le 6 août, 17 personnes au refuge. Le temps annoncé pour le mardi 7 est de niveau 3 à 5 jours puis 2 à 3 jours et enfin 7 à 1 jour or le temps de niveau 3 de ce mardi est finalement bon pour la pratique de la montagne, mais cette erreur dans les prévisions, dissuade nombres de personnes qui en avaient l'intention de

monter en refuge, fort heureusement les prévisions à 5 et 3 jours sont justes, limitant ainsi les annulations de réservations pour les personnes venues de loin.

Cette situation est la seule dont les gardiens auraient à se plaindre ! Elle représente 10% du nombre de jours pris en compte (60 jours : mois de juillet et août) La saison se déroulant du 15 juin au 15 septembre, on peut estimer que ce pourcentage augmente légèrement pendant les périodes de printemps et d'automne. Ces aléas prévisionnels ont donc une incidence significative sur le chiffre d'affaire du refuge.

### **Constat général :**

Les situations les plus courantes sont celles où les prévisions se sont révélées justes, c'est-à-dire les situations 3 et 1. avec tout de même une grande différence entre les deux : la situation 1 est beaucoup plus courante que la 3. Le beau temps est apparemment plus facile à prévoir que le mauvais. Et pour les deux cas on constate une diminution logique du nombre de jours total en allant vers les prévisions à 5 jours

Les situations 2 et 4 sont à mettre en opposition. L'une amène une clientèle en refuge malgré le mauvais temps du lendemain : situation 2, l'autre retire une clientèle potentielle qui aurait pu profiter du beau temps présent si la prévision avait été correcte : situation 4.

On constate, en allant vers les prévisions à 5 jours, une augmentation du nombre de jours où est intervenue la situation 2. Ce qui montre encore la difficulté de prévoir le mauvais temps à 5 jours.

On voit clairement que, dans les situations décrites, les prévisions météorologiques influencent grandement la pratique de la montagne et plus exactement pour la fréquentation des refuges.

Il m'est difficile de donner un chiffre qui résume la perte ou le gain de clients due à des prévisions fausses. Il semblerait que pour l'été 2001 les prévisions erronées aient attiré plus de clients en refuge qu'elles en aient repoussé.

L'influence des prévisions météorologiques est primordiale sur la fréquentation de la montagne. Chaque pratiquant peut le constater par lui-même. Mais attention, le facteur météo n'est pas le seul élément qui fait fluctuer la fréquentation d'un refuge. Le 22, 23 et 24 août, les conditions étaient idéales, le refuge n'accueillera que respectivement 8, 10 et 10 clients ces jours là, ce qui est en dessous de sa moyenne habituelle, calculée sur 6 ans qui est de 15 personnes par jour.

D'autres facteurs sont à prendre en compte, comme les week-end, qui engendrent des pics de fréquentation, preuve du poids de la clientèle de proximité et locale.

## CHAPITRE : C      Le fonctionnement du refuge

Les refuges fonctionnent grâce à une multitude de relations parfois complexes regroupant différents acteurs dont la synergie n'est pas toujours évidente. Le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère du Tourisme; les collectivités territoriales ; les propriétaires ; les gestionnaires ; les gardiens ; les communes et le Parc sont les différents protagonistes du système refuge.

Les refuges ont un poids dans l'économie touristique locale. Au-delà des randonneurs et alpinistes qu'ils drainent, les refuges permettent de créer quelques emplois saisonniers. Xavier Charpe pense que le CAF dans sa situation de monopole devraient considérer la gestion des refuges comme une mission de service public. Ils sont un frein à la perte de population de sa commune en maintenant une activité économique là où elle a justement du mal à se maintenir. (*revue de presse N°9 note n°3 p.95*)

Les refuges sont en effet en situation de monopole dans l'espace dont il facilite la fréquentation, *Les missions de service public sont liées au fait que les refuges sont des bâtiments isolés donc « hors- concurrence » destinés essentiellement à l'accueil et à la sécurité dans un milieu montagnard ouvert à tout public et présentant certains dangers. {GIARD ; 2000, 67}*

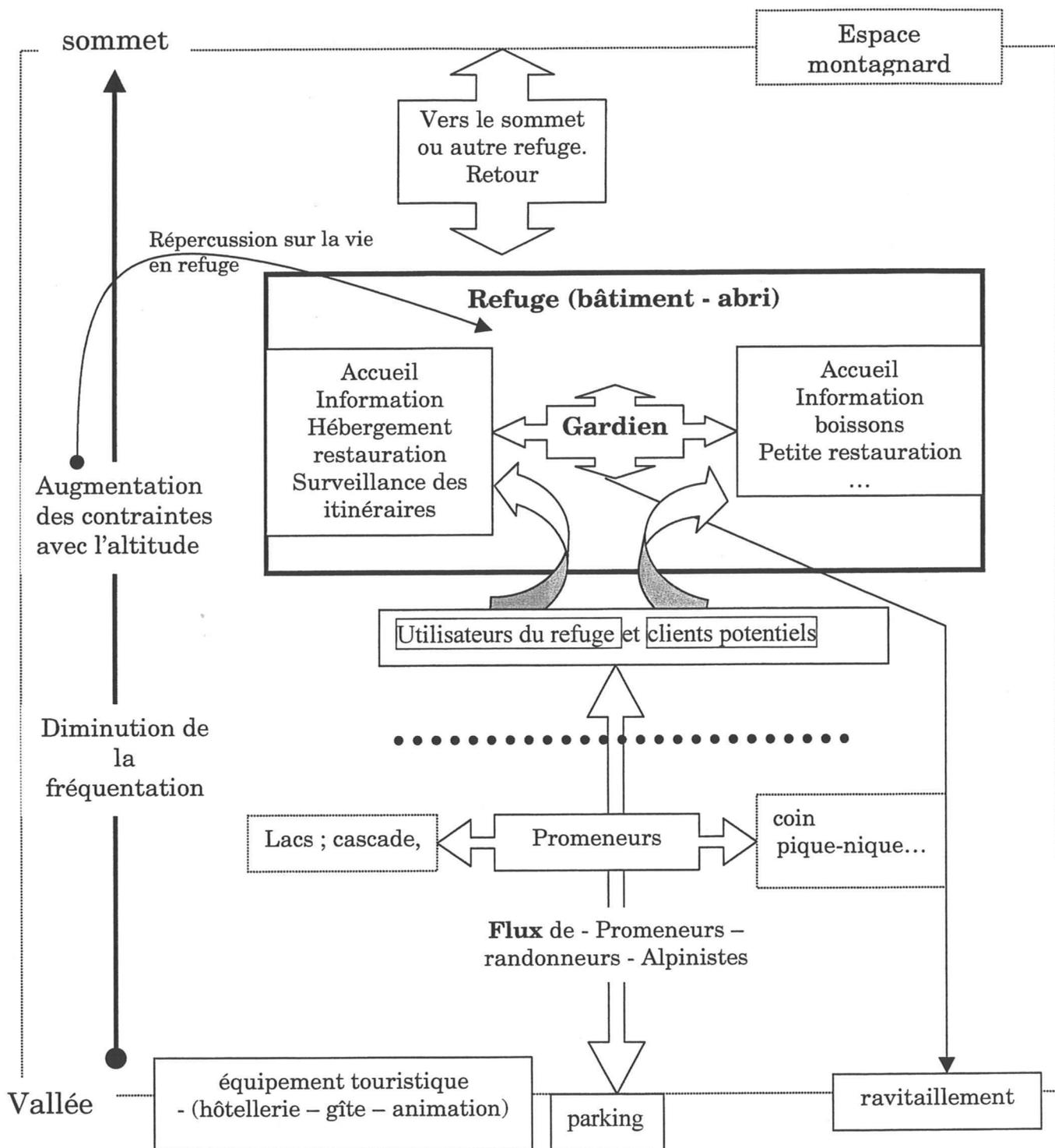
Liste des différentes missions du refuge de type service public et commercial :

- Un abri de sûreté ouvert en permanence
- Une base favorisant les activités en montagne et facilitant la découverte du monde de l'altitude.
  - o un camp de base permanent pour l'alpiniste,
  - o une étape pour le randonneur,
  - o un lieu de contemplation sécurisé,
  - o un but d'excursion
- Une station météo

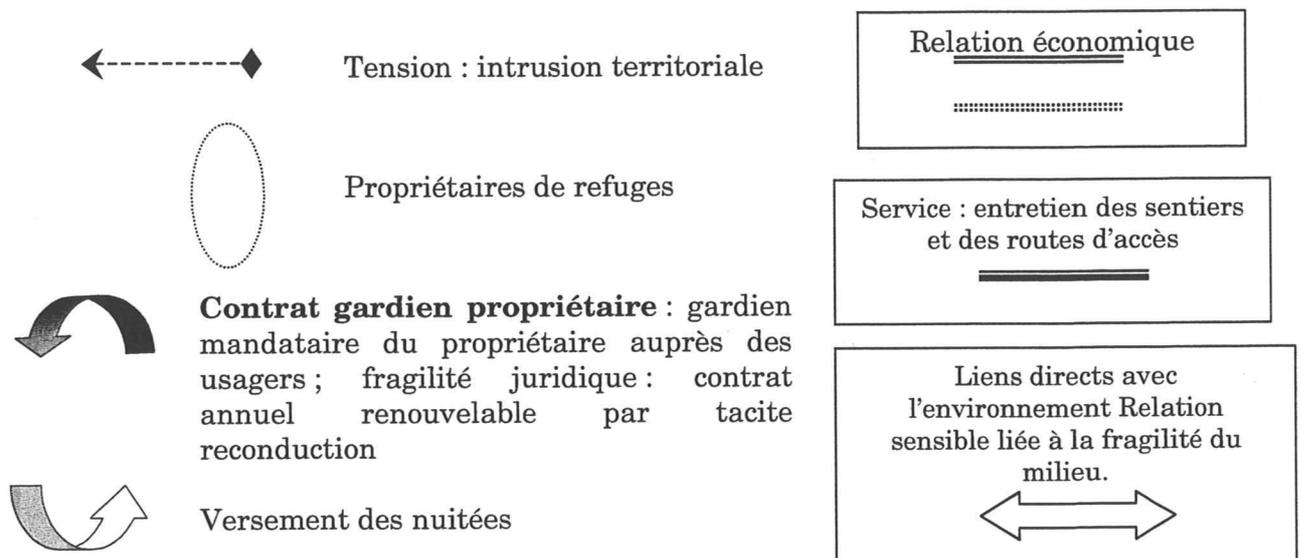
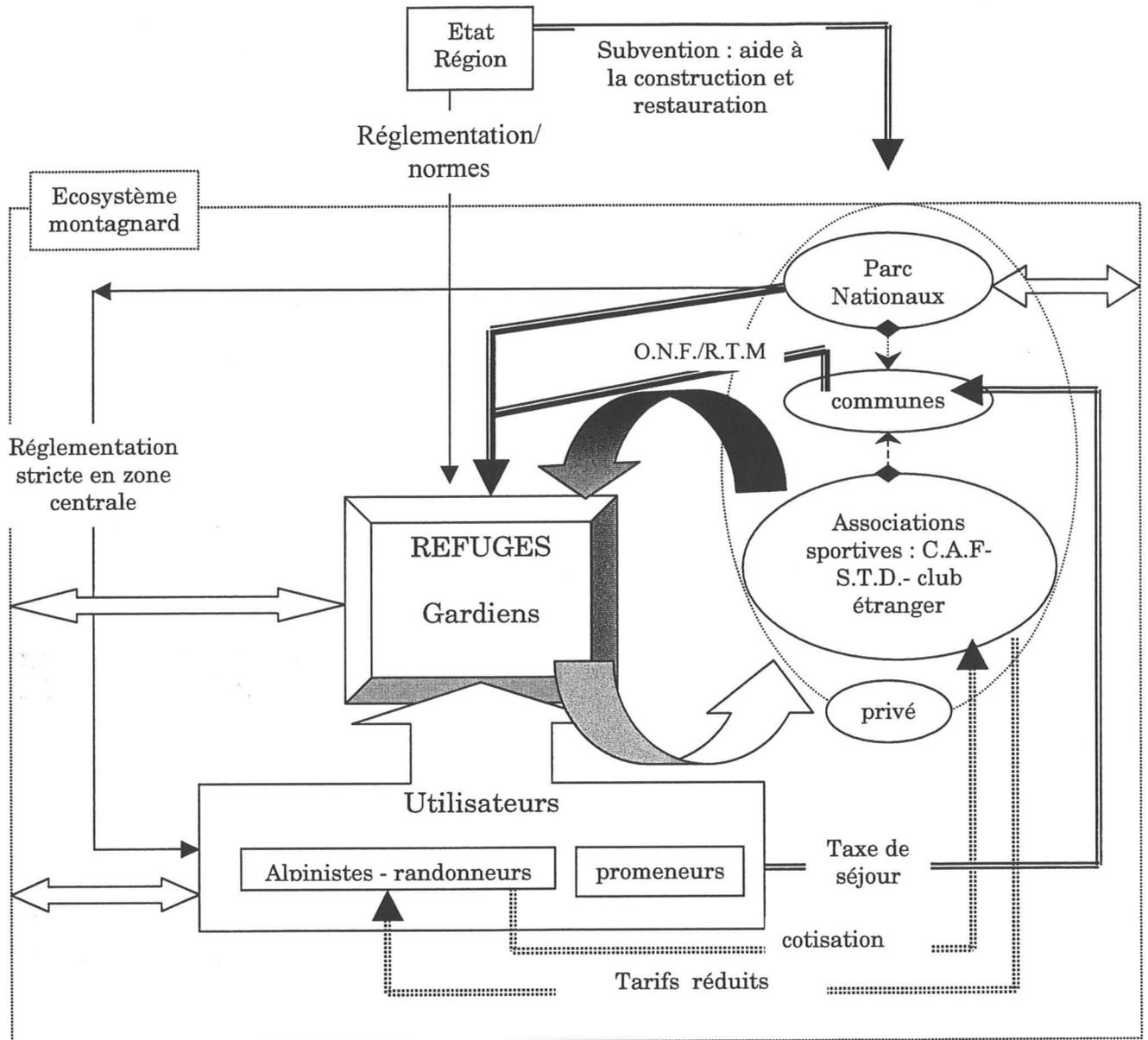
Pour le gardien

- Accueil
- Accueil hors réservation de personnes en difficulté,
- surveillance des itinéraires, et de l'environnement proche,
- informations des visiteurs,
- alerte et collaboration avec les secours en cas d'accidents (60% des demandes de secours viennent des refuges grâce à leur moyen radio et téléphoniques)
- mise à disposition du matériel de couchage et de cuisine
- Info météo et condition de courses
- ravitaillement
- restauration
- gestion des réveils
- gestions des déchets au mieux
- ...

## Système refuge : fonctionnement spatial local

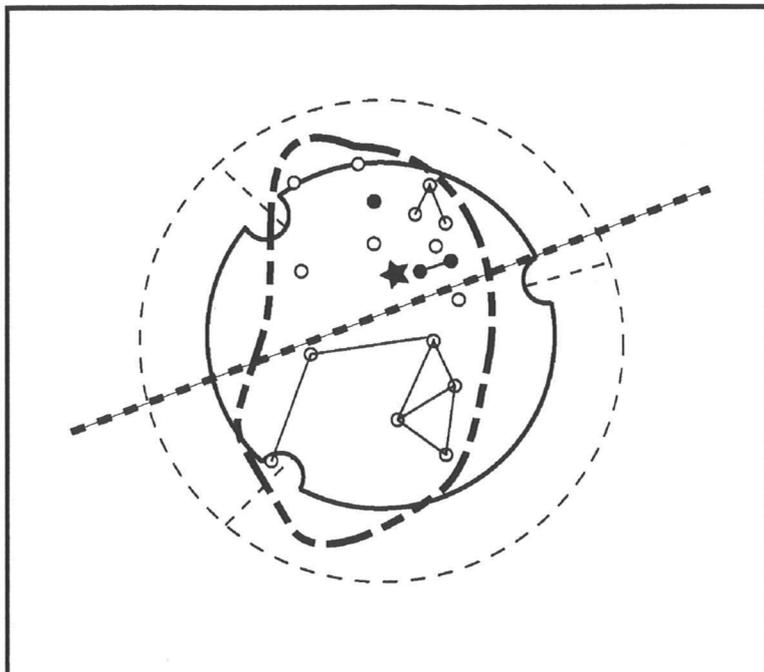


.....  
 Ligne de transition, parfois difficile, avec d'autres systèmes classiques de l'hôtellerie : approche différente, autres démarches, autres motivations.



## C.2

### Système synthétique de la problématique refuge au sein du parc national des Ecrins



Zone centrale du PNE avec ses principales portes d'entrées



Encerclement touristique et réseau routier avec intrusion jusqu'en bordure de la zone centrale du PNE



Pôle récréatif intégré dans le système de loisir européen



Pôle d'attraction majeur : la Barre des Ecrins 4102 m



Refuge au maximum de leur capacité en période de pointe touristique



Isolation du système refuge par rapport au système d'hébergement classique. Peu intégré à l'offre touristique locale.



Refuge isolé, liaison de type alpin avec les autres refuges



Liaisons entre refuges plus aisées altitude moindre



Dichotomie entre une partie nord à l'altitude élevée, engendrant des liaisons entre refuges de types alpin, et une partie sud moins élevée, permettant aux marcheurs d'envisager des randonnées itinérantes de refuge en refuge.

## □ CONCLUSION

Les refuges de montagne sont étroitement liés aux cultures et aux modes de pratiques propres à chaque pays. Ils se sont construits au fur et à mesure de la conquête des cimes. Depuis ce temps révolu, ils n'ont pratiquement pas évolué dans leurs fonctions, et dans leurs structures foncières inchangées depuis plus d'un siècle. Le confort est resté spartiate, jusqu'à une période récente. Les normes d'hygiène et de sécurité s'appliquant aux bâtiments recevant du public ne s'est étendue aux refuges qu'à partir de 1994. Ce qui n'a pas été sans causer quelques remous puisque la spécificité des refuges n'avait pas été prise en compte.

Une certaine nostalgie rode autour de la notion de refuge et l'on se demande si ces normes peuvent remettre en cause les valeurs identitaires du refuge. La tendance actuelle tend vers plus d'espace et de confort pour une intimité accrue, mais sans sacrifier l'âme du refuge. En effet, la notion de refuge telle qu'on peut la percevoir tourne autour de l'image façonnée par l'histoire des alpinistes. Le refuge était une base avancée où les hommes se protégeaient avant de se lancer vers un « je ne sais où ». L'âme des refuges provient certainement de ces gloires et de ces sacrifices. Aujourd'hui le refuge est un lieu hors du commun, où se mélangent le stress et l'envie, la force et la faiblesse, l'enthousiasme et le scepticisme...rêves et réalités.

L'alpinisme des grandes courses est devenu une pratique confidentielle, mais un alpinisme de consommation de masse continue à attirer une foule croissante de pratiquants d'un jour. Les nouveaux refuges déjà construits comme les Cosmiques (Mt Blanc) ou en projet comme celui de **Vallon Bonne-Pierre**<sup>71</sup> sont voués à cette pratique de l'alpinisme « *fast-food* », donc rentable.

Comme on l'a vu, dans les Ecrins, l'implantation de la plupart des refuges était très liée à la pratique de l'alpinisme classique. Aujourd'hui, les refuges sont devenus pour une majorité de gens un but de balade et ne peuvent donc pas fonctionner de la même façon. Ils ne sont pas adaptés à l'évolution de la demande et en outre, certains d'entre eux n'ont pas le charme qu'auraient pu leur conférer le temps. Un Temple-Ecrins ou un Olan<sup>72</sup> n'ont de charme que celui que leur accorde le paysage environnant.

Faut-il suivre l'exemple des Alpes Orientales où les refuges denses et institutionnalisés sont depuis longtemps un but de balade ? Le marcheur peut se faire treuiller son sac par le monte-charge du refuge : équipement devenu quasi indispensable à l'approvisionnement considérable qu'exige le fonctionnement de refuge dont l'accès est ouvert au plus grand nombre. Au refuge de Alpinzentrum en Autriche on peut pratiquer l'escalade Indoor grâce à un mur d'escalade artificiel !

En France, le C.A.F estime que 60 % de ses refuges sont « vieux », que les conditions d'accueil, d'hygiène et parfois de sécurité y sont insuffisantes eu égard notamment au décret Incendie de 1994. **Il paraît évident que la rénovation de ces refuges doit être considérée comme un projet d'aménagement**

<sup>71</sup> Ce refuge en projet en zone central du Parc National des Ecrins à peu de chance de voir le jour sous l'administration actuelle ; il aurait facilité l'ascension du Dôme de Neige (4015 m) depuis la Bérarde.

<sup>72</sup> Refuge semi-enterré en béton du massif des Ecrins. Leur âme ne dépend que de celle du gardien

**touristique plutôt que comme une simple demande de permis de construire.** Ainsi l'offre refuge s'intégrera plus naturellement au système de fonctionnement du tourisme local. Actuellement les refuges souffrent de leur image : bâtiments délabrés, bondés de monde, où les nuits passées dans l'exiguïté des couchettes un peu miteuses ne satisfont plus grand monde ; et où l'alpiniste et le randonneur se regardent légèrement de biais. Il convient d'ajouter quelques autres maux qui entraînent une stagnation de la fréquentation :

- l'accès à l'offre refuge est difficile, et l'information est souvent morcelée
- Les refuges ne sont pas intégrés à l'offre touristique locale. Leur isolement en est souvent la cause, mais n'est ce pas là leur principal atout !
- Le gardien est un homme orchestre qui ne peut pas garder son instrument sur plusieurs années (contrat annuel renouvelable par tacite reconduction)
- Le hors sac est marginalisé
- La réglementation rend impossible l'accueil des groupes scolaires
- Les tarifs de la ½ pension (environ 35 euros pour les refuges de haute montagne) sont justifiés mais peu attractifs et il en va de même de toute autre produit de consommation courante.
- Et quelques phénomènes conjoncturels :
  - Modification des habitudes de consommation
  - Raccourcissement des séjours
  - Multiplication des centres d'intérêts
  - Mobilité plus importante
  - Evolution du statut du risque dans notre société (tendance lourde à l'éradication du risque qui agit directement sur les activités de pleine nature)

On ne peut pas appliquer pour les refuges des critères de rentabilité ordinaires, c'est pourquoi leur rénovation ou construction<sup>73</sup> doit être entendu comme une mission de service public.

Le refuge ne répond plus aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante : randonneurs et promeneurs, mais également alpinistes et surtout professionnels de la montagne. L'image des refuges est somme toute en amélioration depuis quelques années. Le constat des gardiens est clair : *L'aspect des nouveaux refuges modernes est souvent froid d'extérieur, ils ne rentrent pas dans l'imaginaire des refuges, comme les vieux refuges en bois, mais l'on y vit mieux et surtout le couchage est de meilleure qualité. La course du lendemain n'en est alors que meilleure.*

Les refuges sont un outil de développement local. Je crois qu'il aurait été difficile d'imaginer le développement du Valgaudemar, et du Vénéon sans la construction de refuges. Ils ont produit un gradient de développement se diffusant de haut en bas en créant un phénomène « d'aspiration » qui a permis la croissance économique de vallées sans autres ressources. Les maires ont pris conscience de ce phénomène et sont actuellement particulièrement attentifs à la mise en conformité de leur refuge afin de préserver la bonne réputation de leur montagne. C'est certainement, beaucoup plus l'image du refuge que sa fréquentation

---

<sup>73</sup> Ils sembleraient qu'un consensus au niveau de l'Arc Alpin vise à ne plus construire de refuge. La France moins bien équipée que ses voisins devrait continuer l'effort de réhabilitation voir de démolition pour les cas extrêmes. La création de refuge de randonnée n'est pas exclue si elle se fait à partir de chalets d'alpages.

proprement dite qui à permis le développement touristique local. Aujourd'hui cette image forte qui émane des refuges est captée par les élus locaux. En outre la renégociation des contrats de plan Etat-Régions pour la période 2000/2006 a permis de faire connaître la place des refuges dans l'offre touristique locale des vallées et des massifs.

On peut noter que la pratique de la montagne ne se borne pas à la seule utilisation des refuges. Chaque pratique respectant le milieu doit être prise en compte. Un bivouac dans un lieu éloigné d'un refuge peut-être une expérience unique.

Le système refuge comprend des logiques de consommation d'espace et d'itinéraires. Qu'on entende par là les infrastructures, voie d'accès, sentiers de randonnées, ou le domaine où peuvent se déployer des pratiques sportives et un apprentissage du milieu naturel. Le refuge tel qu'il est perçu et vécu par ses utilisateurs est en rapport constant avec son environnement. Il touche donc différents acteurs, aux compétences variées, dont les interactions influencent le bon fonctionnement du système refuge. Mais ce système est d'autant plus fragile qu'il incite à la fréquentation d'un milieu que l'on souhaite préserver tout en étant un facteur de développement touristique et à fortiori économique.

## □ TABLES DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Revue de Presse p. 87-95

ANNEXE 2 : enquête gardien p. 96-97

ANNEXE 3 : les nuitées des refuges p.98-99

ANNEXE 4 : traitements des données météorologiques p. 100-103 ; Bulletin météorologique p. 104, feuille d'observation gardien p 105

ANNEXE 4 Dispositif réglementaire pour les refuges arrêté du 10 novembre 1994 p. 106-111

ANNEXE 5 : coupe du GR 54 p. 112

ANNEXE 6 : données refuges p. 113-114

## Le confort au service des randonneurs

Monique Belin, gardienne du refuge de Vallonpierre depuis 16 ans ne dormira plus dans la cuisine. Depuis quelques jours elle a abandonné l'ancien bâtiment pour une coquette chambre, avec des sanitaires. Un luxe, il y a une quinzaine d'années, une nécessité aujourd'hui. Le nouveau refuge de Vallonpierre a réussi à allier la sobriété esthétique du style montagnard à la modernité que demandent aujourd'hui les utilisateurs de refuges. "C'est indispensable aujourd'hui, commente Bernard Mudry, président de la Fédération des clubs alpins français. Nous avons d'ailleurs réussi à faire inscrire la réhabilitation de 58 refuges au 12<sup>e</sup> contrat de plan. Ces opérations d'envergure vont représenter 150 millions de francs." Celui de Vallonpierre aura coûté 6,1 MF. Financé à 60 % par des aides de

l'Etat, de la Région, du Département, mais aussi de l'Europe et du Parc national des Écrins (il est situé en zone centrale) et même du club alpin hollandais dont le président, Nico de Jong participait à l'inauguration. "C'est un peu idiot, plaisante-t-il, mais nous avons 60 000 adhérents en Hollande, pourtant nous avons zéro montagne." Il aura fallu à peine quelques mois pour construire le nouveau refuge. Deux saisons en fait. Sachant que le 1<sup>er</sup> juin dernier lorsque les ouvriers ont planté leur "base de vie" il y avait encore 2,5 mètres de neige autour du lac de Vallonpierre. 6 millions, ça peut paraître cher "mais lorsque l'on connaît les conditions de travail en montagne, le prix s'explique", note Bernard Mudry. Le président des Caf reconnaît que c'est quelque-

fois exagéré. "Nous avons dû abandonner momentanément un autre projet car les prix des entrepreneurs avaient augmenté de 20 à 30 % l'année dernière." Une surenchère que l'on doit à la reprise économique. Mais la croissance se tassant, les 53 opérations restantes devraient néanmoins aboutir dans les années à venir. Car Vallonpierre est la première opération d'une longue série. Elle entre dans le cadre de nouvelles demandes de la part des randonneurs. Et Bernard Mudry d'expliquer : "Aujourd'hui les gens sont amateurs de randonnées. L'époque des montagnards qui trouvaient là un simple lit pour dormir avant d'escalader est révolue. Il leur faut du confort."

D.L 29/07/01 S.G.



À l'issue d'une longue marche, l'inauguration du refuge de Vallonpierre s'est déroulée en présence de tous ceux qui ont participé à sa réalisation.

DL 13 juillet 2001

# Temple-Ecrins, le refuge charnière du parc

Sous les 4 210 m de la Barre ; face aux sources du Vénéon et au plus vaste glacier du Parc national ; au départ de la liaison Bérarde-Vallouise ; à côté d'Ailefroide, Temple-Ecrins a l'œil sur tout.



Depuis Temple-Ecrin, la ronde des géants blancs.

**B**ase de départ pour exploits alpins, les grands refuges gardés sont de plus en plus utilisés aussi comme but d'excursions familiales de la journée, projections dans un univers fascinant, irremplaçables leçons de géographie. A 2 410 m, Temple-Ecrins, refuge du CAF de l'Isère, accessible en 2 h 45 depuis la Bérarde par le Carrelet, en remontant le cours supérieur du Vénéon, est un des plus riches d'enseignements. A la charnière de la zone centrale du Parc des Ecrins, il porte les noms de son sommet et de sa liaison essentielle : Bérarde-Vallouise par le Temple, col de Glace à 3 301 m.

Le nom même de ses gardiens et une leçon d'histoire montagnarde. Frères jumeaux, Didier et Pascal, pisteurs-secouristes l'hiver à l'Alpe-d'Huez, sont des Turc, sans doute la plus ancienne des dynasties de guides-paysans du Vénéon.

Leur historiographe, René Glénat, en a retrouvé au temps des croisades... Il y a toujours des Turc liés aux activités de la vallée, hôteliers (au hameau des Etages), gardiens de refuge (au Carrelet, au Soreiller, à la Selle), facteurs, guides, moniteurs. On en distingue plusieurs branches. Didier et Pascal sont des Turc-Bourbon... leur père, René, était guide. Leur grand-père, Adrien aussi.

**Autre enseignement original de Temple-Ecrins : son sentier. Un chef d'œuvre !**

Jusqu'au plan du Carrelet (1 heure), le cheminement est classique et peu pentu. Le Vénéon fait le spectacle dans son corridor retentissant de fureur. Peu après le Carrelet, on quitte la grande vallée sur la gauche. Attention : en cette mi-juillet, les résidus d'une grosse et tardive avalanche ont contraint à déplacer d'une

### Un chef d'œuvre de sentier

trentaine de mètres vers le bas, la passerelle franchissant le torrent du Vallon de la Pilatte. On quitte le sentier pour le retrouver tout de suite sur la droite.

On peut alors, dans un site escarpé, commencer à négocier lentement ses quelque 50 contours, et à admirer ce chef d'œuvre du service de la Restauration des terrains de montagne. Ça peut échapper au profane ou au randonneur fatigué. Car c'est une œuvre discrète, le contraire d'un ouvrage d'art. Ni hardiesses ni béton. Mais dans le respect de la nature, la multiplication des initiatives les plus méticuleuses, les plus inventives et

les plus variées pour consolider les rocaillies, préserver la végétation et rationaliser l'effort des marcheurs. Il serait dommage que ceux-ci se laissent inhiber par la dépense physique et perdent la lucidité d'apprécier ce travail de spécialistes, étagé sur 400 m de dénivellée...

A chaque contour de droite, on contemple la sombre façade toute proche de l'Ailefroide, 3 960 m. A chaque fois qu'on se retourne, on voit grandir l'immense berceau encore tout blanc où naît le Vénéon, le glacier de la Pilatte, dominé par le double fronton étincelant des Bancs et le dôme du Gioberney. Un spectacle qu'on pourra détailler à sa guise depuis la large terrasse de Temple-Ecrins. C'est la portion sud de l'émerveillement.

Celle du nord, vers laquelle il faut relever la tête, car elle est presque à la verticale du refuge, brandit au-dessus des glaciers, dans la zone des 4 000, des noms de légendes, Coolidge, Ecrins, Fifre, Pic Lory, Pointe des Avalanches.

A Temple-Ecrins, au rendez-vous des grands et des grandes, il ne manque que la Meije...

Jean-Pierre COPIN ■

# Les gardiens ont signé

DL 17/6/2001

## NÉVACHE. Les gardiens de refuge ont signé la charte de qualité destinée à valoriser les hébergements de haute montagne

Le tourisme représente 80 % de l'économie du département des Hautes-Alpes. Plus du tiers de son territoire se retrouve au-delà de 2 000 mètres d'altitude.

Le conseil général se devait de s'intéresser à la pérennité et à la requalification des refuges de montagne qui totalisent plus de 1 000 lits touristiques, répartis dans 49 établissements situés jusqu'à 3 000 mètres d'altitude.

Le conseil général a ainsi répondu aux attentes des propriétaires et gardiens de refuges mais également à celles des passionnés de montagne, alpinistes et randonneurs qui choisissent les Hautes-Alpes pour leurs sommets prestigieux.

### Le respect de l'environnement montagnard

Le département en étroite collaboration avec les gardiens de refuges a décidé d'entreprendre une politique de mise en valeur dans les normes de sécurité des hébergements en haute montagne.

Dès 1999, afin de prévenir d'éventuelles décisions de fermeture, le conseil général décide d'attribuer des aides, d'urgence avec effet rétroactif qui auront permis aux propriétaires de faire face aux dépenses consécutives aux travaux exigés par la commission de sécurité.

Dernièrement, à Néevache (vallée de la Clarée), le président du conseil général Alain Bayrou assisté du maire de Néevache Jean-Louis Chevalier, a convié tous les responsables de refuges. "Dès 1999, des problèmes de mise en norme de sécurité, des problèmes d'ouverture au public, voire de fermeture se

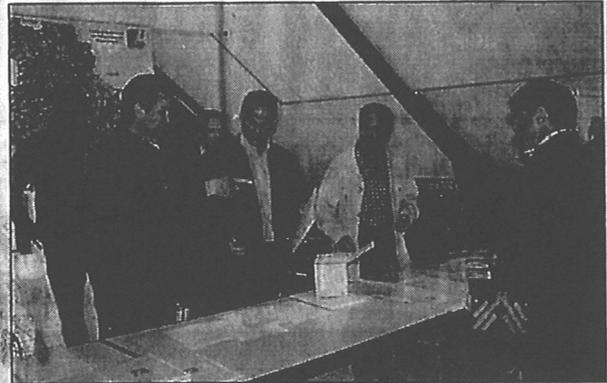
sont fait jour, nous avons donc décidé d'entreprendre une politique de mise en valeur de ces refuges.

Dans un deuxième temps, nous avons établi une charte de qualité. Le département est fier de ses refuges, les Hautes-Alpes sont leader dans ce domaine.

Le conseil général a financé différents modes de modernisation d'extension et de construction" a déclaré en substance Alain Bayrou. Deuxième aspect, le conseil général souhaite personnaliser et sécuriser l'accueil de la clientèle, avec la livraison dans chaque refuge d'une trousse pharmacie conçue pour les refuges des

Hautes-Alpes, financée par la fédération du bâtiment et des travaux publics des Hautes-Alpes et des laboratoires nationaux. Leur gestion a été confiée au Dr Fockenier, directeur des services des urgences du centre hospitalier de Briançon. Tout au long de cette journée, les gardiens de refuges étaient invités à suivre une formation afin qu'ils soient en mesure de dispenser les premiers secours en cas de besoins, en attendant les services hélicoptérés. A ce jour, le service tourisme du conseil général a instruit 29 dossiers.

Les travaux portaient essentiellement sur des travaux de mise aux normes incendies ou électrique. Quelques exemples : 686 000 F de subvention ont été alloués pour la création du refuge de Vallonpierre (Caf Gap) 168 500 F de subventions



"Le département est fier de ses refuges, les Hautes-Alpes sont leader dans ce domaine" a déclaré Alain Bayrou lors de la présentation de la charte.

ont été alloués dans le cadre de la mise aux normes du refuge Adèle Blanchard (STD) au total 1,5 MF ont été attribués (sur 12 MF de travaux réalisés).

L'effort du conseil général répond ainsi aux attentes des gardiens et propriétaires des refuges mais également à celles des alpinistes ou randonneurs.

En effet, il faut savoir que le massif de l'Oisans est le massif le plus fréquenté en terme de nuitées, de 68 000 à 76 000 nuitées. Le refuge des Ecrins quant à lui représente le plus fréquenté avec 8 000 nuitées.

Pour permettre l'adhésion à cette charte, trois niveaux de classement sont prévus, 1, 2 et 3 Lys de montagne, le but de cette charte étant de définir de manière précise ce qu'est un refuge, les services qu'il

propose et ce que les clients doivent en attendre.

Chaque refuge est spécifique de par sa situation, son altitude, sa gestion, son rôle étant d'assurer aux pratiquants l'abri et la restauration dans des conditions de confort, d'hygiène et de sécurité particulières à l'environnement montagnard.

Tous les usagers se doivent de recevoir un accueil personnalisé avec l'hébergement, la restauration, un espace culturel mis à la disposition des usagers, des locaux sanitaires, le traitement des déchets, la sécurité incendie.

La montagne constitue un milieu fragile, les gardiens de refuges, les usagers doivent avoir toujours le souci permanent du respect de l'environnement montagnard.

Jean FAURE ■

DL 37/01/2001

## SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

# Fréquentation des refuges en baisse

**L'année 2000 a vu une baisse générale de la fréquentation des refuges. Un changement des mentalités semble être la principale cause. La Vallée du Vénéon doit donc développer de nouvelles activités.**



Gérants de refuges et partenaires analysent les chiffres de la saison passée.

Le conseil des refuges s'est réuni à Saint-Christophe en présence de MM. Xavier Charpe (maire), Jean-Jacques Lainez (adjoint et guide) et Ritschard (représentant du commissariat de massif à la DATAR) afin de tirer un bilan de la saison passée en ce qui concerne la fréquentation des refuges de la Vallée du Vénéon.

1 Il en ressort une baisse générale de la fréquentation des refuges (parfois très nette) mais qui s'explique pour certains par une capacité d'accueil réduite : par exemple, le refuge de la Lavey est passé de 74 à 40 places, le refuge de Temple Ecrins est passé lui de 120 à 64 places.

2 Pour tous, les mauvaises conditions météo du mois de juillet 2000 ont engendré une baisse sensible du nombre des nuitées.

Les raisons de ce déclin sont multiples.

### Le changement des mentalités

3 Mais la raison la plus flagrante semble être le changement des mentalités des pratiquants de la montagne : les courses en montagnes sont maintenant essentiellement des randonnées ou de la grimpe pure mais beaucoup moins ce qu'on appelle de l'alpinisme.

Les gens pratiquent de plus en plus la montagne de manière occasionnelle et on ne rencontre plus que rarement des alpinistes faisant des excursions sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Ceux-ci sont équipés avec du matériel toujours

plus performant (tentes et autres matériels extra-légers) et fréquentent moins les refuges.

On remarque aussi que les pratiquants de la montagne n'ont plus la condition physique adéquate pour s'engager dans de longs périple. C'est en effet une pratique qui nécessite un entraînement sur le long terme.

4 De plus, la mentalité des randonneurs n'est plus à la pratique d'une seule activité mais au dépaysement en pratiquant plusieurs activités telles que randonnées mais aussi V.T.T., via ferrata, piscine, rafting...

Enfin, ces randonneurs occasionnels regardent le rapport prix/présentation et, même s'ils sont chaleureusement accueillis dans les refuges de la Vallée du Vénéon, ils hésitent souvent à payer 180 francs ou 200 francs la demi-pension pour dormir dans des dortoirs où ils devront se coucher tôt et se lever parfois très tôt pour respecter le sommeil des alpinistes qui démarrent une course à l'aube.

### Mettre en place d'autres activités

Pour lutter contre la désertification de Saint-Christophe, Xavier Charpe et son équipe ont déjà misé sur le

musée et on prend conscience peu à peu que le Haut Vénéon ne doit plus jouer simplement la carte de l'alpinisme même si Saint-Christophe et La Bérarde resteront les hauts lieux de l'alpinisme.

Il faudra sans doute développer des activités "périphériques" comme le V.T.T. ou l'exploitation du Vénéon. En ce qui concerne plus particulièrement les refuges, la DATAR, par l'intermédiaire de son interlocuteur M. Ritschard, propose une étude pour chercher comment promouvoir les refuges.

Des solutions sont proposées : diffuser de plus amples informations sur les refuges et le massif de l'Oisans en général en relation avec le Comité départemental du tourisme, faire des plaquettes sur les refuges et les diffuser, ne pas oublier l'impact d'Internet, peut-être proposer un produit autour des refuges comme des balades faciles autour du refuge, un point d'observation de la faune (ex. Le Châtelleret), un historique du lieu (ex. La Lavey).

La discussion s'est poursuivie autour d'une table au gîte du Plan du Lac. Tous les projets seront étudiés avec intérêt et certains seront discutés en conseil municipal.

**SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS.** Elu en février lors de l'assemblée générale de Marseille, le nouveau comité directeur de la Fédération des clubs alpins français a tenu sa réunion annuelle de travail au pays de Gaspard

Revue  
De presse  
N°5



**Dans le haut Vénéon, le Caf possède, gère et entretient cinq refuges qui viennent de commencer leur saison d'été.**

Photo archives Fabrice ANTÉRION

D. L. 24/06/2001

Il est de tradition que le comité directeur du CAF national se réunisse une fois l'an à l'extérieur de Paris. "Nous ne nous étions pas déplacés en Dauphiné depuis la création du Centre alpin de La Bérarde, signale le Grenoblois Georges Elzière, vice-président du comité directeur, adjoint délégué aux libertés d'accès et aux rapports avec les institutionnels qui en découlent. Cette réunion à Saint-Christophe-en-Oisans est d'une part l'illustration de la politique de décentralisation du CAF, d'autre part l'occasion de rencontrer les présidents des clubs alpins de la région".

On pourrait trouver d'autres raisons pour le CAF de se déplacer en Isère, où le nombre des adhérents arrive en deuxième position au plan national après ceux de l'Île de France. On avait d'ailleurs évoqué l'an dernier un possible déménagement du siège parisien à Grenoble, éventualité qui ne fit pas l'unanimité au sein de la maison CAF et fut rejetée en assemblée générale, au grand dam de la Ville de Grenoble.

Quant au haut-Vénéon, le CAF y possède, gère et entretient rien moins que cinq refuges qui viennent de commencer leur saison d'été. Des refuges appréciés dans ces montagnes de l'Oisans qui virent évoluer Gaspard de la Meije et plusieurs générations de guides paysans, et qui demeurent un haut lieu de l'alpinisme.

Sous la houlette de Bernard Mudry, président de la Fédération des clubs alpins français, successeur de René

massifs français, ont travaillé d'arrache-pied pendant trois jours sur les différents dossiers au centre des préoccupations montagnardes. S'ils n'ont guère eu le loisir d'admirer le paysage ou d'arpenter la montagne, les Cafistes ont tout de même pris le temps de recevoir les présidents des clubs alpins et d'honorer l'invitation du maire de la commune, Xavier Charpe, qui les a accueillis avec les honneurs.

On sait que le premier magistrat des Christollets, qui entame son deuxième mandat, se bat pour faire aboutir le projet de requalification du hameau de La Bérarde, afin de redonner à ce site unique le cachet qu'il mérite. Mais le dossier fait du

sur-place et le maire tente de mobiliser les nombreux partenaires institutionnels dont dépend ce dossier.

Il a saisi l'occasion de cette réunion du comité directeur du CAF pour solliciter son soutien actif sur ce dossier. "La question est celle de la défense de nos vallées, explique le maire. Nous essayons d'engager un développement qui préserve l'identité de la commune et j'ai souhaité avoir un engagement du CAF sur ce dossier de La Bérarde, ainsi que son avis sur l'évolution des pratiques d'alpinisme".

Réponse de Georges Elzière, interrogé par nos soins : "La Fédération est d'accord sur le principe, mais il reste à voir les modalités pratiques. La fédération ne pourra pas aider la commune sur le plan financier, mais elle adhère à l'idée qu'il faut trouver les moyens de faire du hameau de La Bérarde un lieu accueillant pour les

**Le dossier de requalification de La Bérarde fait du sur-place**

## **Moins haut, moins cher, mais toujours mieux**

Pour les refuges, l'heure est aux bilans. En dépit d'une météo capricieuse, les gardiens sont, dans l'ensemble, satisfaits par la saison 2000. Leur univers cependant évolue. Moins d'alpinistes, plus de randonneurs... La montagne qui plaît est ludique et bienveillante.

9/9 2000

Le temps aurait pu jouer un très mauvais tour à leurs chiffres d'affaires. Mais les précipitations du mois de juillet, si elles ont bien sûr influencé la fréquentation en montagne, n'ont cependant pas réussi à ruiner la saison des refuges. Par un phénomène de compensation, ils ont finalement affiché des taux de remplissage jugés "satisfaisants", voire "très satisfaisants" pour la plupart d'entre eux.

Les visites des randonneurs et autres alpinistes se sont en effet concentrées sur les jours de beaux temps, avec une prédilection pour les refuges permettant l'accès à de belles courses mixtes plutôt que pour les courses en rocher.

Le refuge des Ecrins, par exemple, poursuit une belle progression. Après une légère baisse en 1999, sa fréquentation passe de 8200 nuitées à 9400 cette saison. D'autres, comme celui des Bans, ont été un peu délaissés avec seulement sept visiteurs/jour en moyenne pour une capacité de 20 lits. Dans l'ensemble, comme le souligne M<sup>me</sup> Ravary du refuge Ricou, « on n'a pas vu les gens de la même façon, mais ils étaient là ». La population qui fréquente la montagne accentue en effet sa mutation : la désaffection pour la haute montagne se confirme, au profit de la randonnée en moyenne altitude et autres exercices plus ludiques, comme les via ferrata ou le parapente.

Ces disciplines, moins exigeantes techniquement, moins austères, attirant de plus en plus de pratiquants

On dort donc moins dans ces abris du bout du monde mais on y prend plus souvent de bons repas à midi, l'un compensant l'autre.

Côté consommation cependant, comme dans tous les autres secteurs du tourisme, les bourses des randonneurs semblent moins bien garnies. Le pouvoir d'achat semble encore revisité à la baisse. Pourtant, l'âge moyen de la clientèle est en augmentation. Une clientèle plus sage, moins engagée peut-être, puisque le nombre des secours en montagne a diminué cette saison.

La randonnée attire de « de plus en plus de seniors en grande forme, confirme M<sup>me</sup> Gallet du refuge Adèle Planchard. Ils se contentent des conditions spartiates qui satisfont les alpinistes, mais la demande d'un confort toujours plus grand se fait néanmoins sentir », ajoute-t-elle. Le seul réel mécontentement manifesté par les gardiens, provient des prévisions météo. Unanimement mécontents, ils dénoncent le répondeur de Météo France, jugé trop alarmiste, voire trop hasardeux. « Une météo qui ne correspond pas à la réalité, de la neige ou de la pluie annoncées et c'est trois jours de perdus pour nous », déplore M. Quarit du refuge des Drayères. Tous, sans exception, gardent en mémoire des journées prévues "orageuses" qui affichaient en fait, en altitude, un grand et beau ciel bleu. Faute de pouvoir intervenir sur le temps, ils demandent à la météo plus de modération.

# Refuge du Soreiller : une restructuration réussie

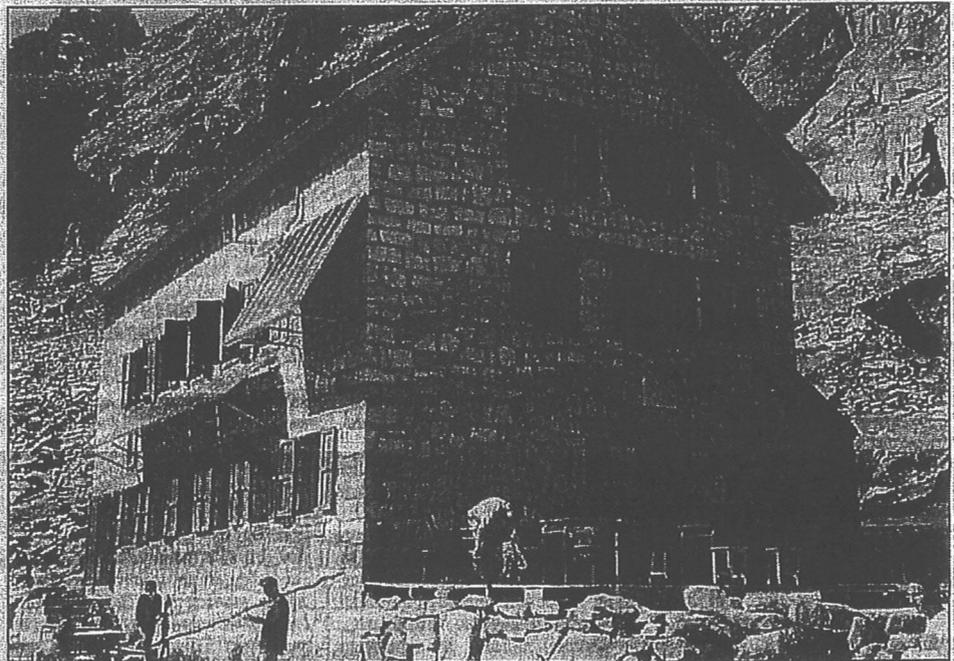
D.L. 1/10/2000

**SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS (38).** Au pied de l'Aiguille Dibona, qui depuis toujours attire les grimpeurs, novices ou émérites, le refuge de la S.T.D. (société des touristes du Dauphiné), à 2730 m d'altitude, offre désormais un confort et une sécurité accrues, en conformité avec les normes exigées

Comme ce fut le cas pour de nombreux refuges de montagne du Haut-Vénois et d'ailleurs, le Soreiller, inauguré le 2 septembre 1957, ne pouvait satisfaire aux exigences de sécurité, notamment en matière d'incendie, applicables aux établissements recevant du public, que ceux-ci se trouvent en ville ou à 2700 m d'altitude. En 1999, la commission départementale de sécurité, après avoir visité le refuge, n'avait pas donné à la S.T.D. l'autorisation de poursuivre l'activité. Un peu irrité dans un premier temps par cette décision qui allait pénaliser la société qu'il préside, Michel Chamel échauffa un plan de restructuration, se mit en quête de subventions, contacta les entreprises, programma les travaux. Faut-il rappeler qu'un chantier à cette altitude ne peut se faire qu'en été et que son coût - ne serait-ce que le fait du recours à l'hélicoptère pour le transport des matériaux - est, sans commune mesure avec un chantier identique en plaine.

Reste que l'affaire fut rondement menée, que le chantier, étalé sur 1999 et 2000, a demandé plus de deux mois de travaux pour un budget total de 1,3 MF. Les quelques personnes qui ont participé samedi 23 septembre à la visite du refuge ont découvert, sous le soleil, un refuge intérieurement restructuré, avec un escalier encloué et disposant d'issues de secours à chaque niveau.

Dans un premier temps, nous avons entièrement vidé l'intérieur du refuge, à tous les étages, explique Michel Chamel, abattu toutes les cloisons, démonté tous les bat-flanc. Nous avons ainsi pu faire une cuisine aux normes et une grande salle à manger avec une issue de secours supplémentaire, réorganiser les dortoirs. Les issues de secours ont été refaites sous forme d'un escalier extérieur en acier. Cette restructuration s'est faite aux dépens de la capacité du refuge qui passe de 110 places à 93. Mais c'est



Un refuge qui perd un peu en capacité mais gagne beaucoup en confort et en sécurité.

un gain de confort tant pour les gardiens que pour les personnes hébergées.

Cette réduction de la capacité est donc plus un atout qu'un manque à gagner. Si le refuge du Soreiller était régulièrement saturé dans les années 70, ce n'est plus le cas depuis une dizaine d'années, comme l'explique Martine Turó-Junique, la gardienne: "Le téléphone permet de réguler la clientèle. On travaille très bien avec les réservations. Et puis, sur le fond, les pratiques ont changé et on a beaucoup moins de stages collectifs comme en font l'U.C.P.A. l'U.N.C.M." 2

La S.T.D. a donc mis à profit cette nécessaire remise aux normes pour offrir aux clients des conditions de séjour plus agréables. Le Soreiller, fréquenté presque à 100 % par des

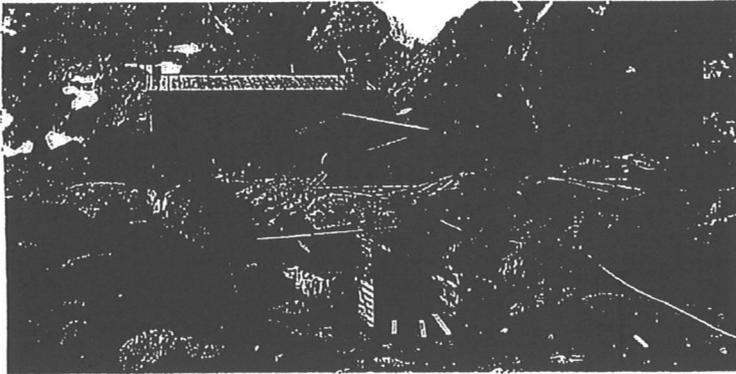
"accros" de rocher, retrouve une nouvelle jeunesse. Grâce à la variété des voies tracées dans la Dibona et à la qualité de l'équipement mis en place par Pascal Junique, guide de haute montagne et mari de la gardienne, le refuge attire toute une génération de jeunes gens formés à la "culture grimpe" et avides de se frotter avec ce magnifique rocher dont le guide autrichien Angelo Dibona fit la première de l'arête nord le 21 juin 1913, avec Guido Mayer. "Ce sont des voies toujours au soleil, ajoute Pascal Junique, et qui offrent des vues panoramiques. Je pense que l'on peut s'attendre à voir se multiplier les séjours de deux ou trois jours. L'avantage ici, c'est qu'il n'y a pas de véritable engagement, que l'on est en haute montagne mais que l'on reste à

proximité du refuge".

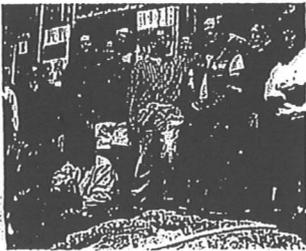
La S.T.D. qui, en même temps que ce chantier, entreprenait également des travaux sur son refuge Adèle Planchard (côté Hautes-Alpes) pour un coût de 500 000 F, a donc fait plus que se conformer aux exigences de l'Administration. Le maire de Saint-Christophe-en-Oisans qui, comme beaucoup d'eux, n'a pu participer à cette visite, a tenu à souligner "l'excellent travail de la S.T.D. qui a réussi à mener à bien ces deux chantiers et à transformer intelligemment le refuge du Soreiller". Un compliment apprécié sans doute par Michel Chamel qui s'est dépensé sans compter pour relever ces défis, incarnant le dynamisme de cette modeste société alpine, forte de 250 adhérents.

Christian NEYRAT ■

## Le refuge Lemercier, comme aux premiers jours



L'ancien abri de bois du Pelvoux, plus que centenaire, a été rénové à l'identique par une équipe de compagnons charpentiers et menuisiers, sous l'égide du CAF et du parc national des Écrins.



En haut :  
Les travaux du refuge Lemercier.  
Photo Yves Baret/Parc national des Écrins

En bas : Inauguration du refuge Lemercier le 28 août 1999.  
Photo Claire Gaudel/Parc national des Écrins

Derrière les solides murs de pierre de l'actuel refuge du Pelvoux, le petit abri de bois semble bien fragile. Voilà pourtant plus de cent ans qu'il est installé là, au pied du glacier du Clot de l'Homme, à 2 700 mètres d'altitude. Construit en 1891, le refuge Lemercier (du nom d'un ancien dirigeant du Club alpin français, ingénieur de son état) a vu passer de très nombreux alpinistes dont quelques-uns des pionniers de ces hauts lieux. Depuis l'édification d'un nouveau bâtiment en 1962, l'ancien abri avait tout naturellement été délaissé. L'outrage du temps se faisant sentir, plutôt que de le démolir, le CAF et le parc national des Écrins ont conjugué leurs efforts pour le restaurer. Ainsi, l'abri de bois a été rénové à l'identique au cours de l'été 1997 grâce à une équipe enthousiaste de huit compagnons du devoir, conduite par Louis Chiorino, dit Louis le Dauphiné.

### Témoin de l'histoire

Pendant quatre jours, ces charpentiers et menuisiers ont mené à bien un chantier patrimonial, au plus près de la conception initiale de cet abri historique, premier refuge de bois du massif. Car cette « cabane » de cinq mètres sur six est un véritable témoin de l'histoire de la pratique de la montagne.

Dans l'évolution des techniques de construction des refuges, le Lemercier marque une étape importante. En effet, c'est avec lui qu'a com-

mencé la génération des refuges à ossature en bois. Ce sont les établissements Ledeuil, à Paris, qui ont préfabriqué sa structure. Les morceaux ont été acheminés par le train puis transportés à dos d'homme jusqu'à l'emplacement prévu, à 2 700 mètres d'altitude, sur l'itinéraire de l'ascension du Pelvoux. Une véritable innovation pour l'époque. C'est le même principe qui a été utilisé pour la construction du premier refuge Cézanne, inauguré la même année. L'expérience de l'hiver ayant démontré la solidité de ces deux refuges en « bois goudronné », la construction d'un refuge similaire a ensuite été décidée pour l'Alpe de Villar d'Arène.

### Vers un circuit du patrimoine d'altitude ?

Dans l'une des deux pièces du refuge Lemercier, le parc national et le CAF envisagent de créer une exposition qui racontera la construction de cet abri et celle de l'ascension du Pelvoux. Il s'agit d'aller au-delà de la « reconstitution » telle qu'elle a pu être réalisée avec la restauration de l'abri Tuckett (le premier refuge du Glacier Blanc) voilà quelques années. L'objectif est de mettre en valeur la dimension historique et culturelle de ces refuges de montagne. De l'abri sous roche aux hébergements d'altitude d'aujourd'hui, il s'agirait d'organiser un circuit de découverte original de ce patrimoine local important. La vallée de la Vallouise se prête particulièrement bien à ce projet avec un réseau de refuges qui raconte l'histoire et les évolutions de la pratique et de l'équipement de la montagne.

La prise en compte de la valeur historique et culturelle des refuges s'intègre également dans un programme plus large, engagé conjointement par les gestionnaires des refuges (CAF et STD principalement, ainsi que quelques privés) et le parc pour aborder ensemble les questions d'aménagement (assainissement, abords, signalétique...) et améliorer l'accueil du public. Une démarche soutenue par les partenaires du programme européen Leader (financé à 50 % par l'Europe) mis en œuvre dans les « Territoires Écrins » et dont le parc national assure la coordination.

# Refuge de la Lavey : un maire en colère

**GRENOBLE.** Xavier Charpe, maire de Saint-Christophe en Oisans, maintient sa position dans le différend qui l'oppose au CAF, propriétaire du refuge.

1 **"O**n a couché dans des granges, mais il faut tourner la page !", s'exclame Xavier Charpe, le maire de Saint-Christophe en Oisans, alors qu'il manifeste sa colère contre le CAF, dont il stigmatise la "désinvolture" dans le dossier du refuge de la Lavey, qui agite la vallée du Vénéon et le milieu montagnard depuis quelque temps. Au cœur du débat, les manquements aux règles de sécurité d'un équipement accueillant un public de randonneurs (voir nos éditions du samedi 15 août), et pour lequel l'association, propriétaire, avait, d'après un arrêté ministériel de 1994, trois années pour réaliser les travaux de mise en conformité. "Non seulement ceux-ci n'ont pas été effectués dans les délais, souligne le maire de Saint-Christophe en Oisans, mais l'attitude du CAF est inadmissible ; la réglementation s'applique à tous, y compris au CAF qui n'est pas au-dessus des lois !"

2 Le ton est donné. A la suite de la visite de la commission départementale de sécurité, le 13 juillet dernier, qui établissait la liste des améliorations à apporter pour satisfaire aux exigences de sécurité, le maire a été amené à prendre un arrêté de fermeture. Par la voix de son président, Serge Lagorio, le CAF rétorque qu'il n'y a pas péril en la demeure, la commission n'ayant pas ordonné une fermeture immédiate du refuge, mais qu'il s'agirait plutôt de l'évolution

d'un contentieux entre la commune et l'association dont l'origine réside dans le choix des gardiens, choix qui s'est porté sur un jeune couple haut-alpin, étranger à la commune. "S'il y a un pépin dans ce refuge, dont la clientèle est essentiellement composée de familles accompagnées d'enfants, objecte Xavier Charpe, tout le monde va en prison. Je ne tolérerai pas qu'on dise que j'utilise cet aspect du dossier pour une vengeance personnelle ! Par ailleurs, ce n'est pas à la commission de décréter la fermeture, cette décision relève de la compétence du maire ou du préfet, et ce n'est pas moi qui ai pris l'initiative de la visite, mais la préfecture !"

Pour l'élu de l'Oisans, le CAF ne peut ignorer des consignes que des clubs ou des propriétaires privés disposant de moins de moyens observent en matière de sécurité, un "domaine qu'on ne peut prendre à la légère", d'autant qu'il se dit "atterré par la situation de la Lavey et par la mauvaise volonté" qu'il a constatée. Manque d'isolation des locaux à risques, dortoirs à l'étage dépourvus d'issue de secours conformes, extincteurs vétustes, etc dans un lieu de

promenade plus fréquenté par des promeneurs que par des alpinistes et des sportifs aguerris, sans doute plus prompts à réagir en cas d'accident. "C'est une des raisons pour lesquelles j'ai enfoncé le clou, assure Xavier Charpe, ajoutant que dans ces conditions, un incendie aurait des conséquences dramatiques." "Je n'ai pas déclenché la polémique !" poursuit l'édile alors que le CAF a

**"S'il y a un pépin dans ce refuge, dont la clientèle est essentiellement composée de familles accompagnées d'enfants, tout le monde va en prison", objecte Xavier Charpe**

entamé une démarche auprès du préfet afin qu'il porte l'arrêté municipal devant le tribunal administratif. Pour l'heure, la requête du CAF a été rejetée, le texte n'étant pas entaché d'illégalité.

En revanche, le syndicat des gardiens de refuges a entamé une action en justice pour défendre son adhérent, Bruno Bouchard.

Mais les sujets de discorde entre la mairie de Saint-Christophe et le CAF ne sont pas pour autant épuisés. Xavier Charpe souligne que d'autres refuges sont en cause, même si l'urgence est moins criante : le projet de rénovation du refuge Temple-Écrins ne satisfait pas aux conditions dictées par le POS, et la mairie attend un projet plus cohérent ; et pour le refuge de la Pilatte achevé depuis

deux ans, le CAF n'a toujours pas fourni les certificats de conformité retardant ainsi la visite de la commission de sécurité. Une attitude que le maire juge intolérable, d'autant que le président national du CAF — qui compte près de 80 000 adhérents dont 7500 en Isère — avait, en juin dernier, assuré le maire de Saint-Christophe, selon ce dernier, de son attachement au respect des normes de sécurité dans les refuges.

"J'attends une réaction du CAF, dit aujourd'hui Xavier Charpe. On doit garantir aux alpinistes et aux randonneurs qu'on peut aller tranquillement dans les refuges dont on donne une mauvaise image actuellement. Le dossier est entre les mains du procureur et du préfet pour essayer de convaincre les responsables isérois du CAF de modifier leur attitude qui revêt un côté provocateur".

Dans cet affrontement, le maire ne cache pas qu'il souhaiterait, au-delà des questions de sécurité, établir un partenariat avec l'association susceptible de créer des emplois dans des vallées comme celle du Vénéon ou l'activité économique a du mal à se maintenir. En cela, le choix d'un gardien issu du cru aurait peut-être permis d'arrondir les angles, car au yeux du maire, le CAF n'a pas suffisamment intégré la problématique des vallées.

3 **Florence LETHENET**

## Annexe N°2 Courrier envoyé aux gardiens des refuges des Ecrins : un exemplaire

Jérôme Gros  
Objet : questionnaire aux gardiens  
des refuges du massif des Ecrins.

le 19 décembre 2001

Bonjours,

A l'occasion d'un mémoire de géographie, à l'université de Chambéry, je m'intéresse aux refuges du massif des Ecrins dont vous êtes les gardiens. Certains d'entre vous ont discuté avec moi, et accueilli chaleureusement, je les en remercie. D'autres m'ont simplement aperçu, et puis il y a les refuges où je n'ai pas eu le temps d'aller durant l'été 2001. Sachez simplement que j'ai visité 19 refuges durant cet été.

J'aimerais vous mettre à contribution pendant quelques minutes en vous demandant de bien vouloir remplir le questionnaire qui suit. Libre à vous, bien sûr, de ne pas répondre. Simplement je vous demande de bien vouloir me renvoyer l'enveloppe timbrée ci-joint, afin de connaître les réponses que je n'aurai pas. En sachant que suivant vos réponses, je vous contacterai dans les premiers mois de la nouvelle année, pour laquelle je vous offre tous mes vœux de prospérités et de santés.

Ce questionnaire n'est pas fermé libre à vous de vous exprimer plus que je vous en demande !

### ■ Les données météo.

Les questions qui suivent m'aideront à établir un tableau comparatif entre les bulletins météorologiques et le temps qu'il a réellement fait. Dans le but de montrer l'éventuel préjudice des bulletins prévisionnels à 5 jours sur la fréquentation des refuges.

- ♦ Avez-vous constaté des annulations de réservations dues à un bulletin météorologique peu encourageant, qui s'est avéré faux et qui aurait permis la montée en refuge ? *oui par exemple en 98 sur la période 19 au 22 juillet 46 annulations, en 2002 21/07 5 pers*
- ♦ Selon vous quel est le pourcentage (approximatif) des annulations dues aux mauvaises prévisions météorologiques ? *Abrun loi ... ?? entre 3 et 5% peut être mais sur le 23/07 6 certaines années de les essais se répètent le 10/08, sûrement plus*
- ♦ Donnez-vous des informations au service météorologique ? Si oui lesquelles ? *1108 21*

*oui*

- ♦ Possédez-vous près du refuge une station météo ? *oui*

- Si oui qu'elles informations donne-t-elle ? *t° mini maxci, nébulosité, hauteur de pluie, direction force du vent.*

- ♦ Si vous donniez des informations au service météorologique et que vous ne le faites plus préciser pourquoi ? *cela m'a tenté !*

- ♦ Êtes-vous prêt à me montrer votre cahier de réservations ou photocopie de la saison 2001 ? Si oui sous quelles conditions ? *tu viens voir sur place.*

- Comporte-t'il des annotations concernant les annulations de réservation ?

*Rien de scientifique mais on voit souvent l'influence de la météo réalisée ou prévue.*

■ Le domaine montagnard desservi par votre refuge.

D'un coup de crayon rouge, si possible, délimiter sur l'extrait de la carte IGN au 1/25000° l'espace que votre refuge dessert (tous les sommets, et cols, accessible de votre refuge) les liaisons existantes entre les refuges peuvent également être marquées par un tracé.

■ Liste des fonctions du refuge.

Je cherche ici à lister toutes les fonctions d'un refuge. Le votre comporte peut-être des particularités. Il est possible que votre refuge ait changé de fonction au cours du temps comme un chalet d'alpage devenu refuge, ou bien qu'il ait des relations particulières avec le Parc, la commune, les bergers... Peut-être avez-vous développé des fonctions plus pédagogiques afin d'éduquer les gens au milieu montagnard, que sais-je encore ?

En plus des fonctions habituelles des refuges qui peuvent comporter des particularités comme l'accueil, les secours, l'hébergement, la restauration, veuillez noter si possible tout ce qui fait de votre refuge un lieu de vie à l'activité multiple.

- mon refuge est maintenant tout neuf - inauguration 28 Juillet 2001
  - le vieux bâtiment est à l'ouest la cuisine a été transformée en chauche
  - pour les aides gardiens.
  - Donc Vallonpiere répond à toutes les normes d'hygiène et de sécurité.
  - avec grand confort d'atari de 9 à 11 personnes douces à volonté ...
  - ne reste plus qu'à mettre une ame à ce bâtiment ...
- question pédagogique j travaille avec l'assoc. Educ Environnement de Gap. Je vais faire ple panneaux et écrire ple explications avec la carte de restauration. Mais il faut surtout beaucoup parler !

Excusez mon retard à vous répondre. Heureusement pour vous j'ai décidé aujourd'hui de mettre de l'ordre dans mon coin et mes papiers accumulés sur mon bureau! Si il vous faut de plus amples renseignements je vous en y répondra. Bon travail. En aurons-nous des échos? Bien Cordialement Muriel

Merci de votre aide en échange je ne peux vous proposer que le résultat de mes recherches qui seront consultables à partir du mois de juillet 2002. N'hésiter pas à me demander le mémoire qui se prépare.

Jérôme

Pour tout contact :

Gros Jérôme 55 rue Charles et Patrice Buet 73300 Chambéry  
Téléphone : 06 84 01 46 95

Email [rhumje.sorg@free.fr](mailto:rhumje.sorg@free.fr)

Après le mois de juin 2001 cette adresse est plus sûr :  
Gros Jérôme 7 rue de l'Orme 73300 St Jean de Maurienne

ID	refuges / années	1992			1993			1994			1995			1996			1997		
		total	printemps	été															
1	A. Planchard	1629	0	1629	1869	0	1869	1801	0	1801	2146	0	2146	2104	0	2104	2162	0	2162
2	Aigle	1059	50	1009	1176	64	1112	1192	163	1029	1340	144	1196	1427	195	1232	1456	259	1197
3	Alpe du Villar d'Arène	5425	1657	3768	5559	1159	4400	5216	1608	3608	5930	1945	3985	4892	1913	2979	5159	1930	3229
4	Bans	986	0	986	1104	0	1104	937	0	937	1039	0	1039	833	0	833	714	0	714
5	Chabournéou	1561	0	1561	1376	0	1376	1710	0	1710	1751	0	1751	1620	0	1620	1570	0	1570
6	Chalance	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
7	Châtelleret	?	?	?	?	?	?	?	?	?	3540	?	3540	3214	626	2588	3585	1024	2561
8	Clot (Xavier Blanc)	786	0	786	840	0	840	863	0	863	766	0	766	809	0	809	885	0	885
9	Ecrins	8995	1466	7539	9014	1021	7993	7858	585	7273	8326	274	8052	7929	324	7605	9184	1341	7843
10	Font-Turbat	?	?	?	?	?	?	?	?	?	1149	0	1149	1005	0	1005	1085	0	1085
11	Glacier Blanc	8559	1115	7444	8567	950	7617	8646	1580	7066	8921	1369	7552	8817	1363	7454	8303	1189	7114
12	Lavev	?	?	?	?	?	?	?	?	?	2514	?	?	2168	272	1896	2023	167	1856
13	Olan	1317	0	1317	1489	0	1489	1392	0	1392	1408	0	1408	968	0	968	1336	0	1336
14	Pavé	811	0	811	887	0	887	830	0	830	881	0	881	761	0	761	779	0	779
15	Pelvoux	2037	0	2037	2507	0	2507	2342	0	2342	2400	0	2400	2515	0	2515	2126	0	2126
16	Pigeonnier	2355	0	2355	2499	0	2499	2405	0	2405	2247	0	2247	1996	0	1996	2121	0	2121
17	Pilatte	?	?	?	?	?	?	?	?	?	4727	0	4727	4541	300	4241	4904	375	4529
18	Pré de la Chaumette	2102	0	2102	2049	0	2049	2035	0	2035	1991	0	1991	2173	0	2173	2201	0	2201
19	Promontoire	?	?	?	?	?	?	?	?	?	1609	0	1609	1224	191	1033	1933	476	1457
20	Sélé	3096	74	3022	3432	0	3432	3111	71	3040	3055	0	3055	2894	43	2851	2714	0	2714
21	Selle	2292	0	2292	2628	0	2628	2624	0	2624	3061	0	3061	2655	0	2655	2785	0	2785
22	Soreiller	2054	0	2054	2069	0	2069	2162	0	2162	1865	0	1865	1938	0	1938	2290	0	2290
23	Souffles	1117	0	1117	1165	0	1165	1229	0	1229	1152	0	1152	1072	0	1072	1140	0	1140
24	Temple-Ecrins	?	?	?	?	?	?	?	?	?	2076	0	2076	2138	0	2138	2024	0	2024
25	Vallonpierre	1754	0	1754	1766	0	1766	1733	0	1733	1717	0	1717	1815	0	1815	1854	0	1854
26	Carrelet	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
27	Evariste Chancel	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
28	Muzelle	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
29	Tourrond	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
	somme	47935	4362	43583	49996	3194	46802	48086	4007	44079	65611	3732	59365	61508	5227	56281	64333	6761	57572

1998			1999			2000			2001			calcul de 1995 à 2001			fréquentatio n sentier	pourcentage de perte entre nuitées mov. et	capacité été 2001	
total	printemps	été	somme	moyenne	pourcentages cumulés													
1670	0	1670	1859	0	1859	1438	0	1438	1500	0	1500	12879	1840	-29		64		
1354	210	1144	1132	0	1132	1304	152	1152	1389	105	1284	9402	1343	7	1424	18		
3797	1318	2479	4148	1247	2901	4254	1132	3122	4623	1505	3118	32803	4686	-18		94		
817	0	817	705	0	705	381	0	381	441	0	441	4930	704	-64	21600	22		
1550	0	1550	1483	0	1483	1418	0	1418	1480	0	1480	10872	1553	-16		44		
1570	0	1570	71	0	71	41	0	41	63	0	63	1745	436	#VALEURI		14		
3068	821	2247	2920	517	2403	3117	573	2544	3894	677	3217	23338	3334	15	14073	70		
507	0	507	526	0	526	637	0	637	581	0	581	4711	673	-12		48		
9268	1083	8185	8316	769	7547	9379	1481	7898	9662	1290	7972	62064	8866	18		117		
1277	0	1277	1329	0	1329	1017	0	1017	1031	0	1031	7893	1128	-5		39		
7692	1149	6543	7016	773	6243	6947	1061	5886	8103	1043	7060	55799	7971	-7	92000	134		
2342	380	1962	1420	0	1420	1943	300	1643	2245	200	2045	14655	2094	8	6000	44		
1254	0	1254	1058	0	1058	1046	0	1046	1268	0	1268	8338	1191	5	5496	74		
1048	0	1048	889	0	889	825	0	825	847	0	847	6030	861	4		26		
1698	0	1698	1679	0	1679	1905	0	1905	1825	0	1825	14148	2021	-23		58		
1811	0	1811	2201	0	2201	2059	0	2059	1903	0	1903	14338	2048	-12	6892	56		
4575	260	4315	3706	99	3607	4285	523	3762	3670	0	3670	30408	4344	-20		92		
1857	0	1857	1578	0	1578	1894	0	1894	1587	0	1587	13281	1897	-16	18331	62		
1862	278	1384	1280	87	1193	1461	160	1301	1411	204	1207	10580	1511	8		30		
2533	0	2533	2354	0	2354	2542	0	2542	2674	0	2674	18766	2681	-12		76		
2619	0	2619	2745	0	2745	2732	0	2732	2630	0	2630	19227	2747	-14	5000	70		
2501	0	2501	2406	0	2406	1936	0	1936	2314	0	2314	15250	2179	27	6000	90		
1167	0	1167	1091	0	1091	999	0	999	1039	0	1039	7660	1094	-9	7000	20		
1841	0	1841	1706	0	1706	1525	0	1525	1707	0	1707	13017	1860	-17		64		
1812	0	1812	1754	0	1754	1477	0	1477	1237	0	1237	11666	1667	-30		39		
?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?							
?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?							
?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	2500	?	9490	73,7		
?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?							
61290	5499	55791	55372	3492	51880	56562	5382	51180	59124	5024	53700	423800	63230					
															somme de la moyenne refuges alpinistes		45121	28,6% des nuitées
															somme de la moyenne refuges randonneurs		18109	71,4% des nuitées
															refuge du briançonnais		30974	49% des nuitées
															refuge du gapençais		10560	17% des nuitées
															refuge secteur Bourg d'Oisans		21895	34% des nuitées

### Annexe 4 traitement des données météorologiques

Eté 2001

temps observé station météo de l'Olan																															
mois de juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
précipitation	0	0	0	0	0	0	3	0	1	1	0	0	0	0	2	3	0	2	1	3	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0
nébulosité	1	1	2	2	3	3	3	2	2	3	1	0	1	2	3	3	1	3	3	3	1	0	1	1	2	2	1	3	1	1	2
vent	2	2	0	2	3	3	1	0	1	1	2	1	3	2	2	2	1	2	2	2	1	1	2	0	0	1	1	1	0	1	0
température	1	1	1	2	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	1	3	1	3	3	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
somme	4	4	3	6	7	7	8	3	6	7	5	2	5	5	8	11	3	10	9	11	4	2	4	2	3	5	3	7	2	3	2

temps observé station météo de l'Olan																																
mois d'août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
précipitation	0	0	0	1	0	0	0	1	1	3	0	0	0	0	0	2	1	0	1	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	
nébulosité	0	2	3	2	1	1	0	3	3	3	0	0	0	0	2	3	3	1	2	2	0	0	1	1	1	1	2	0	3	3	3	
vent	1	1	2	1	2	2	2	2	2	2	0	0	0	2	2	2	2	1	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	0	2	1	
température	0	0	1	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	2	
somme	1	3	6	6	5	4	3	8	7	9	1	1	1	3	6	8	7	3	6	8	1	1	3	3	3	2	5	2	4	7	7	

mois de juillet	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
nuitée refuge	0	10	2	4	5	7	48	4	7	4	5	27	2	21	5	30	41	3	43	24	55	19	31	30	16	18	21	28	20	4	42	
mois d'août	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
nuitée refuge	17	20	4	30	24	17	20	11	24	23	32	15	16	34	25	8	6	2	4	4	31	8	11	11	30	2	0	2	0	0	3	

bulletin prévisionnel Juin																									
jours du mois de juin	26					27					28					29					30				
prévisions à 5 jours	27	28	29	30	1	28	29	30	1	2	29	30	1	2	3	30	1	2	3	4	1	2	3	4	5
précipitation	3	2	0	0	0	3	0	2	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2	2
nébulosité	3	2	0	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	0	0	2	1	1	0	0	1	1	2	1	1
vent	2	2	1	1	1	2	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
température	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1
somme	10	7	2	3	3	10	3	6	3	3	4	4	4	2	2	5	4	3	2	2	3	2	5	5	5

bulletin prévisionnel Juillet																														
jours du mois de juillet	1					2					3					4					5					6				
prévisions à 5 jours	2	3	4	5	6	3	4	5	6	7	4	5	6	7	8	5	6	7	8	9	6	7	8	9	10	7	8	9	10	11
précipitation	0	2	3	2	2	1	2	2	3	2	3	3	3	2	2	3	2	0	1	1	3	0	1	1	0	1	0	3	2	1
nébulosité	1	2	3	3	3	2	3	3	2	2	3	3	3	2	2	3	3	1	1	1	3	2	1	2	0	1	2	3	2	2
vent	1	1	1	1	1	1	1	3	3	2	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
température	1	1	2	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1
somme	3	6	9	8	8	5	7	10	9	7	8	9	8	6	6	9	8	3	4	4	10	4	4	5	2	5	4	8	6	5

bulletin prévisionnel août																														
jours du mois de août	1					2					3					4					5					6				
prévisions à 5 jours	2	3	4	5	6	3	4	5	6	7	4	5	6	7	8	5	6	7	8	9	6	7	8	9	10	7	8	9	10	11
précipitation	1	2	1	2	2	2	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	2	1	0	0
nébulosité	2	2	2	2	2	2	1	0	1	1	2	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	3	2	1	0
vent	1	3	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	2	2	1	2
température	1	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	2	0	0	1	2	2	1	1
somme	5	9	6	6	6	7	6	2	4	3	5	2	1	1	3	4	2	2	2	2	3	3	5	6	6	3	9	7	3	3

bulletin prévisionnel Juillet

7					8					9					10					11					12					13				
8	9	10	11	12	9	10	11	12	13	10	11	12	13	14	11	12	13	14	15	12	13	14	15	16	13	14	15	16	17	14	15	16	17	18
0	2	0	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	2	2	2	0	2	3	3	3	1	3	3	0	0	1	2	1	0	1
1	3	1	1	2	2	2	1	1	1	2	1	1	2	2	2	1	1	3	3	1	2	3	3	3	2	3	3	1	1	2	3	1	1	1
1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	1	1	1	3	1	2	2	1	1	1
2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	1	2	2	1	1	2	3	3	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
4	9	3	4	5	7	4	3	3	3	4	3	4	8	10	5	4	6	9	9	4	7	10	11	12	5	8	8	5	3	6	9	4	3	4

bulletin prévisionnel Juillet

14					15					16					17					18					19					20				
15	16	17	18	19	16	17	18	19	20	17	18	19	20	21	18	19	20	21	22	19	20	21	22	23	20	21	22	23	24	21	22	23	24	25
3	1	2	0	0	0	0	0	2	0	0	2	2	2	1	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	2	2	1	1	1	2	1	2	1	1	2	1	1	1	2	2	1	1	1	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	0	0	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	2	2	1	1	2	1	1	2	1	2	2	2	2	1	2	2	1	0	0	2	1	1	0	0	2	1	1	1	1	1	1	0	1	1
12	6	7	3	3	4	4	3	7	4	4	7	6	6	4	8	5	3	2	2	7	3	2	0	0	5	2	2	2	2	2	2	1	2	2

bulletin prévisionnel Juillet

21					22					23					24					25					26					27				
22	23	24	25	26	23	24	25	26	27	24	25	26	27	28	25	26	27	28	29	26	27	28	29	30	27	28	29	30	31	28	29	30	31	1
0	2	1	2	2	2	1	0	1	1	2	1	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
1	2	1	1	1	2	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	2	2	1	1	1
1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	6	4	5	5	6	3	1	4	4	5	4	5	5	5	3	3	6	6	6	4	4	5	6	6	4	6	6	6	6	7	7	6	6	6

bulletin prévisionnel Juillet

28					29					30					31				
29	30	31	1	2	30	31	1	2	3	31	1	2	3	4	1	2	3	4	5
1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	1	0	2	2	2	2
1	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	2	2
2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	2	2	1	1
1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
5	4	2	2	2	2	2	1	3	3	2	0	4	3	3	2	5	5	6	6

bulletin prévisionnel août

7					8					9					10					11					12					13				
8	9	10	11	12	9	10	11	12	13	10	11	12	13	14	11	12	13	14	15	12	13	14	15	16	13	14	15	16	17	14	15	16	17	18
1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	2	2
3	2	0	0	0	3	1	0	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	3	2	2
2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1
7	6	2	2	2	8	3	2	3	3	3	2	2	2	2	2	2	1	2	2	3	1	1	1	1	2	1	2	4	4	3	3	7	6	6

bulletin prévisionnel août

14					15					16					17					18					19					20				
15	16	17	18	19	16	17	18	19	20	17	18	19	20	21	18	19	20	21	22	19	20	21	22	23	20	21	22	23	24	21	22	23	24	25
0	2	2	2	1	2	2	0	2	1	2	2	3	1	1	0	1	1	0	0	1	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	2	3	2	3	2	2	2	1	3	2	3	2	2	1	2	2	0	0	2	2	0	0	0	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0
1	1	2	1	1	2	2	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
0	1	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	2	1	1	0	0	1	0	0	0	0
2	6	7	8	5	8	8	5	6	4	8	6	9	5	5	3	5	5	1	1	5	7	2	1	1	8	2	2	1	1	3	1	1	1	1

# Bulletin Prévisions août.

21					22					23					24					25					26					27									
22	23	24	25	26	23	24	25	26	27	24	25	26	27	28	25	26	27	28	29	26	27	28	29	30	27	28	29	30	31	28	29	30	31	1					
0	0	0	1	2	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	0	2	2	1	0	3	2	2	0	2	2	2	2	0	2	2	2	2
0	0	1	1	2	1	1	1	1	2	1	1	2	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	2	2	1	1	3	2	2	1	1	2	2	2	1	1	2	2	2
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2	2	0	0	1	0	0	0	1	2	2	2	0	1	2	2	2
1	1	2	3	5	2	2	2	2	5	1	3	3	4	4	1	1	2	3	3	2	2	2	7	7	3	2	9	5	5	2	5	7	7	7					

28					29					30					31				
29	30	31	1	2	30	31	1	2	3	31	1	2	3	4	1	2	3	4	5
2	1	2	0	0	3	1	1	0	0	2	1	0	0	0	1	0	0	1	1
2	2	3	1	1	3	1	1	0	0	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
3	1	2	1	1	2	2	2	1	1	2	2	1	2	2	2	1	1	2	2
1	2	2	0	0	2	1	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	1	2	2
8	6	9	2	2	10	5	6	2	2	9	7	4	5	5	6	4	3	6	6





**METEO-FRANCE BRIANCON, BONJOUR, VOICI LES PREVISIONS POUR LES MASSIFS DES HAUTES-ALPES ET DE L'UBAYE DU MARDI 7 AOUT 2001 AU SOIR POUR LES 7 PROCHAINS JOURS.**

**NUIT PROCHAINE ET MERCREDI 8 AOUT : PASSAGE D'UNE PERTURBATION.**

Avec l'arrivée d'une zone faiblement perturbée, le ciel se charge de nuages en soirée et surtout nuit prochaine. Mercredi, en matinée et mi-journée, le temps est couvert mais les précipitations sont faibles et intermittentes. L'après-midi, éclaircies et nuages menaçants se partagent le ciel. Quelques averses sont possibles.

**TEMPERATURES SOUS ABRI A 2000 METRES D'ALTITUDE :**

Minimales la nuit prochaine 7 à 9 degrés.

Maximales mercredi après-midi : 14 à 16 degrés.

**ISOTHERME 0 DEGRE :** en baisse vers 3700m mercredi.

**VENT GENERAL A 3000M :** Secteur Ouest 40/50 km/h.

**JEUDI 9 AOUT : NUAGES ET ECLAIRCIES.**

Le ciel est encore encombré de nuages en matinée et les hauts sommets sont souvent accrochés. Un petit risque d'averse persiste. Des éclaircies de plus en plus larges se produisent l'après-midi malgré le bourgeonnement de cumulus. Les températures sont fraîches, surtout au lever du jour et le vent est faible de secteur ouest à sud ouest.

**VENDREDI 10 AOUT : ENSOLEILLE.**

Le soleil est de retour sur l'ensemble des massifs. La journée est agréable avec des températures estivales et un ciel peu nuageux. Le vent d'ouest est faible sur les crêtes tandis que les brises sont prédominantes en vallée.

**TENDANCE DU SAMEDI 11 AU MARDI 14 AOUT :**

Temps sec et bien ensoleillé sur toute la période. Températures estivales. Vent de tendance nord ouest avec prédominance des brises.

Indice de confiance : 3 sur 5 pour samedi et dimanche puis 2 sur 5 pour lundi et mardi, 5 étant le niveau de confiance le plus élevé.

**CONDITIONS D'ENNEIGEMENT :**

Les précipitations de la nuit du 3 au 4 août ont localement déposé quelques cm de neige au-dessus de 3400m environ. La haute montagne reste assez enneigée pour la saison, et l'on trouve encore quelques névés dans les pentes nord sommitales dès 2500m dans les Ecrins.

**Reproduction interdite, sauf abonnement auprès de Météo France au 04 92 20 60 00.**

**SERVICE TELEPHONIQUE METEO-FRANCE POUR LES HAUTES-ALPES**

**BULLETIN DEPARTEMENTAL, MONTAGNE ET AVALANCHES (en hiver et printemps) 08 92 68 02 05**

**MINITEL : 36 15 CODE "METEO" (2,23 F/mn).**

OBSERVATIONS du REFUGE de: OLAN 2300m.

MOIS de JUILLET 2001

DATE	TEMPS PRESENT	TEMPS PASSE	NEBUL	HAUTEUR NUAGES	DIR VENT	FORCE VENT	TEMPE MINI	TEMPE OBSERVEE	Mx
1	B	B	3		NW	7	7	19	
2	B	B	3	3400	NW	7	8	16	18°
3	Variable	B	4/8	3100	nul refuge		8		
4	Variable	B	5/8	3700	WSW	Fbl	8	14	18°
5	Variable	Cout	7/8	> relief	S	Fbl	8	14	26°
6	Cout	Variable	7/8	> relief	SW	Fbl	12	17	19
7	.	. (B/1000)	8/8	—	W	Fbl	5	5	18
8	CVT	B	6/8	2700	W	Fbl	4	8	11
9	CVT	. (07)	5/8	3200	W	Fbl	4	11	12
10	CVT	at. (tr)	7/8	3000	W	Fbl	8	12	15°
11	B	cvt	3/8	3500	WNW	moyen	7	12	13.
12	B	≡ vallée	0/8	—	—	—	5	13	16
13	B	B	2/8	> relief	W	ang fort	7	12	26
14	Cout	Cout/B	5/8	> relief	SW	ang fort	9	14	26
15	Cout	.	8		SW	moy	7	7	16 7, 5
16	Dro. (lat)	. TB	8	≡	N	Fbl	0,5	7	8 31.
17	B/CVT	≡	3/8	2700	W	Fbl	1	7	18
18	CVT	B/CVT.	8/8	2500	—	—	4	6	9
19	NRA/CVT	B	6/8	> relief	WSW	Fbl	2	7	9 0,3
20	CVT	* CVT 2,4m	6/8	2800	N	Fbl	1°	3	8°
21	TB	B me	1/8	Ci	NNW	Fbl	3	13	14°
22	B	B	0/8	—	Tas	Fbl	+9	+16	+16°
23	B	B	1/8 pin	3/8 > relief	W	Fbl	+8	+15	+18°
24	B	B	2/8	> relief	W	Fbl	+7	+13	+17°
25	B	B	5/8	2700	S	Fbl	9	12	17
26	B	B + trace	4/8	3300	VAR	Fbl.	9	13	16°
27	B	B cvt	5/8	3300	Var	FBL	10	15.	22°
28	B	B NSxTB	8	3500	VAR	Fbl	9	14	27°
29	B	B; NSx	2/8	3200	S	Fbl	9	16	16°
30	B	B	1/8	> relief	N	Fbl	11	17	28°
31	B 4/8	B	4/8	3800	Var	Fbl	12	20	21°

La réglementation qui s'applique aux refuges est celle de l'Arrêté du 10 novembre 1994 sur les E.R.P., Etablissement Recevant du Public. Les refuges sont donc considérés comme des établissements E.R.P. à valeur égale ce qui pose des problèmes d'adaptation des dispositions réglementaires en milieu montagnard.

L'annexe à l'article V du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P. concernant les refuges est présenté comme ci :

Sommaire :

Sous chapitre I  
Définition et généralités

Sous chapitre II  
Règles techniques applicables à tous les refuges  
Section I construction  
Section II dégagements  
Section III chauffage  
Section IV moyens de secours et consignes

Sous chapitre II  
Règles complémentaires pour les refuges dans lesquels l'effectif du public reçu est égal ou supérieur aux seuils fixés à l'article REF 3  
Section I constructions  
Section II dégagements  
Section III aménagements  
Section IV désenfumage  
Section V installations au gaz  
Section VI installations électriques et éclairage  
Section VII installations de cuisson  
Section VIII moyens de secours et consignes

Sous chapitre IV  
Prescriptions applicables aux refuges de montagne existants

Source : d'après RAFFORT S., 2000, *Refuges de montagne quelle évolution ?*, IUP tourisme, 108p.

Lorsque les batteries d'accumulateurs alimentent l'éclairage de sécurité, cette coupure doit être signalée au tableau de sécurité prévu à l'article EC 12.

« § 5. Les batteries de démarrage des groupes moteurs thermiques générateurs ainsi que leurs dispositifs de charge peuvent être installés dans le même local que le groupe. »

#### Article EC 6

Le paragraphe 2 devient le dernier alinéa du paragraphe 1; les paragraphes 3 et 4 deviennent les paragraphes 2 et 3.

#### Article EC 12

Remplacer le paragraphe 2 par le suivant :

« § 2. Le tableau de sécurité doit être installé dans un local de service électrique dont le plancher haut et les parois sont CF de degré 1 heure et la porte CF de degré 1/2 heure; ce local doit également répondre aux dispositions des paragraphes 6 et 7 de l'article EL 9; ce tableau peut être placé dans un local de service électrique non réservé à son seul usage à condition d'être séparé des matériels de l'installation normale de telle façon qu'un incident survenant sur l'un de ces matériels n'affecte pas le tableau de sécurité et réciproquement.

« Son accès doit être facile mais réservé au personnel qui en a la charge. Il doit comporter un marquage sûr et durable indiquant l'affectation de chaque circuit et des différents appareils de mesure et dispositifs de commande du tableau. »

#### Article EC 15

Supprimer le paragraphe 5.

Supprimer à la fin des deux phrases de l'actuel paragraphe 6 le terme « principaux ».

Les paragraphes 6 et 7 deviennent les paragraphes 5 et 6.

### ANNEXE À L'ARTICLE 3

#### Article L 13

Remplacer la rédaction des deux premiers alinéas du paragraphe 2 par la suivante :

« § 2. Les organes de puissance doivent être installés dans un local de service électrique tel que défini à l'article EL 9 (§ 1) et répondant au moins aux dispositions de l'article CO 28 (§ 2) relatives aux locaux à risques moyens.

« Toutefois, ces organes peuvent être autorisés :

- « - dans les cabines de projection, dans les conditions prévues dans la suite du présent chapitre;
- « - dans le bloc-scène, s'ils sont installés dans les conditions de l'article EL 6. »

#### Article L 44

Remplacer le paragraphe 1 par la rédaction suivante :

« Les dispositifs de commande et de protection des circuits d'éclairage des salles sont admis dans les locaux de projection s'ils sont placés dans une armoire métallique, à raison d'une armoire distincte par salle. »

Supprimer les paragraphes 2 et 3.

#### Article M 5

Paragraphe a, quatrième tiret, au lieu de : « CO 47 (§ 1, 2, 3 et 5) », lire : « CO 47 (§ 1, 2 et 3) ».

#### Article M 9

Paragraphe 4, premier alinéa, au lieu de : « 0,60 mètre », lire : « 0,90 mètre ».

#### Article M 40

Ajouter le paragraphe suivant :

« § 4. Par dérogation à l'article CH 35, l'utilisation d'un mélange d'alcool éthylique (éthanol) et d'eau est autorisé comme fluide frigorigène dans les magasins de commerce alimentaire. Les canalisations de transport de ce fluide doivent être métalliques.

« Les mélanges comportant une proportion d'éthanol inférieure ou égale à 35 p. 100 sont autorisés sans limitation de quantité.

« Les mélanges comportant une proportion d'éthanol comprise entre 35 et 65 p. 100 sont autorisés, sous réserve que chaque circuit

de réfrigération ne contienne pas plus de 3 000 litres. Cette quantité n'est pas cumulable avec celles des produits destinés à la vente, définies à l'article M 42. »

#### Article M 49

Paragraphe 1, deuxième alinéa, au lieu de : « CO 47 (§ 1, 2 et 5) », lire : « CO 47 (§ 1, 2 et 3) ».

#### Article M 52

Remplacer le paragraphe 1 par le suivant :

« § 1. Quelle que soit la catégorie de l'établissement, le chauffage des locaux à risques particuliers ne doit être assuré que :

- « - par des générateurs de chaleur installés dans une chaufferie répondant aux conditions du chapitre V du titre I<sup>er</sup> du présent livre;
- « - par des unités de toiture monobloc (roof-top) répondant aux conditions de l'article CH 40;
- « - par des appareils électriques définis à l'article CH 45. »

#### Article M 57

Remplacer le texte de cet article par le suivant :

« L'équipement d'alarme prévu à l'article M 32 doit être étendu aux locaux non accessibles au public. »

#### Article P 2

Ajouter le deuxième alinéa suivant :

« Toutefois, dans le cas des salles réservées exclusivement au billard autre qu'électrique ou électronique, le calcul est déterminé sur la base de quatre personnes par billard, augmenté le cas échéant des places réservées au public, soit sur des chaises, des bancs ou des gradins, soit dans une zone réservée à la consommation de boissons ou à la restauration, qui constitue une activité annexe de type N. »

#### Article R 25

Supprimer cet article.

#### Article U 37

Supprimer le renvoi (1).

#### Article W 6

Remplacer cet article par le suivant :

« Les patios et les puits de lumière doivent être réalisés conformément aux dispositions de l'instruction technique 263. »

### ANNEXE À L'ARTICLE 4

#### Article OA 5

Supprimer le paragraphe 5; le paragraphe 6 devient le paragraphe 5.

#### Article PA 4

Supprimer cet article.

#### Article PA 14

Dans la première phrase, au lieu de : « MS 66 », lire : « MS 71 »

#### Article SG 21

Dans la première phrase, au lieu de : « MS 66 », lire : « MS 71 »

### ◊ ANNEXE À L'ARTICLE 5

#### « RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ DU 25 JUIN 1980

##### « LIVRE IV

« Dispositions applicables aux établissements spéciaux

##### « Chapitre V

« Etablissements du type REF : refuges de montagne

##### « Sous-chapitre I<sup>er</sup>

« Dispositions générales

« Section unique

« Généralités

« Article REF 1

« Textes applicables

« § 1. Le présent chapitre du livre IV complète les dispositions du livre I<sup>er</sup> du règlement de sécurité. Il fixe les prescriptions applicables aux refuges de montagne.

7 décembre 1994

« Les dispositions du livre II ne sont pas applicables, sauf celles relevant d'articles expressément mentionnés dans la suite du présent chapitre.

« § 2. Les sous-chapitres I<sup>er</sup> et II du présent chapitre comprennent les prescriptions communes applicables à tous les établissements du type REF.

« Ils sont complétés par le sous-chapitre III, qui comprend les prescriptions particulières applicables à certains établissements en fonction de l'effectif du public reçu.

« Les sous-chapitres I<sup>er</sup> et IV comprennent les prescriptions applicables aux établissements existants.

« Article REF 2

« Définition

« § 1. Pour l'application du présent règlement, on appelle refuge un établissement de montagne non accessible aux engins des sapeurs-pompiers pendant au moins une partie de l'année, gardé ou non, pouvant offrir l'hébergement à des personnes de passage dans des conditions différentes de l'hôtellerie classique (type O et OA).

« § 2. Selon qu'ils sont gardés ou non, les refuges sont classés en deux ensembles :

- « - premier ensemble : les refuges non gardés,
- « - deuxième ensemble : les refuges gardés quelle que soit la durée du gardiennage.

« Article REF 3

« Champ d'application

« § 1. Les dispositions du présent chapitre s'appliquent à tous les établissements quel que soit l'effectif du public reçu.

« § 2. Sont assujettis aux seules dispositions des sous-chapitres I<sup>er</sup> et II les établissements dans lesquels l'effectif du public est inférieur à l'un des chiffres suivants :

30 personnes, refuges du premier ensemble à simple rez-de-chaussée ;

40 personnes, refuges du deuxième ensemble à simple rez-de-chaussée ;

20 personnes en étage, refuges des premier et deuxième ensembles comportant plusieurs niveaux.

« Nota. - Les refuges à deux niveaux seulement permettant une évacuation directement de plain-pied sur l'extérieur à partir de chaque niveau sont à considérer à simple rez-de-chaussée.

« § 3. Dans tous les cas, la commission de sécurité compétente est la commission départementale de sécurité.

« Toute demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement doit être accompagnée d'un dossier de sécurité tel que prévu à l'article GE 2.

« Article REF 4

« Calcul de l'effectif

« L'effectif maximal du public admis est déterminé d'après le nombre de places de couchage, tel que défini par l'union internationale des associations d'alpinisme (U.I.A.A.) et précisé par une déclaration du maître d'ouvrage ou de l'exploitant.

« Article REF 5

« Vérifications techniques

« § 1. Dans les établissements dont l'effectif du public admis est égal ou supérieur aux seuils fixés à l'article REF 3, § 2, les vérifications techniques à la construction et pour tous travaux soumis à permis de construire ou à l'autorisation prévue à l'article R. 123-23 du code de la construction et de l'habitation doivent être effectuées par des personnes ou organismes agréés.

« § 2. Dans les autres établissements, ces vérifications peuvent être effectuées par des techniciens compétents sous la responsabilité du constructeur ou de l'exploitant.

« § 3. En cours d'exploitation, les visites de vérifications des dispositions constructives et des installations ou équipements peuvent être effectuées par des techniciens compétents, sous la responsabilité de l'exploitant ; la périodicité des visites est fixée à un an pour tous les établissements.

« § 4. Les rapports de vérifications, accompagnés du registre de sécurité, doivent être communiqués tous les ans à la commission départementale de sécurité, par le gestionnaire ou exploitant.

« Article REF 6

« Visite par la commission de sécurité

« § 1. L'autorisation d'ouverture doit être précédée de la visite de réception telle que prévue à l'article GE 3.

« § 2. En complément des dispositions de l'article GE 4 (§ 1), la périodicité des visites par la commission départementale de sécurité est fixée à cinq ans pour les établissements dans lesquels l'effectif du public reçu est égal ou supérieur aux seuils définis à l'article REF 3 (§ 2).

« Article REF 7

« Hébergement des mineurs

« § 1. L'utilisation des refuges de montagne pour accueillir des colonies de vacances, des classes de neige ou de découverte, ou toute autre activité du type R nécessitant une occupation nocturne des locaux, ne peut être autorisée.

« § 2. Toutefois, les camps itinérants sont autorisés sous réserve que leur organisation réponde aux spécifications réglementaires édictées par le ministre de la jeunesse et des sports.

« Sous-chapitre II

« Règles techniques applicables à tous les refuges

« Section I

« Construction

« Article REF 8

« Conception générale de l'établissement

« § 1. Les établissements à simple rez-de-chaussée ou considérés comme tel en application de l'article REF 3 (§ 2) doivent avoir une structure stable au feu de degré une demi-heure.

« Les établissements comportant plusieurs niveaux doivent avoir une structure stable au feu de degré une heure et des planchers coupe-feu de même degré.

« § 2. Lorsqu'un cloisonnement intérieur est prévu, la distribution intérieure doit être celle du cloisonnement traditionnel visé à l'article CO 1 (§ 2), notamment en ce qui concerne l'article CO 24.

« § 3. Le niveau inférieur débouchant de plain-pied sur l'extérieur est assimilé à un rez-de-chaussée.

« § 4. Les bâtiments à ossature bois doivent respecter le cahier des clauses techniques les concernant.

« § 5. Tous les établissements doivent être protégés contre la foudre au moyen d'un paratonnerre, installé conformément à la norme (1).

« (1) NF C 17-100.

« Article REF 9

« Façades et couvertures

« § 1. Les dispositions de l'article CO 20 (§ 1) sont applicables. Les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur, comportant des matériaux de synthèse, sont interdits.

« Les bardeaux, essentes et tavaillons en bois sont admis en façade et en couverture.

« § 2. Si les éléments constitutifs des façades comportent des vides susceptibles de créer des effets de cheminée, ces vides doivent être recoupés à tous les niveaux par des matériaux de catégorie M0 ou en bois naturel de catégorie M3.

« Section II

« Dégagements

« Article REF 10

« Conception des dégagements

« § 1. Les dégagements (portes, couloirs, circulations, escaliers, rampes) doivent permettre l'évacuation rapide et sûre de l'établissement ; en particulier, aucun dépôt, aucun matériel, aucun objet ne doit faire obstacle à la circulation des personnes.

« Des zones destinées au rangement du matériel de montagne doivent être prévues de manière à ne pas entraver les circulations générales de l'établissement.

« § 2. Les locaux et les niveaux où le public est admis doivent être desservis par des dégagements judicieusement répartis et ne comportant pas de cul-de-sac supérieur à 10 mètres.

« § 3. Les portes des locaux accessibles au public ouvrant sur les dégagements communs doivent être équipées d'un ferme-porte.

« Article REF 11

« Sorties

« § 1. En aggravation des dispositions de l'article CO 38, les refuges doivent comporter au minimum deux sorties ayant chacune une largeur d'une unité de passage au moins.

« § 2. En dérogation aux dispositions de l'article CO 45 (§ 1), et compte tenu du risque de blocage par la neige, les portes donnant sur l'extérieur doivent s'ouvrir vers l'intérieur du bâtiment.

« Article REF 12

« *Circulations horizontales*

« Les circulations reliant les escaliers entre eux, les escaliers aux sorties et les sorties entre elles, doivent avoir une largeur minimale d'une unité de passage.

« Article REF 13

« *Escaliers*

« § 1. En aggravation des dispositions de l'article CO 52 (§ 3), tous les escaliers desservant l'accès au logement du gardien ou les zones de locaux à sommeil en étage du refuge doivent être encloisonnés sur toute leur hauteur.

« § 2. Les parois d'encloisonnement doivent avoir un degré coupe-feu égal au degré de stabilité au feu du bâtiment, à l'exception de celle donnant sur le vide de la façade qui doit répondre aux seules dispositions de l'article REF 9.

« § 3. L'escalier ne doit comporter qu'un seul accès à chaque niveau. Les blocs-portes de la cage d'escalier doivent être pare-flammes de degré une demi-heure, et munis de ferme-porte.

« § 4. La cage d'escalier doit comporter à son extrémité supérieure un ensemble permettant de réaliser une ouverture verticale d'un mètre carré à l'air libre.

« Une commande située au rez-de-chaussée à proximité de l'escalier doit permettre son ouverture rapide.

« Section III

« *Chauffage*

« Article REF 14

« *Domaine d'application*

« § 1. Le chauffage des établissements doit être assuré soit :

- « - par des appareils de production de chaleur installés dans un local répondant aux dispositions des articles CH 5 ou CH 6 ;
- « - par des appareils indépendants de production-émission de chaleur installés conformément aux dispositions des articles CH 44 à CH 52 et CH 56.

« § 2. En aggravation des dispositions de l'article CH 5, le local renfermant les générateurs de chaleur ne doit comporter aucune communication avec le reste de l'établissement.

« § 3. En aggravation des dispositions de l'article CH 48, les appareils de production-émission à combustion doivent être solidement fixés au sol, et isolés des parties inflammables voisines par un espace libre d'au moins un mètre sur toute la hauteur du local.

« § 4. Les cheminées à foyer ouvert fonctionnant exclusivement au bois sont admises, après avis de la commission départementale de sécurité.

« Section IV

« *Eclairage*

« Article REF 15

« *Eclairage normal*

« L'éclairage normal doit être assuré par des appareils électriques qui peuvent être fixes ou mobiles.

« L'utilisation de combustible gazeux sous réseau est interdite dans les locaux accessibles au public.

« Section V

« *Moyens de secours et consignes*

« Article REF 16

« *Moyens d'extinction*

« La défense contre l'incendie doit être assurée simultanément par :

- « - des extincteurs portatifs à eau pulvérisée de 6 litres minimum, conformes aux normes, à raison d'un appareil pour 150 mètres carrés, avec un minimum d'un appareil par niveau.

« Dans les établissements où le risque de gel subsiste, ces appareils pourront être remplacés par des extincteurs polyvalents du type 13 A-21 B ;

- « - des extincteurs appropriés aux risques particuliers ;
- « - des seaux-pompes d'incendie.

« Article REF 17

« *Mise en œuvre*

« Dans le cas où l'établissement dispose d'un gardien, celui-ci doit être entraîné à la mise en œuvre des moyens de secours.

« Article REF 18

« *Systèmes d'alarme*

« Tous les établissements doivent être équipés d'un système d'alarme de type 4.

« Article REF 19

« *Signalisation*

« § 1. Les portes, les escaliers et les différents cheminements qui conduisent à l'extérieur de l'établissement doivent être pourvus de symboles de sécurité visibles de jour comme de nuit, conformes aux dispositions de la norme (1).

« § 2. Les portes non utilisables par le public en cas d'incendie et qui donnent sur les circulations, doivent être :

- « - soit fermées à clé ;
- « - soit équipées d'une ferme-porte et munies de symboles de sécurité appropriés, conformément aux dispositions de la norme précitée.

« (1) Norme NF S 60-304 (ISO-6309).

« Article REF 20

« *Registre de sécurité, consignes et affichage*

« § 1. Le gestionnaire ou l'exploitant doit tenir à jour un registre de sécurité. Ce document doit pouvoir être présenté à chaque visite de la commission départementale de sécurité.

« § 2. Une consigne du modèle joint en annexe et rédigée dans les langues les plus usuelles doit être affichée dans chaque local accessible au public.

« En outre, l'interdiction suivante doit être affichée : "Pour votre sécurité, il est interdit de faire sécher près des appareils de cuisson et de chauffage des chiffons, des torchons, des serviettes et des vêtements".

« § 3. Un plan simplifié, indiquant l'itinéraire pour gagner le volume-recueil (1) ou une sortie sur l'extérieur, doit être affiché dans chaque local.

« § 4. Des consignes précises doivent être affichées à chaque niveau en ce qui concerne l'utilisation du volume-recueil (1), en exploitation normale et en cas d'incendie.

« § 5. Une pancarte inaltérable affichée à l'entrée de l'établissement doit indiquer la capacité maximale d'hébergement, déterminée selon les dispositions de l'article REF 4.

« (1) Lorsque le volume-recueil tel que défini à l'article REF 21 est prévu.

« *Sous-chapitre III*

« Règles complémentaires pour les refuges dans lesquels l'effectif du public reçu est égal ou supérieur aux seuils fixés à l'article REF 3 (§ 2)

« Section I

« *Construction*

« Article REF 21

« *Conception générale de l'établissement*

« Le public ne devant pas être soumis aux conséquences d'un incendie doit pouvoir se trouver à l'abri des intempéries ou du climat dans un espace clos ayant les caractéristiques d'un établissement tiers.

- « A cet effet, le choix est laissé aux concepteurs entre :
- « - l'utilisation de deux bâtiments distincts ;

- « la création d'un ou plusieurs "volumes-recueils" dans un bâtiment unique ;
- « toute autre solution jugée équivalente par la commission de sécurité.

« Article REF 22

« *Isolement volume-recueil*

« § 1. Dans le cas de deux bâtiments distincts, ceux-ci doivent être distants de huit mètres au moins. Les conditions d'accès sont déterminées après avis de la commission départementale de sécurité.

« L'accès au volume-recueil doit être facile et possible sans utilisation d'équipement particulier.

« § 2. Dans le cas d'un bâtiment unique, le volume-recueil doit être isolé du reste du bâtiment par des parois et des planchers coupe-feu de degré deux heures. De plus, les dispositions de l'article CO 7 sont applicables entre les deux parties de l'établissement.

« Le dispositif d'intercommunication, qui doit être unique, ne peut être considéré comme dégagement normal et doit être constitué :

- « soit par un bloc-porte pare-flammes de degré deux heures ;
- « soit par un sas muni de blocs-portes pare-flammes de degré une heure.

« Les blocs-portes du dispositif d'intercommunication doivent être équipés d'un ferme-porte et comporter sur chaque face la mention indélébile et bien visible "Porte coupe-feu à maintenir fermée".

« Le volume-recueil doit disposer au moins d'un accès direct depuis l'extérieur et ne peut comporter, lorsqu'il est situé en étage, de communication avec le reste du bâtiment.

« § 3. Dans tous les cas, chaque bâtiment ou volume-recueil doit pouvoir recevoir la totalité des personnes présentes dans l'établissement.

« En outre, la densité maximale admissible ne doit pas dépasser trois personnes pour deux mètres carrés.

« § 4. En exploitation normale, les volumes-recueils ne peuvent être utilisés au gré de l'exploitant. En aucun cas, ces volumes-recueils ne peuvent contenir des activités qui les classeraient à risques particuliers au sens des articles CO 27, CO 28 et REF 25.

« La porte d'accès de chaque volume-recueil doit comporter la mention indélébile et bien visible "volume-recueil".

« Article REF 23

« *Galeries de liaison entre bâtiments*

« Si des galeries de liaison mettant en communication les bâtiments entre eux sont prévues, celles-ci doivent être réalisées selon les dispositions de l'article CO 10 (§ 2).

« Article REF 24

« *Façades et couvertures*

« En aggravation des dispositions de l'article CO 21 (§ 3, a), la règle du "C + D" est applicable aux bâtiments comportant au moins un étage sur rez-de-chaussée, exceptés ceux de deux niveaux considérés à simple rez-de-chaussée en application de l'article REF 3 (§ 2).

« Article REF 25

« *Locaux à risques particuliers*

« En application de l'article CO 27 (§ 2), et après avis de la commission départementale de sécurité, peuvent être classés :

- « a) locaux à risques importants :
  - « les ateliers d'entretien, de réparation et de maintenance ;
  - « les locaux "groupe électrogène" et transformateurs.
- « b) locaux à risques moyens :
  - « les cuisines (quelle que soit la puissance nominale totale des appareils de cuisson) ;
  - « les réserves et les resserres ;
  - « les locaux contenant des engins motorisés de servitude.

« Section II

« Dégagements

« Article REF 26

« *Distance maximale à parcourir*

« La distance maximale mesurée suivant l'axe des circulations, que le public doit parcourir à partir de la porte d'un local à sommeil, ne doit pas dépasser 10 mètres pour rejoindre :

- « soit l'accès à un escalier protégé ;
- « soit une sortie sur l'extérieur.

« Article REF 27

« *Escaliers*

« Les zones comportant des locaux à sommeil en étage doivent comporter au minimum un escalier protégé débouchant directement sur l'extérieur.

« Section III

« Aménagements

« Article REF 28

« *Revêtements*

« § 1. En dérogation aux dispositions de l'article AM 1, les articles AM 2 à AM 14 ne sont pas applicables à l'intérieur des chambres, des dortoirs et autres locaux recevant du public, à l'exception de l'article AM 8.

« Toutefois, l'emploi de matériaux de catégorie M 4 est interdit à l'exclusion des revêtements de sol.

« En cas d'utilisation de lambris en matériaux de catégorie M 3 posés sur tasseaux, le vide créé entre ces lambris et les parois doit être bourré par un matériau de catégorie MO.

« § 2. Les revêtements verticaux et horizontaux (revêtement de sols exclus) des circulations horizontales, des escaliers doivent être de catégorie M 1.

« § 3. En aggravation aux dispositions de l'article AM 8, les matériaux utilisés pour l'isolation thermique par l'intérieur doivent être de catégorie MO.

« Article REF 29

« *Tentures et rideaux*

« L'emploi de tentures, rideaux, voilages, portières est interdit, à l'exception des rideaux d'occultation des fenêtres qui doivent être en matériaux de catégorie M 1.

« Section IV

« Désenfumage

« Article REF 30

« *Domaine d'application*

« § 1. Tous les locaux accessibles au public doivent disposer, en partie haute, d'ouvertures d'une surface géométrique égale au 1/100 de la surface au sol, pour permettre l'évacuation des fumées.

« Les fenêtres, châssis vitrés et portes peuvent intervenir pour le calcul de cette surface sous réserve :

- « qu'ils soient situés dans le tiers supérieur des parois ;
- « qu'ils soient dotés d'un dispositif d'ouverture facilement manœuvrable depuis le plancher du local.

« Toutes dispositions doivent être prises pour que les équipements ne soient pas bloqués par la neige ou la glace.

« § 2. Les circulations horizontales doivent être désenfumées dans les mêmes conditions. En outre, la disposition des ouvrants doit permettre le balayage de celles-ci.

« Section V

« Installations au gaz

« Article REF 31

« *Stockage d'hydrocarbures liquéfiés*

« § 1. Les stockages d'hydrocarbures liquéfiés contenus dans des récipients mobiles, branchés ou non, destinés à l'utilisation sont soumis aux dispositions des articles GZ 4 et GZ 7.

« § 2. Dans les établissements dépourvus de moyens de chauffage, l'utilisation d'une bouteille de propane commercial de 13 kilogrammes est admise. Le local d'utilisation classé à risque moyen doit être muni en partie basse et supérieure, d'orifices de ventilation conçus de manière à ne pas être obstrués.

« Article REF 32

« *Réalisation des installations de gaz*

« § 1. Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le présent arrêté, les installations de gaz doivent être réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté fixant les règles techniques et

de sécurité applicables aux installations de gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances (1).

« § 2. En aggravation, la distribution doit être réalisée par une canalisation extérieure au bâtiment, comportant des dérivations au droit des différents appareils d'utilisation. Cette canalisation comportera une protection mécanique.

« (1) Arrêté du 2 août 1977 modifié.

#### « Section VI

##### « Installations électriques et éclairage

###### « Article REF 33

##### « Conditions d'installation

« Les installations doivent être réalisées conformément à la norme (1).

« (1) NF C 15 100

###### « Article REF 34

##### « Eclairage normal

« Les appareils assurant l'éclairage normal doivent être alimentés partir d'une source centrale

###### « Article REF 35

##### « Eclairage de sécurité

« Des moyens d'éclairage électrique portatifs (lampes électriques piles ou à accumulateurs) doivent être mis à la disposition du public, et des dispositifs luminescents (autocollants ou peintures) doivent être placés dans les dégagements pour le balisage.

#### « Section VII

##### « Installations de cuisson

###### « Article REF 36

##### « Règles d'installation

« Seules les cuisines isolées des autres locaux sont admises.

###### « Article REF 37

##### « Petits appareils

« L'emploi et le stockage des petits appareils mobiles à combustible solide, liquide ou gazeux sont interdits dans les locaux à sommeil.

« Un local spécifique classé à risque moyen doit être aménagé pour permettre le stockage et l'utilisation des petits appareils de cuisson.

#### « Section VIII

##### « Moyens de secours et consignes

###### « Article REF 38

##### « Système d'alarme

« Le système d'alarme de type 4 tel que prévu à l'article REF 18 doit être réalisé après avis de la commission départementale de sécurité.

« L'établissement doit disposer de piles ou d'accumulateurs en réserve.

###### « Article REF 39

##### « Système d'alerte

« La liaison avec les services de secours doit être réalisée par radiotéléphone ou par tout autre moyen jugé équivalent après avis de la commission départementale de sécurité. Un de ces moyens doit être également situé dans le volume-recueil.

« Toutes dispositions (par conception ou par installation) doivent être prises pour en assurer le fonctionnement durant un incendie survenant dans une autre partie de l'établissement.

#### « Sous-chapitre IV

##### « Prescriptions applicables aux refuges de montagne existants

###### « Article REF 40

##### « Champ d'application

« § 1. Les refuges de montagne existants dans lesquels l'effectif du public admis est égal ou supérieur aux seuils fixés à l'article REF 3 (§ 2) sont soumis aux dispositions du présent sous-chapitre.

« § 2. Dans le cas où certaines dispositions ci-après ne peuvent être appliquées pour des raisons techniques ou architecturales, des mesures compensatoires adaptées peuvent être mises en œuvre par le gestionnaire ou l'exploitant après avis de la commission départementale de sécurité, dans le respect du niveau minimal global de sécurité défini dans le présent sous-chapitre.

###### « Article REF 41

##### « Escaliers

« Les zones en étage, comportant des locaux à sommeil, doivent être desservies au minimum par un escalier encloué tel que défini à l'article REF 13.

« Des délais de réalisation pourront être accordés par la commission départementale de sécurité. Toutefois, ceux-ci ne pourront excéder trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel*.

###### « Article REF 42

##### « Installations électriques éclairage

« § 1. L'éclairage normal doit être réalisé conformément aux dispositions des articles REF 15 et 33. En particulier toutes les installations d'éclairage des locaux accessibles au public fonctionnant au gaz sous réseau doivent être déposées.

« § 2. Un éclairage de sécurité répondant aux spécifications de l'article REF 35 doit être installé.

###### « Article REF 43

##### « Système d'alarme et d'alerte

« Les dispositions des articles REF 38 et REF 39 sont applicables.

###### « Article REF 44

##### « Moyens d'extinction, consignes, signalisations, affichages

« Les dispositions des articles REF 16, REF 17, REF 19 et REF 20 sont applicables.

#### « ANNEXE

##### « CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE

« En cas d'incendie et si vous ne pouvez pas maîtriser le feu :

- « - prenez des vêtements chauds ;
- « - quittez le local en refermant bien la porte ;
- « - prévenez le gardien si l'établissement est gardé ou donnez l'alarme dans le cas contraire ;
- « - rejoignez le volume-recueil ou la sortie sur l'extérieur ;
- « - alertez les secours si l'établissement dispose d'un moyen d'alerte.

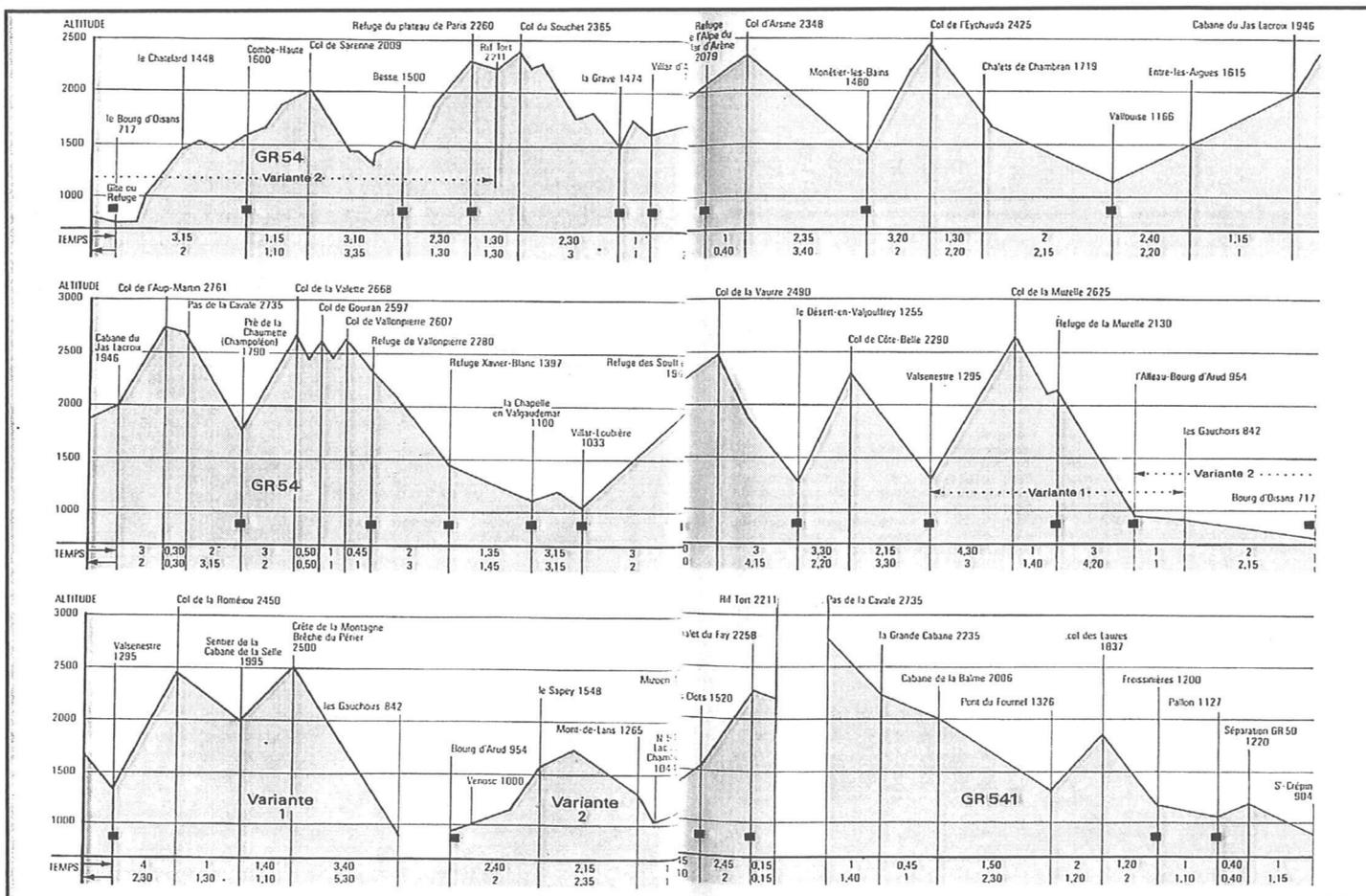
« En cas d'audition du signal d'alarme :

- « - prenez des vêtements chauds ;
- « - quittez le local en refermant bien la porte ;
- « - rejoignez le volume-recueil ou la sortie sur l'extérieur.

« *Nota.* - Dans la fumée, n'hésitez pas à vous baisser. Au niveau du sol, la fumée est moins dense et la température plus supportable. »

# Annexe n°5 Coupe du GR 54

in {FFRP ; 102} un sentier à l'image du massif : du dénivelé, des cols élevés, paysage de haute montagne aux conditions parfois sévère du essentiellement à l'enneigement tardif des cols.



Expr1000	nom refuge	régime de propriété	date d'ouverture et dernière rénovation	dénivellation	altitude	capacité été	capacité hiver	
1	Adèle Planchard	STD	1926?		1500	3173	64	34
2	Aigle	CAF Briançon	1910		1768	3455	18	18
3	Alpe du Villard D'Arène	CAF Briançon	1892/1989		359	2080	94	20
4	Bans	CAF Briançon	1948		460	2075	22	
5	Chabournéou	CAF de Gap	1970		427	2050	44	20
6	Chalance	CAF de Gap	1971		1100	2550	14	
7	Châtelleret	CAF Isère	1883/1957		500	2230	70	62
8	Clot (Xavier Blanc)	CAF de Gap	1899/2000			1500	48	8
9	Ecrins	CAF Briançon	1903/1969		1300	3180	117	60
10	Font-Turbat	CAF Isère	1922/1962		900	2194	39	12
11	Glacier Blanc	CAF Briançon	1944/1948		670	2550	134	40
12	Lavey	CAF Isère	1881/1998		523	1780	44	40
13	Olan	CAF de Gap	1929/1966		1300	2350	74	15
14	Pavé	CAF Briançon	1972		1150	2841	26	16
15	Pelvoux	CAF Briançon	1961		1250	2704	58	20
16	Pigeonnier	CAF de GAP	1966/2002		700	2430	56	30
17	Pilatte	CAF Isère	1925/1954/1995		867	2580	92	28
18	Pré de la Chaumette	CAF de Gap	1979		350	1850	62	12
19	Promontoire	CAF Isère	1901/1966		1370	3150	30	18
20	Sélé	CAF Briançon	1924/1957/1983		1000	2511	76	
21	Selle	STD	1878/1995		1250	2685	64	40
22	Soreiller	STD	1958/2000		1120	2720	90	40
23	Souffles	CAF de Gap	1971		950	1980	40	
24	Temple-Ecrins	CAF Isère	1926/1947		700	2410	64	32
25	Vallonpierre	CAF de GAP	1948/2001		700	2280	39	
26	Carrelet	privé	1882/?		160	2070	70	15
27	Evariste Chancel	privé	1894/?			2510	40	
28	Muzelle	commune de Venosc	1967		950	2120	68	9
29	Tourrond	Privé			342	1700	29	0
30	Alpe du Pin	jarret d'acier	?		370	1805	30	
31	Cézanne	CAF Briançon	1876		0	1850	20	
32	Tuckett	CAF Briançon	1886			2440	0	

temps d'accès été	identifiant	course classique
5 h		1 Grand Ruine, Pic Bourset, Roche Méane...
6 h		2 fin de la traversé de la Meije, Meije orientale...
1 h 30 / 1h 10		3 Pic Gaspard, Pic Nord de Cavales, Pic de Neige Cordier, Agneaux, GR 54...
1 h 30'		4 Les Bans, Arête de Coste-Counier, pointe des Bœufs Rouges...
1 h 30		5 Pic Jocelme, Pic du Loup, pointe de Chabournéou, traversée du Sirac...
3 h 30		6 Cime du Vallon, col de Chalance, Aiguille des Saffre, Rouies, liaison avec refuges : Olan, Pigeonnier et la Lavey
2 h		7 Pic Nord des Cavales, Pic Geny, Têtes du replat, Râteau...
10'		8 base de départ pour le haut de la vallée du Valgaudemar et gîte-étape su GR 54. Tour du vieux Chaillol
4h		9 barre des Ecrins, Pic de Neige Cordier, Roche Faurio...
3 h		10 Olan, Pic Trubat, pointe du Vallonet, aiguille et brèche d'Olan, aiguille des Arias...
2 h		11 Agneaux, Arête des Cinéastes, Pic de Neige-Cordier, Roche Faurio...
2 h 15		12 Tête des Fétoules, Pic et Aiguille d'Olan
3 h		13 Cime du Vallon, Olan, La Rouye...
4 h		14 Pic Nord des Cavales, la pointe des Chamois, le Pic Gaspard et le Pavé plus les couloirs glaciaire voisins.
3 h		15 Pelvoux, Aiguille de Sialouze, Pic sans nom...
2 h		16 Les Rouies, Pic du Vaccivier, Gioberney... liaison avec la Pilatte, les Bans...
3h 45		17 Bans, Gioberney, Pointe des Boeufs rouges
1 h 15		18 Sirac, Pointe de Verdonne, Pic de la Cavale, GR 54. Liaison Vallouise, Vallopière, Vallée Orcière.
5 h		19 Râteau, Meije, Pavé, Col des Chamois...
3 h 30'		20 Pelvoux, Aiguille de Sialouze, Pic sans nom, Ailfroide, pointe du Sélé, col du Sélé, jonction avec la Pilatte...
3 h		21 Râteau, col de la Girose, Tête du replat, tête de la Gandolière, Pic de la Grave...
3 h 30		22 Aiguille Dibonna, Aiguille du Soreiller, le Plaret, Pic Geny...
2 h		23 Pic Trubat, Pic des Souffles, Cime d'Orgières, GR 54...
2 h 30		24 Pic Coolidge, face sud des Ecrins, col de Temple, Pic de la temple l'Ailfroide...
2 H 30		25 Sirac, GR 542...
1 h		26 Les Rouies, pointe du vallon des Etages, col du Chardon...
1 h		27
4 h		28 Roche de la Muzelle, Tête de la Muzelle, col de la Muze lle, GR 54...
1.30		29 vieux Chaillol
1 h 45		30 Tête de Lauranour, Aiguille des Arias, Bec du canard, Vallon de la Mariande
0		31
3h30		32



## □ TABLES DES CARTES

Carte N°1	Situation du massif des Ecrins et de ses refuges	p.14
Carte N°2	Les différentes délimitation du massif des Ecrins	p..16
Carte N°3	Equipement du relief du haut-Dauphiné	p.22-23
Carte N°4	Naissance d'un réseau de refuge	p.27
Carte N°5	Projet de refuge	p.31
Carte N°6	L'accessibilité des refuges	p.36
Carte N°7	L'emprise spatiale des refuges du massif des Ecrins	p.41
Carte N°8	Corrélation entre les nuitées des refuges et la pratique du GR 54	p. 44
Carte N°9	Capacité d'accueil en période de gardiennage	p. 54
Carte N°10	Capacité d'accueil hors période de gardiennage	p. 55
Carte N°11	Principales courses et promenades dans le massif des Ecrins	p.60
Carte N°12	Interaction entre la capacité d'accueil en vallée, les équipements de loisir et la fréquentation des refuges	p.62

## □ TABLE DES SCHEMAS

Schéma N°1	répartition altitudinal des refuges des Ecrins	p. 25
Schéma N°2	système refuge fonctionnement spatial local	p.80
Schéma N°3	les refuges et leurs tissus d'acteurs	p.81
Schéma N°4	Système synthétique de la problématique refuge au sein du parc national des Ecrins	p.82

## □ TABLES DES GRAPHIQUES

Graphique N°1	classement décroissant du nombre de nuitées moyen par refuges couplé à la croissance cumulée des refuges de 1995 à 2001	p.57
Graphique N°2	Evolution des nuitées totales des refuges 1995-2001	p.58
Graphique N°3	Indice de notoriété des refuges	p.60
Graphique N°4	Evolution des nuitées de printemps	p.62
Graphique N°5	Comparaison entre la fréquentation des sentiers et celles de leur refuge	p.66
Graphique N° 6 à 18	données météorologiques et nuitées refuges	p.72 à 75

Toutes les clichés gros Jérôme

## □ BIBLIOGRAPHIE

1. ACACIO P. (1999) *Faut-il réglementer l'accès à la montagne ?* Journal le Monde, Edition du Dimanche 15 et Lundi 16 août, p. 6.
2. AVOCAT C. (1977) *le Parc national des Ecrins bilan et perspectives*, sociétés d'études des hautes Alpes Gap. 100 p
3. ALLIX, A. (1978), *L'Oisans au moyen-âge : étude de géographie historique en haute montagne*. Marseille, Laffitte Reprints. 255 p.
4. BIRMAN L.(1983) *le Parc National des Ecrins*, éd. CREER, 135 p.
5. BOURDEAU P., (1988), *Une mémoire alpine dauphinoise, Alpiniste et guide 1875-1925*, Presse Universitaire de Grenoble, coll. L'Empreinte du temps, 134 p.
6. BORDES G., PHILIPONEAU P. et al. (1975) *Grande encyclopédie de la Montagne*, volume 7 et 4, éd. Atlas Paris, éd. Transalpines, Lugano, éd. Erasme, Bruxelles-Anvers
7. BOZONNET J.P. (1977) *la perception de l'espace montagnard*, CTGREF, étude n° 117 Grenoble, 241 p.
8. CHARDON G. (2000) *Les accidents de montagnes au cours des trente dernières années dans le Briançonnais, essai d'approche géographique*, UFR science humaine de Perpignan, 150 p.
9. CHARDON M. (1984) *Montagne et haute montagne Alpine, critères et limites morphologiques remarquables en haute montagne*, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, 166 p.
10. COLLECTIF DU LABORATOIRE DE LA MONTAGNE ALPINE (1984) *politique et géographie de l'aménagement des Alpes française*, CNRS de Grenoble, n° 0
11. DEBARDIEUX B. (1995) *Tourisme et montagne*, Economica, Paris, 107 p.
12. DELECOURT G. (1999), *Etudier la fréquentation dans les espaces naturels : méthodologie, atelier technique des espaces naturels*, ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, 63p.
13. DEWAILLY J.M. (1993) *Géographie du tourisme et des loisirs*, Dossier des images, Sedes, 287p.
14. ECOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE, ATELIER ARCHITECTURE ET MONTAGNE - PARC NATIONAL DES ECRINS (1995) *Inventaire du patrimoine architectural de la zone centrale du Parc National des Ecrins*. Tome 3 : Oisans-Briançonnais. Grenoble.
15. FOUQUET B. (1998) *Invitation à la promenade : guide pratique d'aide à la décision pour réaliser et gérer des réseaux de promenade dans les stations de tourisme*, SEATM, Cahier l'AFIT, 103p.
16. GUERIN J.P. (1998) *Produire et commercialiser l'espace touristique*, Institut de géographie alpine, Grenoble, 65p.
17. GUMUCHIAN H. (1998) *De l'espace au territoire, représentation spatiales et aménagement*, UFR de géographie, Grenoble, 213 p.
18. GUMUCHIAN H. ( 1991) *Représentation et aménagement du territoire*, Paris, Economica, p.103
19. HOIBIAN O. (2000) *Les Alpinistes en France 1870-1850, Une histoire culturelle*, coll. Espaces et Temps du Sport, ed. L'Harmattan, 338 p.
20. JEAN D. (1993) *Contribution à la connaissance du climat des Alpes du Nord en altitude*, Grenoble, IGA, Mémoire de maîtrise, 91 p.
21. KNAFOU, R (1997) *Recherche-action dans la montagne touristique*, L'institut de Saint-Gervais Paris : Belin, 264 pages [Mappemonde]
22. LAJUGIE J. ET AL. (1985) *Espace régional et aménagement du territoire*, Dalloz, Paris

23. LESTAS P. (1988) *les pionniers des Alpes du Dauphiné*, Arthaud, 200 p.
24. MARLY C. (1985) *Le livre d'or des parcs nationaux français*, éd. Glénat, pp 29-58.
25. MESSERLI B ; IVES J.D. (1999), *Les montagnes dans le monde*, éd. Glénat, Grenoble, 480 p.
26. MIGNOTTE A. (1999) *Fonction et signification des limites d'un parc national – considération générale et applications à la gestion des sentiers en Oisans et Valbonnais (parc national des Ecrins)*, mémoire de DEA, Université Joseph Fournier, IGA, Grenoble, 150 p.
27. OBSERVATOIRE DU TOURISME DES ALPES DU NORD ET DU MASSIF DES ALPES DU SUD (1993), *Pour un repositionnement de l'offre tourisme loisir des alpes française*, COFREMCA, 92 p.
28. OFFICE NATIONAL DES FORETS, forêt domaniale du Pelvoux, Aménagement du sentier du Glacier Blanc. 5 p.
29. RECLUS, ELISEE. (1850-1860) *Excursions dans le Dauphiné*, Suite et fin : La Grave. Publié dans le *Tour du Monde*, tome II. pp. 401-416.
30. RICHEZ G. (1992) *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, L'Harmatan, Paris. 421 p.
31. RISLER PIERRE ET AL, (2000), *Le manuel de la montagne, par le Club Alpin Français*, ed. le Seuil, 925 p.
32. ROUSSET, P.L. (1977) *Au pays de la Meije, La Grave, Villar-d'Arène : la vie et l'histoire du Haut Oisans*. Ed. Didier & Richard, Grenoble. 410 p.
33. THENOZ M. (1985) *Dévalorisation et revalorisation de l'espace dans le massif des Ecrins*, thèse pour l'obtention d'un doctorat de troisième cycle, université de Lyon II
34. THEVENON O. (1999) *Les changements climatiques récents en montagne : l'exemple du massif de l'Oisans*, Grenoble, IGA, Mémoire de D.E.A., 116 p.
35. THILLET J.J. (1997) *La météo de montagne*. Ed. le Seuil 189p.
36. THOMATIS J., FRANÇOIS V., PATIN B., (1992), *La fréquentation touristique du parc national des Ecrins*, coll. Documents scientifique du parc national des Ecrins, 55p.
37. VENZIN F. (1994) « *L'Oisan-Ecrins* » : *Une entité territoriale en émergence ?* mémoire de maîtrise Grenoble, 170 p. IGA LIVP 1994/57b
38. VINCENT S., (1996), *Activités sportives de pleine nature, étude sectorielle plan marketing*, Ecole Supérieur de commerce de Chambéry, ATD, 134 p.
39. (1997), *Eudes des parcs nationaux*, COFREMCA, 31 p.
40. (1997), *Fréquentation et image des parcs nationaux Ecrins, Pyrénées et Vanoise : note de synthèse*, COFREMCA, France, 13 p.

REVUES DE GEOGRAPHIE ALPINE :
-------------------------------

41. CHARDON M. (1988) *Itinéraire Grenoble-Briançon : la vallée de la Romanche, l'Oisans et le Briançonnais. Vallées intra-alpines et milieux de haute-montagne*. tome LXXVI fascicule 2, pp. 147-193.
42. DOLFFUS O. (1998) *Deux ou trois choses sur la recherche dans un Parc National : le cas du Parc national des Ecrins*, n°1, Tome 86, pp. 10-17.
43. JAIL M. (1975) *Les sociétés sportives d'alpinistes et les refuges de montagnes dans les Alpes françaises depuis 1874*, Fascicule 1 LXIII, pp 5-50.
44. REFFAY, A. (1985) *Alpages et tourisme de part et d'autre du Col du Lautaret*. tome LXXIII fascicule 3, pp. 297-312.

45. ZUANON J.P. (1995) *Chronique d'un Parc oublié. Du Parc de la Bérarde 1913 au Parc national des Ecrins 1973*, n° Hors série 144 p.

ETUDES SPECIALISEES SUR LES REFUGES
-------------------------------------

46. ASSOCIATION DES PAYSAGISTES ET D'INGENIEURS, (1975), *Etude de paysage, dix refuges dans le parc national des Ecrins*, étude réalisée pour le compte du CTGREF division protection de la nature, Grenoble, 97 p.
47. BURDIN A.L., (1998), *Compte rendu des entretiens auprès des gardiens de refuge et des propriétaires de gîte d'étape*, ASADAC Territoires, 44 p.
48. COMMISSION NATIONALE DES REFUGES (1998) *Contrat de plan Etat-Régions, Fédération des Clubs Alpin Français, refuges de haute montagne, programme de réhabilitation*, CAF, 19 p.
49. DIDIER, C. (1999), *Etat et devenir des refuges des réserves de haute Savoie*, mémoire de maîtrise Grenoble 175 p.
50. COLLOQUE REFUGES, Ville de Fontaine, (1990)
51. FOUCHER H. (1991) *Une problématique pour l'aménagement de la montagne : la rénovation des gîtes d'Etapes et les refuges, ex : des Alpes de Hautes Provence*, IGA, mémoire de maîtrise 173 p.
52. GIAR D. (1997) *Les refuges de montagne des Alpes du Nord : caractéristiques du parc, analyse de la fréquentation et travaux de modernisation*, Les cahiers de l'AFIT, SEATM, 76 p.
53. GOGUILLOT A. (2001) *Les refuges de Savoie : des outils sportifs accessibles à tous*, mémoire de maîtrise, Université de Savoie, Chambéry, 154 p.
54. MORELLE N. (1999) *SOS Dlomites, refuges des Alpes, étude à travers 123 refuges des pays alpins*, CIPRA-International, 60 p.
55. MOUNET J.P. (1999) *Les attentes et les profils des clientèles des refuges*, Université Joseph Fournier, UFRAPS, Grenoble, 80 p.
56. RAFFORT S. (2000) *Refuges de montagnes quelle évolution ?*, Université de Savoie, IUP Tourisme, 108 p.
57. REBOUL, Y, (1992), *le Massif des Ecrins : évolution de la fréquentation des refuges du CAF*, Grenoble Université Joseph Fournier, 118 p.
58. SERRES B. GIARD D. ROUFFET M. (2000) *Les refuges de montagnes en France, proposition en vue d'un dispositif réglementaire et contractuel adapté*, rapport de mission pour l'inspection générale du tourisme 70 p.
59. STEEN M ET AL. (2001) *Etude qualitative sur les attentes des clientèles actuelles et potentielles des refuges des Alpes Française*, Altimax et Versant Sud, s/dir. de l'AFIT et le SEATM, 67 p.

MAGAZINES SPECIALISES:
------------------------

60. BALLU Y. (2000) *Sur les traces des guides du pays de l'Oisans*, in Alpes Loisirs, éd. le Dauphiné libéré. article p 113
61. BORDESSOULE G. (1979) *Faut-il brûler les refuges ?* in montagnes magazine n°7
62. COLONEL M. (1998) *Orages et désespoir, enquête sur les refuges*, Alpirando n°112
63. COUZY A. (1991) *Quel avenir pour les refuges*, n°143, pp 28-41.in alpinisme et randonnée, Hors série n°2, 1994
64. COUZY A., DE MERVILLE C., *Refuges et randonnées, 80 refuges à découvrir dans les Alpes du Nord*, Alpirando, Hors-Série n°2, pp 68 et 96-167.

65. DESCAMPS P. (1999), *Faut-il brûler les refuges ? 20 ans Après...*, in Montagne magazine n° 226, pp 56-61.
66. DAY R., RODRIGUEZ J.F. (1993) *Refuges, enjeu de l'aménagement de la montagne*, Ecole d'architecture de Toulouse.
67. GIARD D. (2000) *L'adaptation des refuges de montagnes à l'évolution des pratiques et des attentes de leurs utilisateurs : vers une approche territoriale cohérente*, in Montagnes Méditerranéennes, n° 11, pp 57-60.
68. LYON CAEN J.F. ET AL. (1998) *Le club alpin français et ses refuges en 1998*, in la montagne et alpinisme, n°3, pp 12-14.
69. MAO P. (1999) *L'avant projet de loi sur le sport : Vers une reconnaissance institutionnelle des pratiques sportives de pleine nature*, in Montagnes Méditerranéennes, n° 9, pp. 55-61.
70. MAO P. (2000) *Tourisme sportif et territoires : développement et gestion des espaces de pratique sportives de pleine nature*, in Montagnes Méditerranéennes n° 11.
71. MONTAGNE MAGAZINE (2001) *A la rencontre des refuges, 101 itinéraires*, hors série n°4, éd. Niveales, Grenoble, 97 p.
72. MONTAGNE MAGAZINE (2002) *spécial Oisans*, n°260, Niveales, Grenoble, 114 p.
73. NICOLLET J.P. (1999) *Les cols secrets des Ecrins*, in Montagnes Magazine n° 227, pp 58-66, éd. Niveales, Grenoble, 95p.
74. HARGOUS S. (1999) *Cabanes et refuges du Mont Blanc, sémaphores du passé*, in Montagnes Magazine n° 227, pp 68-75, éd. Niveales, Grenoble, 95 p.
75. PRIVAT G. (2001) *Refuge, Cabane, Refugi, Refugio, Rifugio...* in Moutain wilderness n° 49, pp 9 -12. Puis *Refuges : le point de vue de...* différents auteurs suite du dossier paru dans le bulletin n°49, pp 13-17.
76. VERTICAL ROC N° 7 (2000) *les déchets au refuge / Réchauffement et conséquence en montagnes / évolution de la pratique de l'alpinisme* pp. 23-24.
77. VERTICAL ROC n° 9 (2000) *les nouvelles normes de sécurité en refuge : confort, agrandissement* p. 7
78. LARDREAU F. (2001) *le refuge de l'Aigle demain*, in la Montagne et Alpinisme n°3, pp36-43.
79. MONTAGNE ET ALPINISME (1995) *L'Oisans et la sécurité en montagne*, numéro 2. Paris : Club Alpin Français. 82 p. 2

CARTES TOPOGRAPHIQUES :
-------------------------

80. IGN, n°54 au 1 : 100 000 Grenoble/Gap série verte 1994
81. IGN, TOP 25 Meije Pelvoux 1 : 25 000 3436 ET

TOPO-GUIDES
-------------

82. ATLAS DU PARC NATIONAL DES ECRINS (2000), ©mate, PNE, Gap
83. BUFFET X., ROUX J.M. (1998) *Ecrins - Oisans - Briançonnais, 105 itinéraires de randonnées pédestres*, éd. Didier Richards 203 p.
84. COUZY A., DE MERVILLE C. (1995) *Refuges des Alpes de l'Oisans à la Méditerranée*, Glénat, Grenoble, 127 p.
85. FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE (2000) *Tour de l'Oisans Parc national des Ecrins*, FFRP-CNSGR /IGN 80 p.

86. LES GUIDE IGN (1994) *Ecrins, Queyras*, collection AFIT, plusieurs auteurs .224 p.
87. LABANDE F. (1995) *Guide du Haut-Dauphiné, massif des Ecrins*, G.H.M tome 1,2 et 3, éd. de l'Envol-Édition de Belledonne.
88. SERRE P et JEUDY J.M., (1985), *Refuges des Alpes de Nice au Léman*, éd. Glénat, Grenoble, 223 p.

PROSPECTUS

89. Le Parc National des Ecrins  
 90. Hébergement refuges – gîtes  
 91. A la découverte de la montagne en hiver  
 92. Programme d'animation 2001 du Parc national des Ecrins  
 93. Carte touristique des Hautes Alpes  
 94. (Les refuges du C.A.F. (1996), médiathèque SAV 796.9 Ref. (sur place)  
 95. CLUB ALPIN FRANÇAIS, (1999), *Refuges et Chalets*, plaquettes publiée par les commissions nationales des refuges et de la communication du C.A.F. 31 p.

LES ANNUAIRES DU CLUB ALPIN FRANÇAIS

Bibliothèque du Club Alpin Français de Grenoble

! Les annuaires sont classés en ordre chronologique !

96. DE QUATHEFAGE (1878) *Bivouacs dans les alpes françaises* ; pp 3-70  
 97. BERNARG C.J.M. (juillet 1908) *les Chemins de montagnes*; pp 275-289  
 98. PRESTAT L. (décembre 1910) Un refuge au rocher de l'Aigle, pp 673-679  
 99. BERGE G,(mars 1911) *de l'alpinisme et du développement du tourisme* ; pp 150 –158  
 100. MARTEL (août 1913) *la question des parcs nationaux en France* ; pp 433- 457  
 101. MARTEL (juillet 1913), *la question des parcs nationaux en France* ; pp401-412  
 102. BOUDIN (mai 1913) *refuge de l'Aigle* ; pp 252-270  
 103. GUITON P. (décembre 1922) *refuge de Font Turbat* pp 241-247  
 104. BROYER (sep 1930) *tourisme en montagne au déclin de l'époque romantique* pp 303-306  
 105. DEVIES L, (avril 1948), *Nos refuges* pp 23-26  
 106. GEORGE, (juillet 1948) *inauguration des refuges du Glacier Blanc, des Bans et de Vallonpierre* pp 54-58  
 107. HERZOG G, (juin 1954) *Pourquoi allez-vous en montagne* pp 82-83  
 108. GEORGE,(oct 1954) *Pourquoi allez-vous en montagne* ; pp112  
 109. LALOUE (avril 1955) , *nos refuges* ; pp37-45  
 110. GEORGES A. (octobre 1956), *le nouveau refuge du Sélé* ; pp 285  
 111. DEVIES L, (juin 1957), *nos refuges* ; pp 62-64  
 112. EPRON G, (décembre 1957), *inauguration du refuge de l'Olan* ; pp 150-151  
 113. LALOUE (octobre 1960), *Nos nouveaux refuges* ; pp287  
 114. GEORGES, (octobre 1962), *Le refuge du Pelvoux* ; pp 293-295  
 115. BARNOLA (décembre 1962), *Le refuge de Font Turbat* ; pp 336-337  
 116. LEDERLIN (octobre 1966), *le nouveau refuge du Promontoire* ; pp308-309  
 117. TRAYNARD PH,( octobre, 1966), *réalisation du refuge du Promontoire* ; pp310-313  
 118. OLIVIER MARTIN, (février 1970) pp216  
 119. RUCHON (février 1970), *le nouveau refuge des Ecrins* ; pp211 216 *et la question des parcs nationaux en France*  
 120. ARNOUX (mars 1974), *le parc national des Ecrins* ; pp 217-220  
 121. MAILLARD (mars 1974) le CAF et ses refuges, pp191, 194

## □ **Personnes ressources**

Pendant l'été 2001 : **entretiens avec les gardiens et gardienne des refuges**  
de :

- l'Olan,
- du Pigeonnier,
- de Chabournéou,
- du Clot,
- du Pré-de-la-Chaumette,
- de l'Alpe-du-Villar-d'Arène,
- des Bans,
- du Sélé
- du Glacier Blanc,
- de la Lavey,
- de Pelvoux,
- de la Pilatte,
- du Soreiller,
- de Temples-Ecrins
- du Carrelet
- du Promontoire
- des Souffles
- du Châtelleret

Ainsi que les responsables du Club Alpin Français de GAP, de Briançon et de Grenoble, et ceux de la Société des Touristes du Dauphiné

### **Entretiens téléphonique**

- M. PATIN du service aménagement du Parc National des Ecrins
- M. le Maire de Pelvoux
- M. le Maire de la Chapelle-en-Valgaudemar
- M. Clémenceau du service de météo France Briançon

## □ SOMMAIRE

□ <u>REMERCIEMENTS</u> .....	1
□ <u>NOTICE ANALYTIQUE</u> .....	3
□ <u>PLAN GENERAL</u> .....	4
□ <u>CONSEIL DE LECTURE</u> .....	5
□ <u>INTRODUCTION</u> .....	7

## PARTIE I LES REFUGES DU MASSIF DES ECRINS DANS LEUR ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE :.....

13

### **CHAPITRE : A LES LIMITES GEOGRAPHIQUES DE L'ESPACE ETUDIE.....**

15

A.1 LE MASSIF DES ECRINS UNE ENTITE GEOGRAPHIQUE ?.....	15
A.1.1 Une délimitation géologique : un cœur Cristallin entouré de calcaire et marnes noires .	15
.....	15
..... Des différences climatiques et climaciques.....	16
A.1.3 Où s'arrête l'Oisans et où commencent les Ecrins ? Un même espace ?.....	17
A.1.4 Le haut Dauphiné .....	18
A.2 LE PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE) UN ELEMENT FEDERATEUR DU MASSIF ? .....	18
A.2.1 Une naissance difficile.....	18
A.2.2 Entre protection et développement.....	19
A.3 REFUGE ET PARC NATIONAL DES ECRINS .....	19

### **CHAPITRE : B IMPLANTATION DES REFUGES DU MASSIF DES ECRINS .....**

20

B.1 DES REFUGES A L'IMAGE DE L'HISTOIRE ALPINE LOCALE .....	20
B.1.1 Les tous premiers.....	20
B.1.2 Les associations structurantes.....	21
B.1.3 Alpinistes et refuges : une même marginalisation.....	24
B.1.4 Petit historique de la construction des refuges : vers une évolution des techniques.....	24
B.2 NAISSANCE D'UN RESEAU DE REFUGE.....	26
B.2.1 exemple du secteur de la Meije .....	26
B.2.2 Un réseau de refuges élitiste ? .....	28
B.2.3 Typologie des refuges : un type de refuge pour un type d'emplacement.....	28
B.3 LE SELE UN EXEMPLE D'IMPLANTATION ET DE REFLEXION POUR UN NOUVEAU REFUGE ET BIS REPETITA. ....	31
B.4 TYPOLOGIE DES UTILISATEURS .....	32

### **CHAPITRE : C LES LOGIQUES D'ACCES, DE LIAISON ET D'ESPACE DESSERVIE PAR LE REFUGE.**

35

C.1 PARKINGS ET ROUTES D'ACCES : UNE LOGIQUE D'ENCERCLEMENT DU MASSIF. ....	35
C.2 LES CHEMINS DE TRAVERSE : UN NORD CONSCIENCIEUX ; UN SUD PLUS LAXISTE .....	37
C.3 A CHAQUE REFUGE SONT « TERRITOIRE » .....	39
C.3.1 Précision sur la conception de la carte espace refuge double page suivante .....	39

C.3.2	Commentaire de la carte .....	40
C.3.3	Empiètement « territoriale » : vers des situations concurrentielles .....	42
C.4	LE GR 54 UNE INFLUENCE MODEREE SUR LA FREQUENTATION DES REFUGES .....	43
C.4.1	Exemple de liaisons problématiques : de la Vallouise à Champoléon (refuge du Pré-de-la Chaumette) .....	43

□	<b><u>DOSSIER PHOTOS.....</u></b>	<b>45</b>
---	-----------------------------------	-----------

**PARTIE II FREQUENTATION, FONCTION, IMAGE ET PERCEPTION DES REFUGES. UNE QUESTION IDENTITAIRE .....** **53**

<b>CHAPITRE : A</b>	<b>ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA</b>	
	<b>FREQUENTATION DES REFUGES : .....</b>	<b>54</b>
A.1	ETAT DES LIEUX DE LA CAPACITE DES REFUGES .....	54
A.2	ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES REFUGES DE 1995 A 2001 .....	57
A.2.1	La tendance majeure de la fréquentation de l'ensemble des refuges est à la baisse ; Peut-on trouver des similitudes entre les refuges concernés par une hausse de fréquentation ?..	58
A.2.2	Différenciation entre la notoriété d'un refuge et sa fréquentation.....	59
A.2.3	Les nuitées de printemps.....	62
A.3	ANALYSE DE LA FREQUENTATION DES REFUGES DANS LEUR CONTEXTE GEO-TOURISTIQUE LOCALE .....	63
A.3.1	Les équipements en vallées et leurs interactions sur la fréquentation des refuges .....	63
A.3.2	Les refuges et la fréquentation des sentiers.....	66
<b>CHAPITRE : B</b>	<b>ESSAI D'EVALUATION DES CONSEQUENCES DES PREVISIONS</b>	
	<b>METEOROLOGIQUES SUR LA FREQUENTATION DES REFUGES. ....</b>	<b>68</b>
B.1	DE LA METHODE ET DE SON OBJECTIVITE.....	69
B.1.1	Explication de la méthode :.....	70
B.1.2	Sur l'objectivité du traitement des données : .....	70
B.2	ANALYSE DES GRAPHIQUES.....	71
<b>CHAPITRE : C</b>	<b>LE FONCTIONNEMENT DU REFUGE .....</b>	<b>79</b>
C.1	DESCRIPTION DU SYSTEME REFUGE .....	80
C.2	.....	82

□	<b><u>CONCLUSION .....</u></b>	<b>83</b>
---	--------------------------------	-----------

□	<b><u>TABLES DES ANNEXES .....</u></b>	<b>86</b>
---	--	-----------

□	<b><u>TABLES DES CARTES .....</u></b>	<b>115</b>
---	---------------------------------------	------------

□	<b><u>TABLE DES SCHEMAS.....</u></b>	<b>115</b>
---	--------------------------------------	------------

□	<b><u>TABLES DES GRAPHIQUES.....</u></b>	<b>115</b>
---	--	------------

□	<b><u>BIBLIOGRAPHIE.....</u></b>	<b>116</b>
---	----------------------------------	------------

□ PERSONNES RESSOURCES.....121

□ SOMMAIRE.....122

e-mail rhunje. song @ free.fr.